



# RECUEIL des ACTES du SYNDICAT MIXTE RIP36

## Numéro – 3 Comité Syndical du 23 janvier 2023

**Auteur** : M. Marc FLEURET, Président du Syndicat Mixte RIP36

**Date de mise en ligne** : 27 janvier 2023

**Durée minimum de publicité** : deux mois à compter de la date de mise en ligne



Syndicat Mixte  
Réseau d'Initiative Publique

La présente décision publiée le : **27 JAN. 2023**

et transmise au représentant de l'État le : \_\_\_\_\_

est exécutoire depuis cette date.

## DELIBERATION

Séance du : 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois janvier, à 17 heures,  
le syndicat mixte RIP 36, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en présentiel  
au Château Raoul à Châteauroux.

Date de convocation : 10 janvier 2023

**Présents : 17**

M. Gérard BLONDEAU

M. Marc FLEURET

M. Christian ROBERT

M. Michel BOUGAULT

M. Hugues FOUCAULT

M. Marc ROUFFY

M. Jean-Louis CAMUS

Mme Marie-Laure FRISCH

M. Dominique ROULLET

M. Aymeric COMPAIN

M. Michel LIAUDOIS

M. Gérard SAUGET

M. Pascal COURTAUD

Mme Frédérique MERIAUDEAU

M. Jean TORTOSA

M. Yves CRON

M. Lionnel PERROT

**Absent(s) excusé(s) : 2**

M. Jean-Marc BRUNAUD

M. Nicolas THOMAS

**Personne(s) ayant donné pouvoir : 3**

M. François DAUGERON à M. Gérard SAUGET

Mme Mathilde FOUCHET à M. Aymeric COMPAIN

Mme Delphine GENESTE à M. Marc FLEURET

Pour : 20 (493 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Absentions : 0 (0 voix)

### 1- APPROBATION du PROCES-VERBAL du COMITE SYNDICAL du 6 décembre 2022

#### LE COMITÉ SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

Vu l'article 25 Procès-verbaux du règlement intérieur adopté par délibération du 13 octobre 2021,

Considérant que le quorum est atteint,

#### DÉCIDE

**Article Unique** : Le procès-verbal du Comité Syndical du 6 décembre 2022, ci-annexé, est approuvé.

Le Président du Syndicat Mixte RIP36

Marc FLEURET



Syndicat Mixte  
Réseau d'Initiative Publique

## PROCES-VERBAL du COMITE SYNDICAL Séance du 6 décembre 2022

L'an deux mille vingt deux, le six décembre, à 17 heures, le syndicat mixte RIP 36, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en présentiel dans la salle Erignac de l'Hôtel du Département.

Date de convocation : 23 novembre 2022

### Présents : 14

M. Jean-Marc BRUNAUD

M. Marc FLEURET

M. Jacques PALLAS (*suppléant*)

M. Jean-Louis CAMUS

Mme Marie-Laure FRISCH

M. Lionnel PERROT

M. Aymeric COMPAIN

M. Michel LIAUDOIS

M. Gérard SAUGET

M. Pascal COURTAUD

Mme Frédérique MERIAUDEAU

M. Jean TORTOSA

M. Yves CRON

M. Jérémie MEUNIER (*suppléant*)

Absent(s) excusé(s) : 0

### Personne(s) ayant donné pouvoir : 8

M. Gérard BLONDEAU à M. Jean TORTOSA - Mme Delphine GENESTE à Mme Frédérique MERIAUDEAU

M. François DAUGERON à M. Pascal COURTAUD - M. Christian ROBERT à M. Jean-Louis CAMUS

M. Hugues FOUCAULT à M. Michel LIAUDOIS - M. Dominique ROULLET à M. Jacques PALLAS

Mme Mathilde FOUCHET à M. Aymeric COMPAIN - M. Nicolas THOMAS à M. Marc FLEURET

## ORDRE du JOUR

### 1- Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 13 octobre 2022

Lors du comité syndical du 13 octobre 2021, le règlement intérieur du Syndicat Mixte RIP 36 a été approuvé. L'article 25 Procès-verbaux de ce règlement stipule qu'une copie est tenue à la disposition de chaque membre après approbation du Comité Syndical. Il est donc nécessaire d'approuver le procès-verbal du comité syndical du 13 octobre 2022.

Aucune observation n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

Par 513 voix, aucune abstention, ni vote contre, le procès-verbal du comité syndical du 13 octobre 2022 est approuvé.

### 2- Délégations données au Président – Information du comité syndical

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet au Président, par délégation du Comité Syndical, d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services lorsque les crédits sont inscrits au Budget. Il a également délégation pour ester en justice ou défendre le syndicat dans les actions intentées contre lui, y compris en référé, devant toute juridiction, en première instance, en appel et en cassation.

Le Président doit rendre compte, à chacune des réunions obligatoires du comité syndical, de l'exercice de ces délégations.

Afin de permettre le bon fonctionnement au quotidien du syndicat mixte, ces délégations ont été données au Président par délibération n° 4 du 19 juillet 2021, pour décider notamment de la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, toutes procédures confondues, ainsi que leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial tel que modifié, le cas échéant, par la mise en œuvre de la clause de variation de prix, supérieure à 15 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le Président reçoit également délégation pour procéder au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives au déploiement du FttH.

Conformément aux dispositions précitées, l'ensemble des engagements juridiques qui ont été passés du 17 septembre au 23 novembre 2022 en application de cette délégation sont les suivants :

- la **préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services** :

Marché notifié

Titulaire	Objet	Montant HT
TERRASSEMENT & TP DE LA VALLEE NOIRE	sondages	350,00 €

- le **dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives au déploiement du FttH dans le département** :

. déclarations préalables – installation d'un Schelster :

N° plaque	Commune	N° déclaration préalable	Date
01- Cluis			
02- Argenton	TENDU	036 219 18 S0001	18 février 2018
03- Eguzon	BARAIZE	036 012 17 S0007	14 janvier 2018
04- Le Blanc			
05- Villedieu	VILLEDIEU-SUR-INDRE	036 241 17 N0004	10 avril 2017
06- Chabris	CHABRIS	036 034 20 N0010	27 mai 2020
07- Chaillac			
08- Clion	CLION-SUR-INDRE	036 055 17 N0006	10 août 2017
09- Valençay			
10- Issoudun			
11- La Châtre	BRIANTES	036 025 17 S0010	2 octobre 2017
12- Levroux			
13- Martizay	MARTIZAY	036 113 18 S0004	28 mars 2018
14- Vendoeuvres	VENDOEUVRES	036 232 18 N0003	25 janvier 2018
15- Vatan	LUCAY-LE-LIBRE	036 102 20 N0002	23 septembre 2020

Aucun membre n'ayant d'observation, il est pris acte de l'exercice de cette délégation donnée au Président.

### **3- Adoption de la Décision Modificative n° 2 pour l'exercice 2022**

La décision modificative n° 2 pour l'exercice 2022 porte sur le budget annexe concernant le FttH. Cette DM2 procède aux ajustements de crédits tels que détaillés ci-après pour tenir compte des réalisations et d'une régularisation d'une série d'écriture pour ordre sur le budget 2021 :

<b>Budget annexe FttH - Fonctionnement</b>		
<u>Dépenses</u>		
chapitre 011	Charges à caractère général	- 4 000,00
chapitre 67	Charges exceptionnelles	+ 4 000,00
<b>Budget annexe FttH - Investissement</b>		
<u>Dépenses</u>		
chapitre 041	Immobilisations en cours	+ 678 946,00
<b>Budget annexe FttH - Investissement</b>		
<u>Recettes</u>		
chapitre 041	Immobilisations en cours	+ 678 946,00

Cette DM2 confirme donc le budget 2022 en procédant d'une part à un ajustement mineur et en rectifiant conformément à la demande du Service de Gestion Comptable une erreur d'écriture d'ordre.

Aucune observation n'ayant été formulée, il est procédé au vote.

Par 513 voix, aucune abstention, ni vote contre, la décision modificative n° 2 pour l'exercice 2022, ci-annexée, est approuvée.

### **4- Débat d'Orientation Budgétaire 2023**

Le rythme des déploiements FttH sur cette année 2022 s'est confirmé avec plus de 9.000 prises livrées dans le cadre de la délégation de service publique concessive. Plus de 70.000 prises sont exploitées dans l'INDRE par Berry Fibre Optique et plus de 23.000 Indriens utilisent le réseau très haut débit du RIP36. Les déploiements vont s'accélérer avec plus de 20.000 prises attendues en 2023 conformément au contrat de DSP. Les études nécessaires sont bien avancées, les travaux en cours et les prévisions de livraisons devraient permettre cette avancée importante vers la couverture complète de notre département. Le travail engagé en 2022 sera poursuivi sur les usages numériques et les attentes des collectivités.

Dans le cadre du budget principal du Syndicat Mixte RIP36, compte tenu des prévisions budgétaires sur la section de fonctionnement, les participations des membres en fonctionnement devraient rester identiques à 2022 et s'élever à 100.000 €. Les dépenses liées essentiellement aux consommations d'énergie des montées en débit, à la maintenance des installations, aux redevances d'occupation et diverses charges devraient s'élever à hauteur de 180.000 €.

Dans le cadre du budget annexe FttH, les déploiements FttH de la phase 2 seront donc poursuivis. Les prises d'abonnement sur le réseau sont nombreuses et les dernières communes déployées situées en zone rurale basculent progressivement sur la fibre. En un an, le nombre d'abonnés est passé de 14.500 fin novembre 2021 à 23.000 fin novembre 2022. Cette dynamique devrait se poursuivre avec plus de 1.000 abonnés chaque mois. Le montant des investissements pour 2023 est évalué à 18 M€. Les recettes attendues du FSN sont évaluées à 8 M€. La participation de la Région, conformément à la convention signée, devrait s'élever à 673.125 €. Des recettes du FEDER sont également attendues à hauteur de 2,3 M€. Un emprunt à hauteur de 16 M€ est envisagé afin de couvrir les dépenses de l'ensemble de notre programme FttH.

En fonctionnement, les dépenses s'élèveront en 2023 à 440.000 € couvrant la masse salariale dédiée au projet, les intérêts d'emprunt et diverses charges. Ces dépenses sont couvertes par les redevances et les remboursements de frais de location de réseaux versées par Berry Très Haut Débit ainsi que diverses recettes.

L'année 2023 sera une étape importante dans les déploiements FttH. A l'issue de cette année 2023, il restera 25.000 prises FttH à construire pour atteindre la couverture complète du département attendue pour mi 2025. Le travail sur les besoins et les usages se poursuivra afin de définir les moyens de répondre aux attentes des collectivités en s'appuyant sur le réseau construit.

Aucun membre n'ayant d'observation, il est pris acte de ce Débat d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2023.

○○○○○

Comme à chaque réunion du Comité Syndical, le tableau de bord actualisé des opérations FttH est présenté. Les moyens en place doivent être maintenus pour remplir les objectifs du RIP 36. Le bilan de la commercialisation est également présenté.

La séance est levée à 17 heures 25.

Fait à CHATEAUROUX, le 6 décembre 2022

Le Président du Syndicat Mixte « RIP 36 »



Marc FLEURET



Syndicat Mixte  
Réseau d'Initiative Publique

La présente décision publiée le : **27 JAN. 2023**  
et transmise au représentant de l'État le : **27 JAN. 2023**  
est exécutoire depuis cette date.

## DELIBERATION

Séance du : 23 janvier 2023  
L'an deux mille vingt trois, le vingt trois janvier, à 17 heures,  
le syndicat mixte RIP 36, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en présentiel  
au Château Raoul à Châteauroux.

Date de convocation : 10 janvier 2023

**Présents : 17**

M. Gérard BLONDEAU

M. Marc FLEURET

M. Christian ROBERT

M. Michel BOUGAULT

M. Hugues FOUCAULT

M. Marc ROUFFY

M. Jean-Louis CAMUS

Mme Marie-Laure FRISCH

M. Dominique ROULLET

M. Aymeric COMPAIN

M. Michel LIAUDOIS

M. Gérard SAUGET

M. Pascal COURTAUD

Mme Frédérique MERIAUDEAU

M. Jean TORTOSA

M. Yves CRON

**Absent(s) excusé(s) : 2**

**Absent(s) excusé(s) : 2**

**Absent(s) excusé(s) : 2**

M. Jean-Marc BRUNAUD

**Personne(s) ayant donné pouvoir : 3**

M. François DAUGERON à M. Gérard SAUGET

Mme Mathilde FOUCHET à M. Aymeric COMPAIN

Mme Delphine GENESTE à M. Marc FLEURET

Pour : 20 (493 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Absentions : 0 (0 voix)

## 2- ADOPTION du BUDGET 2023

### LE COMITÉ SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte  
Réseau d'Initiative Publique 36,  
Considérant que le quorum est atteint,

### DÉCIDE

**Article unique :** Le Budget Primitif du budget principal et du budget annexe « FttH » pour l'exercice  
2023, ci annexé, est adopté.

Le Président du Syndicat Mixte RIP36

  
Marc FLEURET

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

**:SM Reseau Initiative Publique (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20002238200028

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

**M. 52**

**Budget primitif (projet de budget)**

**voté par nature**

BUDGET : SM Reseau Initiative Publique (3)

ANNEE 2023

(1) Indiquer soit « Département : nom du département », soit le libellé de l'établissement ou du syndicat (exemples : MDPH, libellé du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT...).

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (du département ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble du budget par section	9
A2.1 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Dépenses	10
A2.2 - Equilibre financier du budget - Section d'investissement - Recettes	11
A3.1 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Dépenses	12
A3.2 - Equilibre financier du budget - Section de fonctionnement - Recettes	13
B1 - Balance générale - Dépenses	14
B2 - Balance générale - Recettes	15

## III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble - Dépenses / Recettes	17
A1.1 - Equipements départementaux - Dépenses non individualisées en programme d'équipement	19
A1.2 - Equipements départementaux - Dépenses RMI / RSA	20
A1.3 - Equipements départementaux - Dépenses individualisées en programme d'équipement	21
A1.4 - Equipements départementaux - Chapitres de programme afférent à une autorisation de programme	22
A1.5 - Equipements départementaux - Chapitres de programme non compris dans une autorisation de programme	23
A2 - Equipements non départementaux	24
A3 - Dépenses financières	25
A4.1 - Financement des équipements départementaux et non départementaux	26
A4.2 - Recettes RMI / RSA	27
A4.3 - Recettes financières	28
A5 - Récapitulatif des opérations pour le compte de tiers	29
A6 - Section d'investissement - Opérations d'ordre entre sections	30
A7 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	34
B2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	36

## IV - Annexes

### A - Présentation croisée par fonction

A1 - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1/01 - Opérations non ventilées	Sans Objet
A1/0 - Fonction 0 (sauf 01)	Sans Objet
A1/1 - Fonction 1	Sans Objet
A1/2 - Fonction 2	Sans Objet
A1/3 - Fonction 3	Sans Objet
A1/4 - Fonction 4	Sans Objet
A1/5 - Fonction 5	Sans Objet
A1/6 - Fonction 6	Sans Objet
A1/7 - Fonction 7	Sans Objet
A1/8 - Fonction 8	Sans Objet
A1/9 - Fonction 9	Sans Objet

### B - Eléments du bilan

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées	38
B3 - Etat des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	39
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	40

**C - Engagements hors bilan**

C1.1 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
C2 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
C6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
C7 - Situation des autorisations de programme	41
C8 - Situation des autorisations d'engagement	Sans Objet
C9 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet

**D - Autres éléments d'information**

D1 - Etat du personnel	Sans Objet
D2 - Liste des organismes dans lesquels le département a pris un engagement financier	42
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
D3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	43
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en un budget annexe	Sans Objet

**E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures**

E1 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
E2 - Arrêté et signatures	44

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques			
		Valeurs	Valeurs
Population totale		Nombre de m <sup>2</sup> de surface utile de bâtiments (5)	
Longueur de la voirie départementale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels appartient le département	

Informations fiscales (N-2)			
Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par habitant pour le département (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par catégorie (2)
Fiscal	Financier		

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et financier définis à l'article L. 3334-6 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Il s'agit du potentiel financier défini à l'article L. 3334-6-1 pour les départements urbains et R. 3334-3-1 du CGCT pour les départements non urbains. Le potentiel financier moyen par catégorie figure sur la fiche de la répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2.

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		
2	Produit des impositions directes/population		
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		
4	Dépenses d'équipement brut/population		
5	Encours de dette/population (3) (4)		
6	DGF/population		
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (5)		
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (5)		
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (5)		
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (3) (4) (5)		

(3) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N.

(4) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(5) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

(6) Les valeurs devant figurer dans cet état sont celles du dernier CA adopté avant le vote du budget concerné.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- (2) sans les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- (3) sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement, et, en section d'investissement, sans chapitre de programme.

III – La comparaison s'effectue par rapport au budget (4) primitif de l'exercice précédent.

IV – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les programmes d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	<b>C1</b>

### RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	0,00	0,00	0,00	A1 0,00
<b>Investissement</b>	0,00	0,00	(1) 0,00	A2 0,00
<b>Fonctionnement</b>	0,00	0,00	(2) 0,00	A3 0,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00
<b>Investissement</b>	I 0,00	III 0,00	B2	0,00
<b>Fonctionnement</b>	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (1)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	0,00
<b>Investissement</b>	<b>A2 + B2</b>	0,00
<b>Fonctionnement</b>	<b>A3 + B3</b>	0,00

(1) Si le montant est positif, il s'agit d'un excédent, si le montant est négatif, il s'agit d'un déficit.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES**

Chap. /art. (1)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) <b>0,00</b>
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) <b>0,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
65	Autres charges de gestion courante (3)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors dépenses imputées aux comptes 010 et 018.

(3) Hors dépenses imputées aux comptes 015, 016 et 017.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Titres restant à émettre
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III) 0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (2)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (2)	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Impositions directes	0,00
74	Dotations, subventions et participations (3)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits exceptionnels (3)	0,00

(1) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

		DEPENSES	RECETTES
<b>V</b>	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	406 000,00	406 000,00
<b>O</b>			
<b>T</b>			

+ + +

<b>R</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
<b>E</b>			
<b>P</b>	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
<b>O</b>			
<b>R</b>			
<b>T</b>			

= = =

<b>Total de la section d'investissement</b> (3)	406 000,00	406 000,00
--	------------	------------

		DEPENSES	RECETTES
<b>V</b>	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	584 280,00	584 280,00
<b>O</b>			
<b>T</b>			

+ + +

<b>R</b>	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
<b>E</b>			
<b>P</b>	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
<b>O</b>			
<b>R</b>			
<b>T</b>			

= = =

<b>Total de la section de fonctionnement</b> (4)	584 280,00	584 280,00
---	------------	------------

<b>TOTAL DU BUDGET</b> (5)	990 280,00	990 280,00
-------------------------------	------------	------------

#### TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget	139 700,00	266 300,00	406 000,00	0,00	406 000,00	406 000,00
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	178 280,00	406 000,00	584 280,00	317 980,00	266 300,00	584 280,00
<b>Total budget (hors RAR N-1 et reports)</b>	<b>317 980,00</b>	<b>672 300,00</b>	<b>990 280,00</b>	<b>317 980,00</b>	<b>672 300,00</b>	<b>990 280,00</b>

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 3312.9 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 3312-8 du CGCT).

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.1</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris programmes) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	1 000,00	0,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris programmes) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris programmes) (3) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (y compris programmes) (6)	39 000,00	0,00	138 700,00	0,00	138 700,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>39 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>139 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>139 700,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>39 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>139 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>139 700,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (2)	361 000,00		266 300,00	0,00	266 300,00
041	Opérations patrimoniales (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>361 000,00</b>		<b>266 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>266 300,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>406 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>406 000,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>406 000,00</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(6) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>A2.2</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (2)	399 137,00		406 000,00	0,00	406 000,00
041	Opérations patrimoniales (2)	863,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>400 000,00</b>		<b>406 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>406 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>406 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>406 000,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>406 000,00</b>
---	-------------------

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (7)**

**139 700,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'il crée.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(8) Sauf 165, 166 et 16449.

(9) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.1</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	162 700,00	0,00	159 480,00	0,00	159 480,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	18 000,00	0,00	18 500,00	0,00	18 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>180 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>177 980,00</b>	<b>0,00</b>	<b>177 980,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (3)	300,00	0,00	300,00	0,00	300,00
68	Dotations amortissements et provisions (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>181 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>178 280,00</b>	<b>0,00</b>	<b>178 280,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	400 000,00		406 000,00	0,00	406 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>400 000,00</b>		<b>406 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>406 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>581 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>584 280,00</b>	<b>0,00</b>	<b>584 280,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>584 280,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>A3.2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	120 000,00	0,00	229 096,00	0,00	229 096,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	100 000,00	0,00	88 884,00	0,00	88 884,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>220 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>317 980,00</b>	<b>0,00</b>	<b>317 980,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>220 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>317 980,00</b>	<b>0,00</b>	<b>317 980,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	361 000,00		266 300,00	0,00	266 300,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>361 000,00</b>		<b>266 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>266 300,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>581 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>584 280,00</b>	<b>0,00</b>	<b>584 280,00</b>
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>584 280,00</b>
--	-------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>139 700,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(3) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – DEPENSES</b>	<b>B1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (7)	0,00	266 300,00	266 300,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(5) 0,00		0,00
	<b>Total des programmes d'équipement</b>	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (7)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (7)	1 000,00	0,00	1 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (7)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (7)	(6) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (7)	138 700,00	0,00	138 700,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (7)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Total des opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
<b>Dépenses d'investissement –Total</b>		<b>139 700,00</b>	<b>266 300,00</b>	<b>406 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>406 000,00</b>
---	-------------------

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (8)	159 480,00		159 480,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (8)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (8)	18 500,00	0,00	18 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (8)	300,00	0,00	300,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (8)	0,00	406 000,00	406 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement –Total</b>		<b>178 280,00</b>	<b>406 000,00</b>	<b>584 280,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>584 280,00</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Hors chapitres programmes.

(4) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

(5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(6) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(7) Hors dépenses imputées aux chapitres 010 et 018.

(8) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE – RECETTES</b>	<b>B2</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (6)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(4) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(5) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (6)	0,00	0,00	0,00
3...	<i>Stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		406 000,00	406 000,00
45	Opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement –Total</b>		<b>0,00</b>	<b>406 000,00</b>	<b>406 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>406 000,00</b>
---	-------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (7)	0,00		0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00		0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00		0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks</i>		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	229 096,00		229 096,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Impositions directes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations (7)	88 884,00		88 884,00
75	Autres produits d'activités (7)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (7)	0,00	266 300,00	266 300,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (7)	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement –Total</b>		<b>317 980,00</b>	<b>266 300,00</b>	<b>584 280,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>584 280,00</b>
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaire.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 52.

(3) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A5).

- (4) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (5) A utiliser uniquement dans le cas où le département effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (6) Hors recettes imputées aux chapitres 010 et 018.
- (7) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

## DEPENSES

Nature	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>400 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>406 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>139 700,00</b>	<b>266 300,00</b>	<b>406 000,00</b>
<b>Dépenses des équipements départementaux (total) (détail de III-A1.1 à III-A1.5)</b>	<b>39 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>138 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>138 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>138 700,00</b>
- Non individualisées en programmes d'équipement (détail en III-A1.1)	39 000,00	0,00	138 700,00	0,00	138 700,00	0,00	138 700,00
- Individualisées en programmes d'équipement (liste des programmes en III-A1.3, détail en III-A1.4 et en III A1.5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- 018 Revenu de solidarité active (détail en III-A1.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Dépenses des équipements non départementaux (détail en III-A2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>Dépenses financières (détail en III-A3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<i>040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)</i>	<i>361 000,00</i>		<i>266 300,00</i>	<i>0,00</i>		<i>266 300,00</i>	<i>266 300,00</i>
<i>041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>

<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (3)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>406 000,00</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A</b>

## RECETTES

Nature	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	400 000,00	0,00	406 000,00	0,00	406 000,00
Recettes d'équipements départementaux et non départementaux (détail en III-A4.1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010 Revenu minimum d'insertion (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018 Revenu de solidarité active (détail en III-A4.2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers (détail en III-A5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes financières (détail en III-A4.3) (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (détail en III-A6)	399 137,00		406 000,00	0,00	406 000,00
041 Opérations patrimoniales (détail en III-A7)	863,00		0,00	0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00

<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (3)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

<b>Affectation au compte 1068 (4)</b>	<b>0,00</b>
---------------------------------------	-------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>406 000,00</b>
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(4) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – Dépenses non individualisées</b>	<b>A1.1</b>

**DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT (hors RMI et RSA)**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>		<b>39 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>138 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>138 700,00</b>	<b>0,00</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	39 000,00	0,00	138 700,00	0,00	138 700,00	0,00
23153	Réseaux divers	39 000,00	0,00	138 700,00	0,00		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b> <b>Equipements départementaux – RMI / RSA - Dépenses</b>	<b>A1.2</b>

**RMI DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

**RSA DEPENSES**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
						Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX – VUE D'ENSEMBLE DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A 1.3</b>

**Vue d'ensemble des chapitres de programmes d'équipement (1)**

N° progr.	Libellé du programme	N° AP (2)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	Pour information	
							Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Les programmes d'équipement afférents ou non à une AP sont présentés individuellement en détail en III-A1.4 et en III-A1.5.

(2) Colonne à renseigner uniquement lorsque le programme d'équipement est afférent à une AP.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.4</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX</b>	<b>A1.5</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX – DEPENSES</b>	<b>A2</b>

**SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER (hors RMI et RSA)**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	1 000,00	0,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	0,00	0,00	1 000,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses relatives au compte 204 sauf celles relatives au RMI et au RSA (voir état III-A1.2).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES FINANCIERES</b>	<b>A3</b>

## Dépenses financières

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES D'EQUIPEMENT</b>	<b>A4.1</b>

**RECETTES D'EQUIPEMENT – Détail des chapitres**  
Financement des équipements départementaux et non départementaux (hors RMI et RSA)

Chap./art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	<b>TOTAL</b>	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (2)	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RMI / RSA - RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

#### RECETTES RMI

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
010	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

#### RECETTES RSA

Chap./ art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
018	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES FINANCIERES</b>	<b>A4.3</b>

## Recettes financières

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>138</b>	<b>Autres subventions invest. non transf.</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Cpte de liaison : affectation (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participations et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisations</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS</b>	<b>A5</b>

**RECAPITULATIF DES OPERATIONS POUR LE COMPTE DE TIERS (1)**

Chap. (4)	Libellé	Pour mémoire réalisations cumulées de l'opération au 01/01/N (2)	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
	<b>TOTAL DEPENSES (3) (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RECETTES (3) (4)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Voir le détail des opérations pour compte de tiers en annexe en IV-B5.

(2) Ensemble des réalisations connues à la date de vote.

(3) Les recettes sont égales aux dépenses de chaque opération sous mandat. Pour les opérations gérées sur plusieurs années, l'opération peut être déséquilibrée au titre d'un exercice. Toutefois cette opération doit être équilibrée à sa clôture.

(4) Présenter une ligne par opération pour compte de tiers.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>A6</b>

Chap. /art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
<b>040</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>361 000,00</b>	<b>266 300,00</b>	<b>0,00</b>
13911	Sub. transf cpte rés. Etat, étab. Nat.	92 000,00	66 450,00	0,00
13912	Sub. transf cpte résult. Régions	89 000,00	74 740,00	0,00
13913	Sub. transf cpte résult. Départements	68 000,00	53 000,00	0,00
13914	Sub. transf cpte résult. Communes	44 500,00	35 000,00	0,00
139172	Sub. transf cpte résult. FEDER	37 100,00	37 110,00	0,00
23153	Réseaux divers	30 400,00	0,00	0,00
<b>040</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>399 137,00</b>	<b>406 000,00</b>	<b>0,00</b>
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	760,58	761,00	0,00
28153	Réseaux divers	325 300,00	332 068,00	0,00
281753	Réseaux divers (m. à dispo)	73 004,42	73 099,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	72,00	72,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – OPERATIONS PATRIMONIALES</b>	<b>A7</b>

Chap. /art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions du président	Vote de l'assemblée
<b>041</b>	<b>DEPENSES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>RECETTES (2)</b>	<b>863,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	110,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	753,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Les dépenses sont égales aux recettes.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
<b>DEPENSES DE L'EXERCICE (Détail en III-B1)</b>		<b>581 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>584 280,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>584 280,00</b>	<b>584 280,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	162 700,00	0,00	159 480,00	0,00	0,00	159 480,00	159 480,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	18 000,00	0,00	18 500,00	0,00	0,00	18 500,00	18 500,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (4)	300,00	0,00	300,00	0,00		300,00	300,00
68	Dotations amortissements et provisions (4)	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	400 000,00		406 000,00	0,00		406 000,00	406 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (3)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>584 280,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE</b>	<b>B</b>

## RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2)	Total (RAR N-1 + Vote)
<b>RECETTES DE L'EXERCICE</b> (Détail en III-B2)		<b>581 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>584 280,00</b>	<b>0,00</b>	<b>584 280,00</b>
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	120 000,00	0,00	229 096,00	0,00	229 096,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Impositions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations (4)	100 000,00	0,00	88 884,00	0,00	88 884,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
015	Revenu minimum d'insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	Allocation personnalisée d'autonomie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Revenu de solidarité active	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	361 000,00		266 300,00	0,00	266 300,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00		0,00	0,00	0,00

<b>R002 Résultat reporté ou anticipé (3)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>	<b>584 280,00</b>
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**OPERATIONS REELLES – GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (3)</b>	<b>162 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>159 480,00</b>	<b>0,00</b>
60612	Energie - Electricité	100 000,00	0,00	90 000,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	4 000,00	0,00	5 000,00	0,00
6135	Locations mobilières	13 500,00	0,00	18 000,00	0,00
6156	Maintenance	24 000,00	0,00	30 000,00	0,00
6161	Multirisques	2 000,00	0,00	2 200,00	0,00
6188	Autres frais divers	200,00	0,00	200,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 900,00	0,00	3 980,00	0,00
62878	Remboursement de frais à des tiers	15 000,00	0,00	10 000,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	100,00	0,00	100,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés (2) (3)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)</b>	<b>18 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>18 500,00</b>	<b>0,00</b>
65818	Autres	18 000,00	0,00	18 500,00	0,00
<b>6586</b>	<b>Frais fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (A) = (011 + 012 + 014 + 015 + 016+ 017 + 65 + 6586)</b>		<b>180 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>177 980,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Conformément à l'article L. 3312-4 du CGCT, les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B1</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
66	Charges financières (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (C) (3)	300,00	0,00	300,00	0,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	300,00	0,00	300,00	0,00
68	Dotations amortissements et provisions (D) (3)	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (E)	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = A + B + C + D + E</b>		<b>181 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>178 280,00</b>	<b>0,00</b>

023	Virement à la section d'investissement	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	400 000,00		406 000,00	0,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	400 000,00		406 000,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>400 000,00</b>		<b>406 000,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>581 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>584 280,00</b>	<b>0,00</b>
---	-------------------	-------------	-------------------	-------------

<b>002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>584 280,00</b>
--	-------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040, DF 043 = RF 043.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (4)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(4) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX**

Chap / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
<b>70</b>	<b>Prod. services, domaine, ventes diverses</b>	<b>120 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>229 096,00</b>	<b>0,00</b>
70323	Red.occupation dom. public départemental	120 000,00	0,00	122 000,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	0,00	0,00	107 096,00	0,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes (sauf impôts locaux)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>731</b>	<b>Impositions directes</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations (2)</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>88 884,00</b>	<b>0,00</b>
7472	Participation régions	25 000,00	0,00	22 220,00	0,00
7473	Participation Départements	45 000,00	0,00	40 000,00	0,00
7474	Participation Communes et interco	30 000,00	0,00	26 664,00	0,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>015</b>	<b>Revenu minimum d'insertion</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>016</b>	<b>Allocation personnalisée d'autonomie</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>017</b>	<b>Revenu de solidarité active</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		<b>220 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>317 980,00</b>	<b>0,00</b>
<b>(A) = (70 + 73 + 731 + 74 + 75 + 013 + 015 + 016 + 017)</b>					

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les départements dits « surfiscalisés » (compte 7321) (3)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

(3) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>	<b>B2</b>

**GESTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – PRODUITS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS – OPERATIONS D'ORDRE**

Chap / art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent	RAR N-1	Propositions du président	Vote de l'assemblée
76	Produits financiers (B)	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (C) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amortissements et provisions (D) (3)	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = A + B + C + D</b>		<b>220 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>317 980,00</b>	<b>0,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (2)	361 000,00		266 300,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	361 000,00		266 300,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (2)	0,00		0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>361 000,00</b>		<b>266 300,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>581 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>584 280,00</b>	<b>0,00</b>
---	--	-------------------	-------------	-------------------	-------------

<b>R 002 RESULTAT REPORTE</b>				<b>0,00</b>
-------------------------------	--	--	--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>				<b>584 280,00</b>
--	--	--	--	-------------------

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040, RF 043 = DF 043.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 015, 016 et 017.

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (4)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(4) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES</b>	<b>B2</b>

## METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 3321-1 du CGCT) :		
	€		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Réseaux divers	50	17/02/2017
L	Armoires PRM	20	17/02/2017
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	17/02/2017
L	Matériel informatique	5	17/02/2017
L	Mobilier	12	17/02/2017
L	Subventions d'équipement versées (pour des biens mobiliers, matériel ou études)	5	17/02/2017

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>B7.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>266 300,00</b>	<b>I 0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681 (5)	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>266 300,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	266 300,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>266 300,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>266 300,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(5) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>B7.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>406 000,00</b>	<b>III</b> <b>0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b)</b>		<b>406 000,00</b>	<b>0,00</b>
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	761,00	0,00
28153	Réseaux divers	332 068,00	0,00
281753	Réseaux divers (m. à dispo)	73 099,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	72,00	0,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>406 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>406 000,00</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>266 300,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>406 000,00</b>
<b>Solde</b>	<b>V = IV – II (5)</b>	<b>139 700,00</b>

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(5) Indiquer le signe algébrique.

**IV – ANNEXES****IV****ENGAGEMENTS HORS BILAN – AUTORISATIONS DE PROGRAMME****C7****SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<b>TOTAL</b>	<b>11 640 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>11 640 000,00</b>	<b>10 445 432,79</b>	<b>139 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 054 867,21</b>
2016 - FO NRAZO Fibre Optique NRAZO	3 300 000,00	0,00	3 300 000,00	2 635 953,31	138 700,00	0,00	525 346,69
2014 - MED3 Montee en debit 3eme tranche	8 300 000,00	0,00	8 300 000,00	7 805 508,81	0,00	0,00	494 491,19
2017 - SUBV IN Subvention inclusion numerique	40 000,00	0,00	40 000,00	3 970,67	1 000,00	0,00	35 029,33

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LE DEPARTEMENT A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b> (Articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 applicables au département par renvoi de l'article L. 3313-1 du CGCT)	<b>D2</b>

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3)</b>				
- Affermo-Concessif	Berry THD		Organisme de droit privé	13 204 000.00
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				

(1) Hôtel du département et autres lieux publics désignés par le département.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE</b>	<b>D3.3</b>

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Régie sans personnalité juridique	FTTH	01/01/2015	12/12/2014	20002238200028	SPIC	oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social...

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>E2</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

---

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : conseil général, conseil syndical...).

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

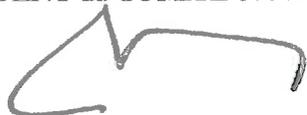
**Voir pages 45 et 46**

## Délibération n° 2 – adoption du Budget Principal 2023 et Budget Annexe FttH 2023 - ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président du Comité Syndical

A Châteauroux, le 23 janvier 2023

Le PRESIDENT du COMITE SYNDICAL,



Marc FLEURET

Date de convocation : 10 janvier 2023

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session

A Châteauroux, le 23 janvier 2023

Les membres du Comité Syndical,

Nombre de membres en exercice : 22

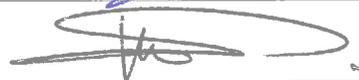
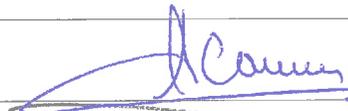
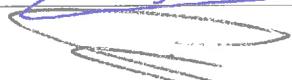
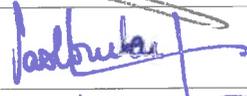
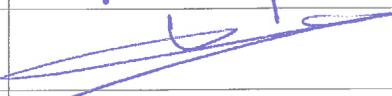
Nombre de membres présents : 20  
ou représentés

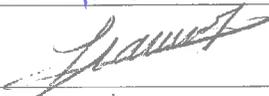
Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES : Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Titulaires	Signatures	Suppléants	Signatures
M. Gérard BLONDEAU		Mme Nadine BELLUROT	
M. Michel BOUGAULT		M. Jacques PALLAS	
M. Jean-Marc BRUNAUD	Absent excusé	Mme Annie BARREAU	
M. Jean-Louis CAMUS		M. Sébastien LALANGE	
M. Aymeric COMPAIN		M. Jérémie GODET	
M. Pascal COURTAUD		M. Bruno SIMON	
M. Yves CRON		M. Vincent GIRAUDON	
M. François DAUGERON	A donné pouvoir à M. Saugé.		
M. Marc FLEURET		Mme Nathalie CORBEAU	
M. Hugues FOUCAULT		M. Bernard BACHELLERIE	
Mme Mathilde FOUCHET	A donné pouvoir à M. Compain.	M. Dominique BOUE	

Titulaires	Signatures	Suppléants	Signatures
Mme Marie-Laure FRISCH		M. Philippe GOURLAY	
Mme Delphine GENESTE	A domi poyssoir à M. Fleuret,	M. Nicolas FORISSIER	
M. Michel LIAUDOIS		M. Thierry BERNARD	
Mme Frédérique MERIAUDEAU		Mme Florence PETIPEZ	
M. Lionnel PERROT		M. Dominique COGNE	
M. Christian ROBERT		M. Arnaud DENORMANDIE	
M. Marc ROUFFY		M. Jérémie MEUNIER	
M. Dominique ROULLET		M. Guillaume CREPIN	
M. Gérard SAUGET		M. Alain REUILLON	
M. Nicolas THOMAS	Absent excusé.	Mme Claudine LARDEAU	
M. Jean TORTOSA		Mme Chantal MONJOINT	

Certifié exécutoire par le Président du Comité Syndical,  
 compte tenu de la transmission en Préfecture, le **27 JAN. 2023**  
 et de la publication le **27 JAN. 2023**

A Châteauroux, le **27 JAN. 2023**

Le PRESIDENT du COMITE SYNDICAL,



Marc FLEURET

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

<b>Numéro SIRET</b> <b>20002238200036</b>	<b>COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT</b> <b>SM Reseau Initiative Publique</b>
--	---

POSTE COMPTABLE DE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

<b>SERVICE PUBLIC LOCAL</b>
-----------------------------

M. 4 (1)

<b>Budget primitif (projet de budget)</b>
---

BUDGET : FTTH - Fiber To The Home (2)

**ANNEE 2023**

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 42, M. 43, M. 44 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

# Sommaire

## I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

## II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

## III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

## IV - Annexes

### A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	18
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	Sans Objet
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	19
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	20
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

### B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.7 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	21
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

### C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	Sans Objet
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

### D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	22
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ..... du .....).

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**EXPLOITATION**

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	914 450,00	914 450,00

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)</b>	<b>914 450,00</b>	<b>914 450,00</b>
---	-------------------	-------------------

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	17 204 000,00	17 204 000,00

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>17 204 000,00</b>	<b>17 204 000,00</b>
---	----------------------	----------------------

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>18 118 450,00</b>	<b>18 118 450,00</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

## DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	457 860,60	0,00	447 550,00	0,00	447 550,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>457 860,60</b>	<b>0,00</b>	<b>447 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>447 550,00</b>
66	Charges financières	70 000,00	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	9 288 520,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>9 816 380,60</b>	<b>0,00</b>	<b>559 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>559 550,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (6)	0,00		319 744,00	0,00	319 744,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	35 500,00		35 156,00	0,00	35 156,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>35 500,00</b>		<b>354 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>354 900,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 851 880,60</b>	<b>0,00</b>	<b>914 450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>914 450,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>914 450,00</b>
---	-------------------

## RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	70 000,00	0,00	95 450,00	0,00	95 450,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	9 471 880,60	0,00	520 000,00	0,00	520 000,00
<b>Total des recettes de gestion des services</b>		<b>9 541 880,60</b>	<b>0,00</b>	<b>615 450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>615 450,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>9 541 880,60</b>	<b>0,00</b>	<b>615 450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>615 450,00</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	310 000,00		299 000,00	0,00	299 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>310 000,00</b>		<b>299 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>299 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 851 880,60</b>	<b>0,00</b>	<b>914 450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>914 450,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>914 450,00</b>
---	-------------------

## Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)</b>	<b>55 900,00</b>
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.
- (8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	16 000,00	0,00	46 000,00	0,00	46 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	3 413 360,60	0,00	1 809 000,00	0,00	1 809 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 430 360,60</b>	<b>0,00</b>	<b>1 855 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 855 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	12 311 363,00	0,00	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>12 311 363,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15 000 000,00</b>
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>15 741 723,60</b>	<b>0,00</b>	<b>16 855 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 855 000,00</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	310 000,00		299 000,00	0,00	299 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	400 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>710 000,00</b>		<b>349 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>349 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>16 451 723,60</b>	<b>0,00</b>	<b>17 204 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 204 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>17 204 000,00</b>
---	----------------------

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	8 506 223,60	0,00	789 100,00	0,00	789 100,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	7 500 000,00	0,00	16 000 000,00	0,00	16 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>16 006 223,60</b>	<b>0,00</b>	<b>16 789 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 789 100,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10 000,00</b>
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>16 016 223,60</b>	<b>0,00</b>	<b>16 799 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>16 799 100,00</b>
021	Virement de la section d'exploitation (4)	0,00		319 744,00	0,00	319 744,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	35 500,00		35 156,00	0,00	35 156,00
041	Opérations patrimoniales (4)	400 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>435 500,00</b>		<b>404 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>404 900,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>16 451 723,60</b>	<b>0,00</b>	<b>17 204 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17 204 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>17 204 000,00</b>
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)</b>
---

<b>55 900,00</b>
------------------

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4)  $DE\ 023 = RI\ 021$  ;  $DI\ 040 = RE\ 042$  ;  $RI\ 040 = DE\ 042$  ;  $DI\ 041 = RI\ 041$  ;  $DE\ 043 = RE\ 043$ .

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération  $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$  ou solde de l'opération  $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$ .

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	447 550,00		447 550,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	100 000,00	0,00	100 000,00
67	Charges exceptionnelles	12 000,00	0,00	12 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	35 156,00	35 156,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		319 744,00	319 744,00
	<b>Dépenses d'exploitation – Total</b>	<b>559 550,00</b>	<b>354 900,00</b>	<b>914 450,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>914 450,00</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	46 000,00	0,00	46 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	1 809 000,00	349 000,00	2 158 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	15 000 000,00	0,00	15 000 000,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
	<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>16 855 000,00</b>	<b>349 000,00</b>	<b>17 204 000,00</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>17 204 000,00</b>
---	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	95 450,00		95 450,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		299 000,00	299 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	520 000,00		520 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes d'exploitation – Total</b>		<b>615 450,00</b>	<b>299 000,00</b>	<b>914 450,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>914 450,00</b>
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	789 100,00	0,00	789 100,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	16 000 000,00	0,00	16 000 000,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	50 000,00	50 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 000,00	0,00	10 000,00
28	Amortissement des immobilisations		35 156,00	35 156,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		319 744,00	319 744,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>16 799 100,00</b>	<b>404 900,00</b>	<b>17 204 000,00</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

+

<b>AFFECTATION AUX COMPTES 106</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>17 204 000,00</b>
---	----------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, en M. 43 et en M. 44.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général (5) (6)</b>	<b>457 860,60</b>	<b>447 550,00</b>	<b>0,00</b>
6135	Locations mobilières	126 060,60	90 000,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	20 000,00	21 000,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	0,00	450,00	0,00
6238	Divers	0,00	10 300,00	0,00
6287	Remboursements de frais	310 000,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	324 000,00	0,00
63512	Taxes foncières	1 500,00	1 500,00	0,00
6354	Droits d'enregistrement et de timbre	200,00	200,00	0,00
6358	Autres droits	100,00	100,00	0,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel, frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits (7)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)</b>		<b>457 860,60</b>	<b>447 550,00</b>	<b>0,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b) (8)</b>	<b>70 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	70 000,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	100 000,00	0,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>9 288 520,00</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	5 000,00	2 000,00	0,00
6718	Autres charges exceptionnelles gestion	9 283 520,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	10 000,00	0,00
<b>68</b>	<b>Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>69</b>	<b>Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues (f)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f</b>		<b>9 816 380,60</b>	<b>559 550,00</b>	<b>0,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>319 744,00</b>	<b>0,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)</b>	<b>35 500,00</b>	<b>35 156,00</b>	<b>0,00</b>
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	35 500,00	35 156,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>35 500,00</b>	<b>354 900,00</b>	<b>0,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérat° ordre intérieur de la section</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>35 500,00</b>	<b>354 900,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>9 851 880,60</b>	<b>914 450,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (13)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>914 450,00</b>
---	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 43 et en M. 44.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	<b>Atténuations de charges (5)</b>	0,00	0,00	0,00
70	<b>Ventes produits fabriqués, prestations</b>	70 000,00	95 450,00	0,00
704	Travaux	20 000,00	25 000,00	0,00
7087	Remboursement de frais	50 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	70 450,00	0,00
73	<b>Produits issus de la fiscalité (6)</b>	0,00	0,00	0,00
74	<b>Subventions d'exploitation</b>	0,00	0,00	0,00
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	9 471 880,60	520 000,00	0,00
757	Redevances des fermiers, concession..	9 471 880,60	520 000,00	0,00
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>		<b>9 541 880,60</b>	<b>615 450,00</b>	<b>0,00</b>
76	<b>Produits financiers (b)</b>	0,00	0,00	0,00
77	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	0,00	0,00	0,00
78	<b>Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)</b>	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d</b>		<b>9 541 880,60</b>	<b>615 450,00</b>	<b>0,00</b>
042	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)</b>	<b>310 000,00</b>	<b>299 000,00</b>	<b>0,00</b>
722	Immobilisations corporelles	310 000,00	299 000,00	0,00
043	<b>Opérat° ordre intérieur de la section (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>310 000,00</b>	<b>299 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>		<b>9 851 880,60</b>	<b>914 450,00</b>	<b>0,00</b>

	+
<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES</b>	<b>914 450,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 41, M. 43 et M. 44.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES</b>				<b>B1</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors opérations)</b>	<b>16 000,00</b>	<b>46 000,00</b>	<b>0,00</b>
2031	Frais d'études	15 000,00	45 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	1 000,00	0,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opérations)</b>	<b>1 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
2111	Terrains nus	1 000,00	0,00	0,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opérations)</b>	<b>3 413 360,60</b>	<b>1 809 000,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	3 413 360,60	1 809 000,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>3 430 360,60</b>	<b>1 855 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>12 311 363,00</b>	<b>15 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
2763	Créances sur collectivités et etabl. pub	320 000,00	0,00	0,00
2764	Créances sur personnes de droit privé	11 991 363,00	15 000 000,00	0,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>12 311 363,00</b>	<b>15 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>15 741 723,60</b>	<b>16 855 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)</b>	<b>310 000,00</b>	<b>299 000,00</b>	<b>0,00</b>
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<i>Charges transférées</i>	<i>310 000,00</i>	<i>299 000,00</i>	<i>0,00</i>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	310 000,00	299 000,00	0,00
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (9)</b>	<b>400 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>
2315	Installat°, matériel et outillage techni	400 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	0,00	50 000,00	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>710 000,00</b>	<b>349 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)</b>		<b>16 451 723,60</b>	<b>17 204 000,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (10)</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>17 204 000,00</b>
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>				<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES</b>				<b>B2</b>
<b>Chap / art (1)</b>	<b>Libellé (1)</b>	<b>Pour mémoire budget précédent (2)</b>	<b>Propositions nouvelles (3)</b>	<b>Vote (4)</b>
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement</b>	<b>8 506 223,60</b>	<b>789 100,00</b>	<b>0,00</b>
1311	Subv. équipt Etat et établ. Nationaux	6 440 328,60	115 975,00	0,00
1312	Subv. équipt Régions	1 065 895,00	673 125,00	0,00
1317	Subv. équipt Budget communautaire, FS	1 000 000,00	0,00	0,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilées (hors 165)</b>	<b>7 500 000,00</b>	<b>16 000 000,00</b>	<b>0,00</b>
1641	Emprunts en euros	7 500 000,00	16 000 000,00	0,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>16 006 223,60</b>	<b>16 789 100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>165</b>	<b>Dépôts et cautionnements reçus</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectat° (BA,régie)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>26</b>	<b>Participat° et créances rattachées</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	10 000,00	10 000,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>10 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>16 016 223,60</b>	<b>16 799 100,00</b>	<b>0,00</b>
<b>021</b>	<b>Virement de la section d'exploitation</b>	<b>0,00</b>	<b>319 744,00</b>	<b>0,00</b>
<b>040</b>	<b>Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)</b>	<b>35 500,00</b>	<b>35 156,00</b>	<b>0,00</b>
28031	Frais d'études	35 500,00	35 156,00	0,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>		<b>35 500,00</b>	<b>354 900,00</b>	<b>0,00</b>
<b>041</b>	<b>Opérations patrimoniales (8)</b>	<b>400 000,00</b>	<b>50 000,00</b>	<b>0,00</b>
238	Avances commandes immo. incorp.	400 000,00	50 000,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>		<b>435 500,00</b>	<b>404 900,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)</b>		<b>16 451 723,60</b>	<b>17 204 000,00</b>	<b>0,00</b>

+

<b>RESTES A REALISER N-1 (9)</b>	<b>0,00</b>
----------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>17 204 000,00</b>
---	----------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

(7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

Cet état ne contient pas d'information.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	<b>A2</b>

**A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>	<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Réseaux divers	50	17/02/2017
L	Armoires PRM	20	17/02/2017
L	Frais d'études non suivies de réalisation	5	17/02/2017
L	Matériel informatique	5	17/02/2017
L	Mobilier	12	17/02/2017
L	Subventions d'équipement versées (pour des biens mobiliers, matériel ou études)	5	17/02/2017

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES</b>	<b>A4.1</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES</b>	<b>A4.2</b>

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>364 900,00</b>	<b>III 0,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2763	Créances sur collectivités et établ. pub	10 000,00	0,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (3)</b>		<b>354 900,00</b>	<b>0,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	35 156,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	319 744,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>364 900,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>364 900,00</b>

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>0,00</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>364 900,00</b>
<b>Solde</b>	V = IV – II (6)	<b>364 900,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	<b>B2.1</b>

**B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2022 - ETUN ETUDES USAGES DU NUMERIQUE	80 000,00	0,00	80 000,00	30 000,00	40 000,00	10 000,00
2015 - EFTTH Etudes ploiement FTTH	357 000,00	0,00	357 000,00	84 114,21	0,00	272 885,79
2019 - EFTTH Etudes ploiement FTTH	200 000,00	0,00	200 000,00	128 326,29	6 000,00	65 673,71
2016 - FTTH FTTH	62 500 000,00	0,00	62 500 000,00	61 409 874,11	769 000,00	321 125,89
2020 - FTTH FTTH	11 000 000,00	0,00	11 000 000,00	10 985 086,99	240 000,00	-225 086,99
2021 - FTTH FTTH	40 900 000,00	0,00	40 900 000,00	14 744 331,00	15 000 000,00	11 155 669,00
2022 - FTTH FTTH	2 500 000,00	0,00	2 500 000,00	1 000 000,00	800 000,00	700 000,00
2020 - RFTTH Remboursements raccordements FTTH	550 000,00	0,00	550 000,00	549 507,22	0,00	492,78
2021 - RFTTH Remboursements raccordements FTTH	2 100 000,00	0,00	2 100 000,00	998 941,64	0,00	1 101 058,36

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D</b>

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,

A le

(1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

---

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

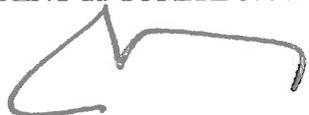
**Voir pages 23 et 24**

## Délibération n° 2 – adoption du Budget Principal 2023 et Budget Annexe FttH 2023 - ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président du Comité Syndical

A Châteauroux, le 23 janvier 2023

Le PRESIDENT du COMITE SYNDICAL,



Marc FLEURET

Date de convocation : 10 janvier 2023

Délibéré par le Comité Syndical réuni en session

A Châteauroux, le 23 janvier 2023

Les membres du Comité Syndical,

Nombre de membres en exercice : 22

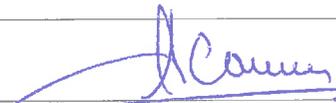
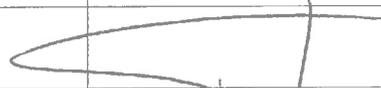
Nombre de membres présents : 20  
ou représentés

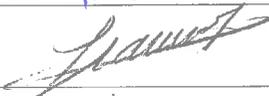
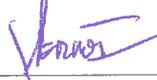
Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES : Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

Titulaires	Signatures	Suppléants	Signatures
M. Gérard BLONDEAU		Mme Nadine BELLUROT	
M. Michel BOUGAULT		M. Jacques PALLAS	
M. Jean-Marc BRUNAUD	Absent excusé	Mme Annie BARREAU	
M. Jean-Louis CAMUS		M. Sébastien LALANGE	
M. Aymeric COMPAIN		M. Jérémie GODET	
M. Pascal COURTAUD		M. Bruno SIMON	
M. Yves CRON		M. Vincent GIRAUDON	
M. François DAUGERON	A donné pouvoir à M. Saugé.		
M. Marc FLEURET		Mme Nathalie CORBEAU	
M. Hugues FOUCAULT		M. Bernard BACHELLERIE	
Mme Mathilde FOUCHET	A donné pouvoir à M. Compain.	M. Dominique BOUE	

Titulaires	Signatures	Suppléants	Signatures
Mme Marie-Laure FRISCH		M. Philippe GOURLAY	
Mme Delphine GENESTE	A domicile jusqu'à M. Fleuret,	M. Nicolas FORISSIER	
M. Michel LIAUDOIS		M. Thierry BERNARD	
Mme Frédérique MERIAUDEAU		Mme Florence PETIPEZ	
M. Lionnel PERROT		M. Dominique COGNE	
M. Christian ROBERT		M. Arnaud DENORMANDIE	
M. Marc ROUFFY		M. Jérémie MEUNIER	
M. Dominique ROULLET		M. Guillaume CREPIN	
M. Gérard SAUGET		M. Alain REUILLON	
M. Nicolas THOMAS	Absent excusé.	Mme Claudine LARDEAU	
M. Jean TORTOSA		Mme Chantal MONJOINT	

Certifié exécutoire par le Président du Comité Syndical,  
 compte tenu de la transmission en Préfecture, le **27 JAN. 2023**  
 et de la publication le **27 JAN. 2023**

A Châteauroux, le **27 JAN. 2023**

Le PRESIDENT du COMITE SYNDICAL,

  
 Marc FLEURET



Syndicat Mixte  
Réseau d'Initiative Publique

La présente décision publiée le : 27 JAN. 2023

et transmise au représentant de l'État le : 27 JAN. 2023

est exécutoire depuis cette date.

## DELIBERATION

---

Séance du : 23 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt trois janvier, à 17 heures,  
\* le syndicat mixte RIP 36, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en présentiel  
au Château Raoul à Châteauroux.

Date de convocation : 10 janvier 2023

**Présents : 17**

M. Gérard BLONDEAU

M. Marc FLEURET

M. Christian ROBERT

M. Michel BOUGAULT

M. Hugues FOUCAULT

M. Marc ROUFFY

M. Jean-Louis CAMUS

Mme Marie-Laure FRISCH

M. Dominique ROULLET

M. Aymeric COMPAIN

M. Michel LIAUDOIS

M. Gérard SAUGET

M. Pascal COURTAUD

Mme Frédérique MERIAUDEAU

M. Jean TORTOSA

M. Yves CRON

**Absent(s) excusé(s) : 2**

**Absent(s) excusé(s) : 2**

**Absent(s) excusé(s) : 2**

M. Jean-Marc BRUNAUD

**Personne(s) ayant donné pouvoir : 3**

M. François DAUGERON à M. Gérard SAUGET

Mme Mathilde FOUCHET à M. Aymeric COMPAIN

Mme Delphine GENESTE à M. Marc FLEURET

Pour : 20 (493 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Absentions : 0 (0 voix)

### 3- DELEGATION de SERVICE PUBLIC avec BERRY THD – RAPPORT d'ACTIVITE 2021

#### LE COMITÉ SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 23 janvier 2023,

Considérant que le quorum est atteint,

## DÉCIDE

**Article Unique :** de prendre acte du rapport d'activité 2021 de Berry THD, relatif à la délégation de service public pour la construction, l'exploitation et la maintenance d'un réseau de communications électroniques à très haut débit, annexé au présent rapport.

Le Président du Syndicat Mixte RIP36



Marc FLEURET



## PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX (CCSPL) - L.1413-1 DU CGCT

### A - Identification

Syndicat Mixte Ouvert RIP 36  
Place de la Victoire et des Alliés  
36000 Châteauroux

### B - Objet

**Délégation de service public relative à la conception, à l'établissement, à l'exploitation et à la maintenance de la phase 2 du réseau très haut débit de l'Indre et du Cher - Délégation de service public avec Berry THD - Rapport d'activité 2021**

Au vu du rapport ci-annexé présentant les caractéristiques principales du rapport d'activité 2021 du délégataire Berry THD également ci-annexé, et avant que l'organe délibérant en prenne acte, il est demandé à la Commission consultative des services publics locaux de bien vouloir émettre un avis sur le projet qui lui est soumis.

### C - Composition de la CCSPL

Lors de sa réunion en date du 23 janvier 2023, la CCSPL était composée comme suit :

#### C1 - Membres à voix délibérative - délibération n°9 du 19 juillet 2021

Nom et prénom	Qualité
M. Marc FLEURET	Président du SMO RIP36
Mme Frédérique MERIAUDEAU	Vice-Présidente du SMO RIP36
M. Gérard BLONDEAU	membre titulaire du SMO RIP36
M. Gérard SAUGET	membre titulaire du SMO RIP36
M. Hugues FOUCAULT	membre titulaire du SMO RIP36
M. Dominique ROULLET	Vice-Président du SMO RIP36
M. Hubert JOUOT	Représentant de la Fédération départementale des Familles Rurales
M. Gilbert DEDOURS	Représentant d'UFC Que Choisir

## C2 - Membres à voix consultative

Nom et prénom	Qualité

## D- Fonctionnement de la CCSPL

### ■ Le quorum est atteint

Non

Oui

La CCSPL:

peut

ne peut pas

valablement délibérer.

### ■ Secrétariat de la CCSPL

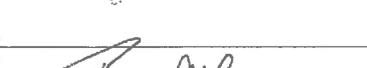
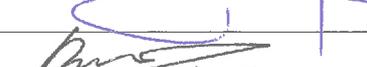
M. Christophe COURTEMANCHE  
Directeur du SMO RIP36

## E - Avis de la CCSPL

### ■ Résultat des votes

- Pour : 7
- Contre : 0
- Abstentions : 0

## F - Signature des membres de la CCSPL

Nom et prénom	Qualité	Signature
M. Marc FLEURET	Président du SMO RIP36	
Mme Frédérique MERIAUDEAU	Vice-Présidente du SMO RIP36	
M. Gérard BLONDEAU	membre titulaire du SMO RIP36	
M. Gérard SAUGET	membre titulaire du SMO RIP36	
M. Hugues FOUCAULT	membre titulaire du SMO RIP36	
M. Dominique ROULLET	Vice-Président du SMO RIP36	
M. Hubert JOUOT	Représentant de la Fédération départementale des Familles Rurales	
M. Gilbert DEDOURS	Représentant d'UFC Que Choisir	

# RAPPORT ANNUEL 2021



Délégation de service public qui construit, exploite et maintient dans le Cher et l'Indre le réseau très haut débit en fibre optique, en partenariat avec les acteurs publics réunis au sein de Berry Numérique et du RIP36.



# Sommaire

<b>1. Préambule .....</b>	<b>1</b>
<b>2. Présentation du Service Public .....</b>	<b>2</b>
2.1. Les dates-clés du projet .....	2
2.2. Présentation de la société délégataire et de ses actionnaires .....	3
2.3. Objectifs du service public délégué.....	3
<b>3. Compte-rendu technique .....</b>	<b>5</b>
3.1. Construction du réseau .....	5
3.1.1. Présentation générale.....	5
3.1.2. Evolutions du réseau au cours de l'année .....	6
3.1.2.1. Etat descriptif des études et travaux (mission 1) .....	6
Nombre APS, EXE validées par ZAPM, NRO et collecte inter-NRO.....	6
Nombre de réceptions du Réseau validées par ZAPM, NRO et collecte inter-NRO .....	6
Nombre de mises en service du Réseau validées par ZAPM, NRO et collecte inter-NRO .....	6
3.1.2.2. Etat descriptif des investissements de PER.....	7
3.1.2.3. Etat descriptif des investissements de raccordements terminaux .....	7
3.1.2.4. Etat descriptif des investissements de densification .....	7
3.1.2.5. Etat descriptif des investissements de gros entretien et renouvellement .....	7
3.1.3. Evolutions à venir.....	7
3.2. Exploitation du réseau.....	7
3.2.1. Présentation des missions d'exploitation .....	7
Un centre d'exploitation 24/24 7/7.....	7
Les principales fonctions d'exploitation.....	8
3.2.2. Indicateurs d'exploitation .....	8
3.2.2.1. Evolution mensuelle du nombre d'équipements en production .....	8
Equipements mis en production dans les Nœuds de Raccordement Optique (NRO).....	8
Equipements mis en production dans les Points de Mutualisation (PM) / ADR .....	9
3.2.2.2. Evolution mensuelle de la disponibilité du réseau pour les services FTTH.....	10
3.2.2.3. Evolution mensuelle de la disponibilité du réseau pour les services FTTE .....	10
3.2.2.4. Evolution mensuelle des délais de transit du réseau .....	10
3.2.2.5. Evolution mensuelle de la disponibilité des SI métiers .....	11
3.2.2.6. Evolution mensuelle des GTR.....	12
3.2.3. Indicateurs de suivi des capacités du réseau .....	12
3.2.3.1. Evolution mensuelle du trafic sur le backbone national .....	12
3.2.3.2. Taux d'occupation des ports FTTx par NRO.....	12

3.2.3.3. Taux d'occupation GPON par NRO .....	12
3.2.3.4. Bilan du taux de saturation des câbles .....	12
3.2.4. Incidents.....	12
3.2.4.1. Faits marquants de l'année .....	12
3.2.4.2. Evolution mensuelle du taux d'incidents par abonnés sur le parc résidentiel et sur le parc des entreprises.....	12
3.2.4.3. Quantité des interventions de maintenance par segment de réseau (Infrastructure passive, Infrastructure optique, Equipement tertiaires des sites) sur l'année .....	13
3.2.4.4. Evolution mensuelle de la répartition des interventions de maintenance curatives entre les interventions programmées et celles réalisées immédiatement .....	13
3.2.5. Mise en service des services .....	13
3.2.5.1. Quantité des mises en services aux entreprises par typologie de services sur l'année	13
3.2.5.2. Respect du délai.....	13
3.3. Etat des engagements en matière de développement durable et démarches RSE	13
3.3.1.1. Résumé des actions annuelles .....	13
3.3.1.2. Etat des engagements annuels.....	14
3.3.1.3. Etat d'avancement de la mobilisation des PME locales.....	14
3.4. Plan d'action en cas d'écart constaté par rapport aux engagements .....	14
<b>4. Organisation et moyens .....</b>	<b>15</b>
4.1. Description des moyens techniques et humains .....	15
4.1.1. Organigramme .....	15
4.1.1.1. Organigramme du délégataire.....	15
4.1.2. Moyens humains dédiés .....	16
4.1.2.1. Evolution des moyens dédiés et mutualisés entre le début et la fin d'année .....	16
4.1.2.2. Détail des prestations assurées par les actionnaires du Délégué et contrats associés	16
4.2. Politique d'insertion par l'emploi et la formation .....	17
4.3. Liste des contrats signés avec des tiers .....	18
<b>5. Compte rendu financier .....</b>	<b>19</b>
5.1. La vie de la convention de la concession.....	19
5.1.1. Avenants au contrat de concession conclus au cours de l'année .....	19
5.1.2. Evolution du capital social de la société délégataire .....	19
5.2. Volet financier .....	19
5.2.1. Principes et méthodes comptables .....	19
5.2.1.1. Méthodes d'évaluation et d'amortissement.....	19
5.2.1.2. Changement de méthode comptable intervenu au cours de l'année .....	20
5.2.2. Comptes annuels .....	21

5.2.2.1. Etats financiers comptables .....	21
<b>Bilan .....</b>	<b>21</b>
<b>Compte de résultat.....</b>	<b>22</b>
5.2.2.2. Comptes de gestion de l'année et prévisions pour l'année suivante présentés sur la base du modèle conformément à l'onglet associé du plan d'affaires .....	23
<b>Compte de résultat.....</b>	<b>24</b>
<b>Tableau des flux de trésorerie.....</b>	<b>25</b>
5.2.2.3. Rapport des commissaires aux comptes .....	26
5.2.3. Flux Délégrant-Déléataire .....	26
5.2.3.1. Evolution des indices des formules d'actualisation ou d'indexation contractuelle	26
5.2.3.2. Calcul de l'intéressement .....	26
5.2.4. Suivi des immobilisations.....	26
5.2.4.1. Préambule .....	26
5.2.4.2. Biens de retour et biens de reprise .....	27
5.2.4.3. Actifs immobilisés au bilan .....	27
5.2.4.4. Plan prévisionnel des dépenses d'investissement.....	27
<b>6. Conditions d'exécution du Service Public .....</b>	<b>28</b>
6.1. Environnement marché et offre du délégataire .....	28
6.1.1. Environnement de marché.....	28
6.1.1.1. Marché Grand Public.....	28
6.1.1.2. Marché Entreprise .....	28
6.1.2. Les services du catalogue .....	29
6.1.2.1. La description du catalogue .....	29
6.1.2.2. Les évolutions intervenues au cours de l'année .....	29
6.2. La commercialisation .....	31
6.2.1. Bilan commercial de l'année.....	31
6.2.1.1. Usagers du Réseau.....	31
6.2.1.2. Parc d'abonnés Grand Public, Entreprises et sites public (analyse du mix commercial)	31
6.2.1.3. Répartition du parc par technologie et produit sur le segment Entreprises et Sites Publics	31
6.2.1.4. Animation du territoire et développement commercial.....	31
6.2.2. Enjeux et perspectives.....	31
6.3. Actions de communication .....	32
<b>Des vidéos pédagogiques pour comprendre plus spécifiquement certains sujets .....</b>	<b>32</b>
<b>Des supports de communication, adaptables et clé-en-main, afin d'accompagner la commercialisation.....</b>	<b>33</b>
<b>Création et distribution de goodies.....</b>	<b>34</b>

Création et distribution de brochures et Flyers .....	35
Pose et distribution de panneaux et posters .....	37
6.3.1. Web et réseaux sociaux.....	38
6.3.2. Evènements réalisés au cours de l'année .....	39
6.3.3. Revue de presse et faits marquants .....	39

**7. Annexes..... 41**

# 1. Préambule

Le plan France Très Haut Débit, à l'initiative du gouvernement, a comme objectif d'améliorer la couverture numérique des territoires en plusieurs étapes :

- **2020** garantir à tous un accès au bon haut débit (>8 Mbit/s) ou au très haut débit ;
- **2022** doter tous les territoires d'infrastructures numériques de pointe en donnant accès à tous au très haut débit (>30 Mbit/s) ;
- **2025** généraliser la fibre optique sur l'ensemble du territoire.

Afin de s'inscrire dans cette démarche, les syndicats mixtes Berry Numérique et RIP36 ont confié par convention de délégation de Service Public notifié le 23 février 2021, au groupement d'entreprise constitué par Vauban Infrastructures Partners, la Caisse des Dépôts et Axione l'établissement, la maintenance et l'exploitation du réseau Très Haut Débit de l'Indre et du Cher.

La société Berry Très Haut Débit (Berry THD) a été créée et s'est substituée au groupement d'entreprises. Cette société est exclusivement dédiée à l'exécution de la convention de délégation de service public.

C'est à terme 240 000 prises que la société Berry THD exploitera et commercialisera pour une durée de trente ans.

## 2. Présentation du Service Public

### 2.1. Les dates-clés du projet

Le conseil départemental du Cher a lancé en juin 2012 son SDANT (Schéma Départemental d'Aménagement Numérique du Territoire) qui a acté le principe d'un déploiement FTTH pour l'ensemble des habitants du territoire.

Pour atteindre cet objectif, un syndicat mixte ouvert a été créé en 2013 : Berry Numérique.

Également en janvier 2012, le conseil départemental de l'Indre a lancé son SDANT pour fixer le cadre d'aménagement numérique pour l'ensemble des habitants du territoire.

Pour réaliser cet aménagement, l'Indre s'appuie sur le Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique de l'Indre.

Les deux syndicats mixtes ont démarré le déploiement du très haut débit dans le Cher et l'Indre en 2017 dans le cadre d'une délégation de service public avec comme délégataire la société Berry Fibre Optique pour permettre une couverture en fibre optique à 70 % des deux départements (phase 1).

Les deux départements se sont regroupés en 2020 pour lancer un appel d'offres afin d'assurer une couverture en très haut débit à 100 % du Cher et de l'Indre d'ici 2025 par la construction du réseau de fibre optique (phase 2).

Cette construction s'inscrit dans la continuité du périmètre construit par Berry Numérique et le RIP36, périmètre exploité par Berry Fibre Optique.

L'attribution de la convention de délégation de service public, en février 2021, permettant la construction, l'exploitation et la commercialisation de la complétude du réseau public très haut débit en fibre optique, a donné lieu à la création d'une société dédiée, Berry THD, dont le capital est détenu par les mêmes actionnaires que Berry Fibre Optique.

Cette délégation de service public comprend plusieurs missions pour Berry THD afin d'organiser le fonctionnement entre Berry Fibre Optique et Berry THD :

- Mission 1 : construction de 80 000 prises pour permettre une couverture à 100 % du Berry en très haut débit d'ici fin 2025 ;
- Mission 2 : reprise du périmètre exploité par Berry Fibre Optique au terme de la délégation de service public de cette dernière soit fin 2034 ;
- Mission 3 (optionnelle) : prise en exploitation de 28 000 prises construites par Berry Numérique et le RIP36 sur activation de cette option par les deux syndicats ;
- Mission 4 (optionnelle) : reprise du périmètre exploité par Berry Fibre Optique et de ses actifs au plus tard le 01/01/2023 sur activation de cette option par les deux syndicats. Cette mission 4 comprend également 8 000 prises de complétude à réaliser entre 2023 et 2025 dans le Cher afin de finaliser la construction du réseau pour la partie affermée.

Afin de faciliter l'exploitation et la commercialisation de l'ensemble du réseau public les deux syndicats ont décidé de résilier Berry Fibre Optique et de confier ses missions au délégataire Berry THD en activant la mission 4 en avance de phase.

La résiliation du contrat de Berry Fibre Optique a donc été réalisée au 31/12/2021 avec une reprise de ses actifs au 01/01/2022 par le nouvel exploitant Berry THD.

Le contrat de Délégation de Service Public est entré en vigueur le 23 février 2021 pour une durée de 30 ans.

La construction du réseau Très Haut Débit du Cher et de l'Indre est prévue entre 2022 et 2025 pour environ 88000 prises.

A fin 2021, quatre Points de Mutualisation sont ouverts commercialement sur le département de l'Indre, soit plus de 1 600 prises.

## 2.2. Présentation de la société délégataire et de ses actionnaires

La société Berry THD est une société par actions simplifiées, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bourges, le 25 janvier 2021.

Au 31 décembre 2021, le capital social de Berry THD est de 2 000 000 €.

Berry THD rassemble au sein de son actionnariat des acteurs de premiers plans industriels et financeurs de l'aménagement numérique auprès des collectivités. Au 31 décembre 2021 le capital social de la société est détenu de la façon suivante :

- 30% Caisse des Dépôts et Consignations ;
- 15% Axione ;
- 55% Vauban Infra Fibre.

Le partenaire financier (emprunt bancaire) de Berry THD est la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Loire Centre (CELC). Ce partenariat apporte une réponse concrète, permettant de relever le défi de l'accès au numérique dans les zones à faibles densités de population.

La **CDC** (Caisse des Dépôts et des Consignations) est un groupe public dont le rôle est d'accompagner le développement économique du pays. La CDC, investisseur institutionnel sur le long terme, est présente sur l'ensemble du territoire à travers ses directions régionales. La CDC dispose ainsi d'un réseau de proximité pour mettre en œuvre les missions d'intérêt général en appui des collectivités locales et des politiques publiques conduites par l'Etat.

**Axione**, société détenue par Bouygues Energies et Services (Bouygues Construction) à hauteur de 51% et Vauban Infra Fibre, via ses fonds d'infrastructures généralistes à hauteur de 49%, est spécialisée dans la gestion de Délégations de Services Publics (DSP) et Partenariats Public-Privé (PPP) pour l'aménagement de réseaux numériques Haut et Très Haut Débit des territoires.

Au 31 décembre 2021, la société gère 23 réseaux d'initiative publique pour le compte de collectivités locales réparties sur l'ensemble de la France et s'appuie sur l'expertise de ses 2 900 collaborateurs. A travers la gestion du service public local haut et très haut-débit, la mission d'Axione est de créer le lien entre deux univers :

- Les collectivités locales vis-à-vis desquelles Axione se présente comme un interlocuteur unique capable d'assumer l'aménagement numérique de leur territoire, dans toutes ses dimensions : technique, économique, financière et fonctionnelle ;
- Les opérateurs de télécommunications, auxquels Axione fournit un catalogue de services complet et évolutif qui répond à l'ensemble de leurs besoins.

**Vauban Infra Fibre** (VIF) est un fond d'infrastructures dédié aux partenariats Public-Privé (PPP/DSP) dans le secteur de la fibre optique dans lesquelles une société projet conçoit, finance, construit et exploite un équipement ou une infrastructure publique. VIF est géré par la société de gestion Vauban Infrastructure Partners dédiée à l'investissement responsable.

## 2.3. Objectifs du service public délégué

L'aménagement numérique est un enjeu majeur pour l'attractivité et le développement du Cher. Alors que certaines zones géographiques sont déjà 100% fibrées et qu'environ 75% des foyers français ont accès au très haut débit, les territoires ruraux doivent s'engager de manière volontariste dans le déploiement des réseaux d'initiative publique.

Dans ce cadre, Berry Numérique a construit le réseau public de fibre optique pour couvrir dans un premier temps 70% des foyers du Cher d'ici 2022. Pour atteindre cet objectif, un budget de 91 M€ d'investissement public a été mobilisé, regroupant les contributions de l'ensemble des acteurs publics : Europe, État, Région, Département et Communautés de communes.

Le RIP36 a construit le réseau public de fibre optique pour couvrir dans un premier temps 70% des foyers de l'Indre d'ici fin 2022 après avoir réalisé 114 opérations de MED. Pour atteindre cet objectif, un budget de 75 M€ d'investissement public a été mobilisé, regroupant les contributions de l'ensemble des acteurs publics : Europe, État, Région, Département et Communautés de communes.

L'objectif de la convention de Délégation de Service Public est d'apporter la fibre aux habitants qui ne sont ni situés sur une zone conventionnée avec un opérateur privé (agglomération de Bourges, commune de Vierzon et agglomération de Châteauroux) et ni situés sur les zones déjà construites par Berry Numérique et le RIP36. Ce programme représente le raccordement en fibre optique d'environ 120 000 foyers et entreprises du territoire qui pourront in fine accéder à des services internet très haut débit afin de permettre à 100 % des habitants de bénéficier de la fibre d'ici fin 2025.

## 3. Compte-rendu technique

### 3.1. Construction du réseau

#### 3.1.1. Présentation générale

L'année 2021 a été marquée par le démarrage des travaux (pose des premières armoires PM, tirage de câbles, élagage notamment) et par les rencontres avec les élus afin de présenter le projet et évoquer les sujets liés à la construction du réseau et à l'adressage.

Berry THD réalise sous sa maîtrise d'ouvrage, la conception et la réalisation du réseau FTTH « phase 2 ».

Avec l'installation et l'organisation des équipes d'étude et de déploiement, l'année 2021 marque le début des déploiements. Les équipes de construction réalisent les actions suivantes :

- La conception et l'ingénierie de l'infrastructure FTTH ;
- La négociation des conventions générales ;
- L'établissement des dossiers de demande de certificats et d'autorisations administratives nécessaires à la réalisation des prestations ;
- Le déploiement de l'infrastructure : achat et installation des équipements et systèmes, passifs et actifs, jusqu'à leur mise en œuvre opérationnelle ;
- Les opérations de réception et d'approbation avec le délégant et leur suivi, ainsi que la levée des éventuelles réserves.

Le déploiement de la mission 1 consiste à construire 80000 prises entre 2022 et 2025. Chaque année correspond à un jalon soit 4 jalons d'ici 2025.

*Le tableau ci-après présente le nombre cumulé d'études et de prises par ZAPM en fonction de chaque jalon*

	31/08/2022	31/08/2023	31/08/2024	31/08/2025
<b>APS</b>	26	97	170	191
<b>EXE</b>	26	97	170	191
<b>PRISE MES</b>	12 179	41 554	70 970	79 749

L'année 2021 a fait l'objet sur le plan contractuel de l'affermissement de la mission n°3 par les syndicats Berry Numérique et RIP36 en date du 31 mai 2021, dont l'objet consiste pour Berry THD, à assurer la prise en exploitation de 28 000 prises construites par les deux syndicats dans leur département respectif.

Cet affermissement a permis à Berry THD de prendre en exploitation au 31/12/2021, 9 065 prises construites par les deux syndicats.

L'année 2021 a été marquée par le maintien des mesures barrières face à la crise sanitaire COVID-19.

Les équipes Berry THD ont respecté les plans d'actions nécessaires à la construction et à l'exploitation du réseau sous étroites procédures concernant le respect des règles sanitaires appliquées par le Gouvernement.

### 3.1.2. Evolutions du réseau au cours de l'année

#### 3.1.2.1. Etat descriptif des études et travaux (mission 1)

##### NOMBRE APS, EXE VALIDEES PAR ZAPM, NRO ET COLLECTE INTER-NRO

Pour chaque jalon la construction commence par les phases d'étude puis de travaux qui se décomposent selon la typologie du déploiement (collecte, transport et distribution).

*Le tableau à la suite présente l'avancement du jalon 1 en phase d'étude APS (Avant-Projet Sommaire)*

APS (Jalon 1 - 31.08.2022)	Total Attendu (31.12.2021)	Remis	Validés
Distribution	26	26	26
Transport	15	15	15
Collecte	2	2	2
Total	43	43	43

Cet avancement, avec 43 études déposées et validées est conforme à l'attendu.

*Le tableau à la suite présente l'avancement du jalon 1 en phase d'étude EXE (EXEcution)*

EXE (Jalon 1 - 31.08.2022)	Total Attendu (28.02.2022)	Remis	Validés
Distribution	26	22	13
Transport	15	14	10
Collecte	2	2	1
Total	43	38	24

Cet avancement, avec 38 études déposées et 24 validées est conforme à l'attendu.

##### NOMBRE DE RECEPTIONS DU RESEAU VALIDEES PAR ZAPM, NRO ET COLLECTE INTER-NRO

*Le tableau à la suite présente l'avancement des réceptions ZAPM (Zone Arrière de Point de Mutualisation) du Jalon 1*

PRE DOE (Jalon 1 - 31.08.2022)	Total Attendu (31/08/2022)	Remis	Validés
Cher	9	0	0
Indre	17	2	0
Total	26	2	0

Cet avancement, avec 2 réceptions déposées est conforme à l'attendu.

##### NOMBRE DE MISES EN SERVICE DU RESEAU VALIDEES PAR ZAPM, NRO ET COLLECTE INTER-NRO

**Aucune** mise en service du réseau validée par ZAPM n'a eu lieu sur Berry THD en 2021.

### 3.1.2.2. Etat descriptif des investissements de PER

L'investissement de PER s'élève à 112 k€ sur Berry THD en 2021 et correspond aux OLT installés dans les NRO de la mission 3.

### 3.1.2.3. Etat descriptif des investissements de raccordements terminaux

**Aucun** investissement de raccordements terminaux n'a eu lieu sur Berry THD en 2021.

### 3.1.2.4. Etat descriptif des investissements de densification

**Aucun** investissement de densification n'a eu lieu sur Berry THD en 2021.

### 3.1.2.5. Etat descriptif des investissements de gros entretien et renouvellement

**Aucun** investissement de gros entretien et renouvellement n'a eu lieu sur Berry THD en 2021.

## 3.1.3. Evolutions à venir

L'année 2021 a vu le démarrage effectif des travaux et la réalisation des premières études. L'année 2022 sera marquée par :

- Les premières prises déployées, construites dans le cadre de la mission 1 ;
- La poursuite du déploiement, avec notamment un 1er jalon contractuel au 31 août 2022, le déploiement du réseau continuera selon le rythme des quatre jalons contractuels ;
- Au-delà des engagements contractuels, basés sur des jalons annuels, l'objectif de déploiement en nombre de prises raccordables est d'environ 24 000 prises à fin 2022.

## 3.2. Exploitation du réseau

### 3.2.1. Présentation des missions d'exploitation

L'exploitation du réseau concerne l'ensemble des activités nécessaires à la livraison des services, la gestion de leur qualité et de leurs évolutions et les interventions de maintenance préventive et curative.

Ces activités concernent principalement l'exploitation du réseau, sa commercialisation auprès des opérateurs et sa maintenance.

Berry THD assure ainsi une responsabilité globale sur l'ensemble des aspects de sa mission de service en rationalisant les coûts et en mutualisant les compétences dans un secteur en perpétuelle évolution.

#### UN CENTRE D'EXPLOITATION 24/24 7/7

Afin de garantir la bonne exploitation du réseau, Berry THD s'appuie sur le centre d'exploitation d'Axione qui lui apporte des ressources techniques et humaines nécessaires à sa mission de service public : experts réseau, ingénieurs et techniciens, plateformes et outils de supervision...

Le centre d'exploitation (ou NOC - Network Operations Center) assure les opérations suivantes qui restent néanmoins placées sous la responsabilité et le contrôle de Berry THD.

Le Service Technique Client est à disposition des Abonnés pour la notification des incidents. Ce service est accessible 24h/24 et 7j/7. Chaque notification fait l'objet d'un Ticket d'Incident. Ce Ticket d'Incident est géré par le NOC qui, après identification du problème, décide de la procédure à appliquer : reconfiguration du Réseau, appel du mainteneur pour intervention sur site.

Le NOC exploite et supervise en temps réel les équipements du réseau. La plateforme de supervision (type HP Openview, SMART) surveille le bon fonctionnement des équipements techniques et le respect de la qualité du service demandé. Les équipements sont interrogés fréquemment (notion de polling) pour vérifier leur état et remontent des alertes en cas d'incidents (traps ou syslog) au système de supervision.

La supervision du Réseau est effective 24h/24, 365 jours par an sur l'ensemble des systèmes actifs installés. Elle concerne les activités suivantes :

- Surveillance en temps réel des systèmes (Equipements de communications électroniques et produits d'environnements associés) ;
- Pré-diagnostic des incidents intervenus sur les équipements actifs ;
- Résolution des incidents et rétablissement du fonctionnement du Réseau via une intervention locale sous la responsabilité et le contrôle de Berry THD ;
- Gestion du contrôle d'accès aux sites ;
- Organisation des opérations de maintenance curative des équipements actifs et des infrastructures passives sous la responsabilité et le contrôle de Berry THD ;
- Organisation des opérations de maintenance des équipements actifs, des infrastructures passives, des boucles locales et liaisons dégroupées sous la responsabilité et le contrôle de Berry THD.

#### LES PRINCIPALES FONCTIONS D'EXPLOITATION

- Recette des liaisons et prise en charge des infrastructures ;
- Mise en exploitation des équipements ;
- Raccordements (gestion et suivi des délais) ;
- Assurance de la disponibilité des services ;
- Gestion des documentations et des supports pour maintenance des réseaux ;
- Suivi des contrats de maintenance et des équipements de remplacement ;
- Gestion de l'intégrité des réseaux.

### 3.2.2. Indicateurs d'exploitation

Les éléments de ce chapitre rassemblent l'ensemble des éléments d'appréciation de la qualité du service public confié au Délégitaire et de la qualité du service rendu aux Usagers du Réseau.

#### 3.2.2.1. Evolution mensuelle du nombre d'équipements en production

##### EQUIPEMENTS MIS EN PRODUCTION DANS LES NŒUDS DE RACCORDEMENT OPTIQUE (NRO)

Trois NRO ont été mis en production en 2021 sur le périmètre de Berry THD, celui de La Guerche sur l'Aubois, de Vailly sur Sauldre et de Vatan.

Le tableau ci-dessous présentent l'évolution des équipements actifs en production sur l'ensemble de l'année 2021

Famille Equipements	2021-03	2021-04	2021-05	2021-06	2021-07	2021-08	2021-09	2021-10	2021-11	2021-12
<b>Collecte FO</b>										
OLT	1	1	1	1	1	2	2	2	2	3

Le tableau suivant liste les OLTs installés et mis en service au 31 décembre 2021

OLT	NRO	Modèle	DATE MES
olt-lyb36-01	SHL_36230_VATA	ISAM 7360 FX-8	29/03/2021
olt-lag18-01	SHL_18108_LAGU	ISAM 7360 FX-8	12/08/2021
olt-vai18-01	SHL_18269_VAIL	ISAM 7360 FX-8	30/12/2021

#### EQUIPEMENTS MIS EN PRODUCTION DANS LES POINTS DE MUTUALISATION (PM) / ADR

Le graphique suivant présente l'évolution des coupleurs DSP en production sur l'ensemble de l'année 2021, superposé au nombre de PM commercialisé

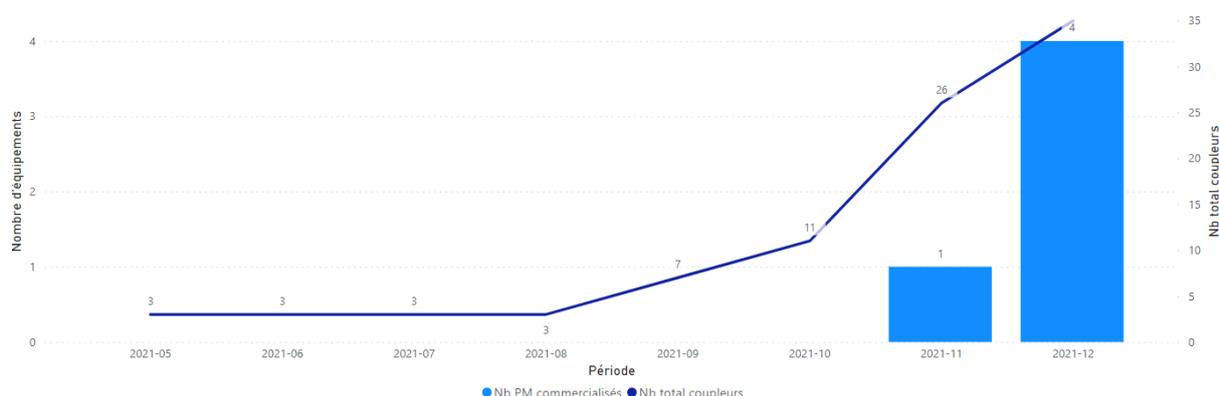


Table de données ci-après indique le nombre de coupleurs DSP mise en service

Mois	01.2021	02.2021	03.2021	04.2021	05.2021	06.2021	07.2021	08.2021	09.2021	10.2021	11.2021	12.2021
Nombre de coupleurs	0	0	0	0	3	3	3	3	7	11	26	35

Ces coupleurs permettent à Berry THD de mettre en service les liens FTTH souscrits en mode location active par les opérateurs dits « alternatifs ».

Rappel des règles d'installation et de gestion :

- Un coupleur 1:32 est installé à chaque prise en exploitation d'un nouveau PM ;
- Un coupleur supplémentaire est installé dès que l'on dépasse un taux d'occupation de 90 % du coupleur existant ;
- Dans le cadre de Berry THD, plusieurs coupleurs peuvent être installés sur le même PM ce qui explique la différence entre le nombre de coupleurs et le nombre de PM au 31.12.2021.

Le tableau ci-dessous présente la liste des 35 coupleurs DSP installés et mis en service au 31 décembre 2021

Nom	Modèle	Localisation	Date MES
SPLACC_18048_SDUC_01	01:16	PM_MONO	17/09/2021
SPLACC_18052_CHA6_01	01:32	PM_MONO	24/12/2021
SPLACC_18075_GRRU_01	01:32	PM_MONO	04/10/2021
SPLACC_18079_SAN5_01	01:32	PM_MONO	16/11/2021
SPLACC_18082_8MA1_01	01:16	PM_MONO	17/09/2021
SPLACC_18082_8MA2_01	01:16	PM_MONO	17/09/2021
SPLACC_18108_AEUR_01	01:32	PM_MONO	10/11/2021
SPLACC_18108_BURE_01	01:32	PM_MONO	10/11/2021
SPLACC_18108_GAM2_01	01:64	PM_MONO	04/10/2021
SPLACC_18108_JMIC_01	01:32	PM_MONO	10/11/2021
SPLACC_18108_MLEC_01	01:32	PM_MONO	17/11/2021
SPLACC_18108_PRES_01	01:32	PM_MONO	10/11/2021
SPLACC_18118_HEYM_01	01:32	PM_MONO	04/10/2021
SPLACC_18146_SAN6_01	01:32	PM_MONO	17/11/2021
SPLACC_18171_CHEN_01	01:16	PMT_18171_CHEN_Baie2	09/12/2021
SPLACC_18172_CULA_01	01:32	PMT_18172_CULA_Baie2	06/05/2021
SPLACC_18197_CONS_01	01:64	PMT_18197_CONS_Baie2	19/05/2021
SPLACC_18197_SARR_01	01:64	PMT_18197_SARR_Baie2	06/05/2021
SPLACC_18200_HERR_01	01:32	PM_MONO	17/11/2021
SPLACC_18233_COM4-01	01:64	PM_MONO	17/11/2021
SPLACC_18233_COM5-01	01:32	PM_MONO	17/11/2021
SPLACC_18241_NAT4_01	01:64	PM_MONO	17/11/2021
SPLACC_18241_VER4-01	01:64	PM_MONO	11/10/2021
SPLACC_36001_BER1_01	01:16	PM_MONO	03/11/2021
SPLACC_36001_GAR5-01	01:16	PM_MONO	03/11/2021
SPLACC_36001_PAVI_01	01:16	PM_MONO	03/11/2021
SPLACC_36056_AIGU-01	01:32	PM_MONO	03/11/2021
SPLACC_36056_GAR4_01	01:64	PM_MONO	17/09/2021
SPLACC_36171_COMB_01	01:32	PM_MONO	22/12/2021
SPLACC_36171_NAT3-01	01:32	PM_MONO	22/12/2021
SPLACC_36171_REP5_01	01:32	PM_MONO	22/12/2021
SPLACC_36171_WILS_01	01:32	PM_MONO	22/12/2021
SPLACC_36230_CAIG-01	01:32	PM_MONO	22/12/2021
SPLACC_36230_PILL_01	01:32	PM_MONO	22/12/2021
SPLACC_36230_REP4_01	01:32	PM_MONO	22/12/2021

### 3.2.2.2. Evolution mensuelle de la disponibilité du réseau pour les services FTTH

Sans objet car il n'y avait aucun abonné au 31.12.2021.

### 3.2.2.3. Evolution mensuelle de la disponibilité du réseau pour les services FTTE

Sans objet car il n'y avait aucun abonné au 31.12.2021.

### 3.2.2.4. Evolution mensuelle des délais de transit du réseau

Sans objet car il n'y avait aucun OLT avec des services actifs au 31.12.2021.

### 3.2.2.5. Evolution mensuelle de la disponibilité des SI métiers

L'outil de supervision Spectrum est bâti sur 10 Virtual Machine secondées entre elles. Le graphique ci-dessous représente la disponibilité de l'outil.

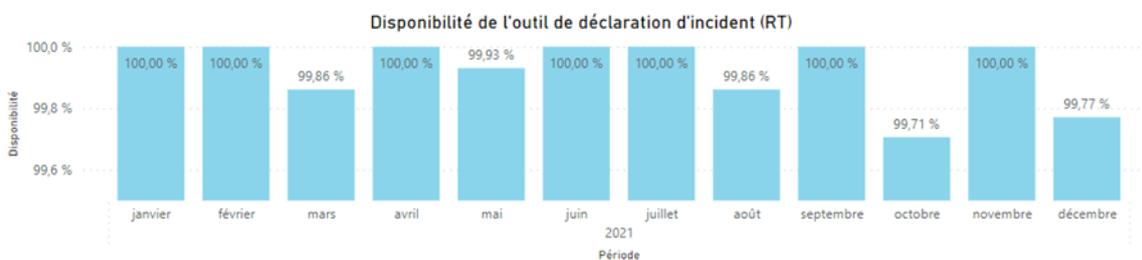
Le graphique présente la disponibilité de l'outil de supervision (Spectrum)



Calculs réalisés : Le pourcentage est calculé en prenant le nombre de minutes totale sur la période moins le nombre de minutes d'indisponibilité issu des tickets ouverts s'il y a un incident sur l'outil, divisé par le nombre total de minutes de la période sélectionnée.

Spectrum a été accessible à 100% tout au long de l'année.

Le graphique présente la disponibilité de l'outil de déclaration d'incident (RT)



L'outil d'incident RT (Request Ticketing) permet de déclarer tout type d'incident et d'en suivre l'évolution jusqu'à sa résolution.

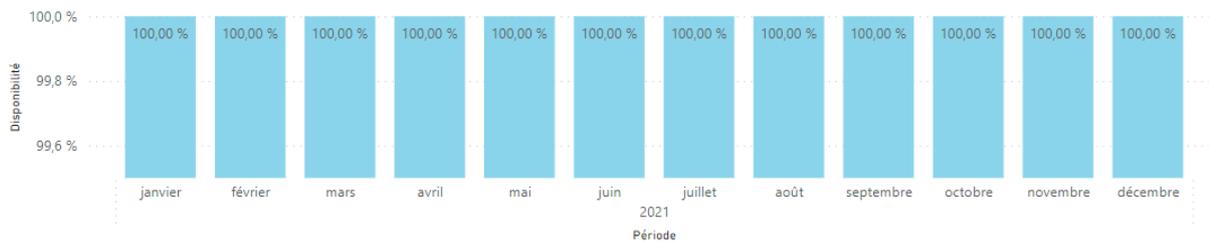
Calculs réalisés : Le pourcentage est calculé en prenant le nombre total de minutes sur la période moins le nombre de minutes d'indisponibilité issu des tickets ouverts s'il y a un incident sur l'outil, divisé par le nombre total de minutes de la période sélectionnée.

L'outil de déclaration d'incident a eu une disponibilité moindre en mars et mai 2021 suite à des dysfonctionnements sur le serveur d'application. Un paramétrage plus fin a permis de retrouver de la stabilité.

Entre août et décembre, il y a eu une baisse de disponibilité sur l'outil de déclaration d'incident à trois reprises. Ces baisses de disponibilités sont liés à des dysfonctionnements sur la redondance des plateformes du service de Pau qui hébergent l'outil de déclaration d'incident.

En Octobre 2021, un dépassement d'horaire sur des travaux programmés qui consistaient à mettre à jour les commutateurs est la cause de la baisse disponibilité.

Le graphique présente la disponibilité de l'outil de prise de commande (Salesforce)



L'outil d'incident Salesforce est l'outil de gestion de la prise de commande.

### 3.2.2.6. Evolution mensuelle des GTR

**Sans objet** car il n'y avait aucun abonné au 31.12.2021.

## 3.2.3. Indicateurs de suivi des capacités du réseau

### 3.2.3.1. Evolution mensuelle du trafic sur le backbone national

**Sans objet** car il n'y avait aucun OLT avec des services actifs au 31.12.2021.

### 3.2.3.2. Taux d'occupation des ports FTTx par NRO

**Sans objet** car il n'y avait aucun abonné au 31.12.2021.

### 3.2.3.3. Taux d'occupation GPON par NRO

Le tableau ci-dessous présente le taux d'occupation des cartes GPON dans les NRO

nro	Année nom_dns	2021			
		septembre	octobre	novembre	décembre
SHL_18108_LAGU	olt-lag18-01.bfo.axione.fr		31,25 %	56,25 %	56,25 %
SHL_36230_VATA	olt-lyb36-01.bfo.axione.fr	0,00 %	0,00 %	0,00 %	43,75 %

Le NRO de Vailly sur Sauldre n'apparaît pas dans ce tableau car il a été pris en exploitation le 30.12.2021.

### 3.2.3.4. Bilan du taux de saturation des câbles

Compte tenu de l'absence d'abonné au 31.12.2021, les taux de saturation des câbles correspondent à ceux de Berry Fibre Optique.

## 3.2.4. Incidents

### 3.2.4.1. Faits marquants de l'année

**Aucun** incident n'a eu lieu sur Berry THD en 2021.

### 3.2.4.2. Evolution mensuelle du taux d'incidents par abonnés sur le parc résidentiel et sur le parc des entreprises

**Aucun** incident n'a eu lieu sur Berry THD en 2021.

### 3.2.4.3. Quantité des interventions de maintenance par segment de réseau (Infrastructure passive, Infrastructure optique, Equipement tertiaires des sites) sur l'année

**Aucune** opération de maintenance n'a eu lieu sur le périmètre Berry THD en 2021.

### 3.2.4.4. Evolution mensuelle de la répartition des interventions de maintenance curatives entre les interventions programmées et celles réalisées immédiatement

**Aucune** opération de maintenance n'a eu lieu sur le périmètre Berry THD en 2021.

## 3.2.5. Mise en service des services

### 3.2.5.1. Quantité des mises en services aux entreprises par typologie de services sur l'année

**Aucun** raccordement Entreprises et Opérateurs n'a eu lieu sur le périmètre de Berry THD en 2021.

### 3.2.5.2. Respect du délai

**Aucun** raccordement Entreprises et Opérateurs n'a eu lieu sur le périmètre de Berry THD en 2021.

## 3.3. Etat des engagements en matière de développement durable et démarches RSE

### 3.3.1.1. Résumé des actions annuelles

Que ce soit d'un point de vue construction ou exploitation du réseau, la sécurité est une préoccupation majeure et permanente.

Comme sur la DSP Berry THD, elle se traduit concrètement par plusieurs actions menées :

- Depuis le mois d'octobre 2021, un préventeur sécurité est affecté en temps complet au projet ;
- Un accueil sécurité est réalisé systématiquement pour chaque nouveau collaborateur, qu'il soit en CDI, CDD ou intérimaire ;
- Une sensibilisation sur le thème spécifique de la sécurité au sein de l'agence en charge de la construction et de l'exploitation du réseau. Des formations spécifiques ont été organisées : travaux en bord de routes, Sauveteurs Secouriste du Travail, et utilisation de « lift-plaque » pour la manipulation des tampons de chambres ;
- Chaque technicien reçoit les formations AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) et H0B0 (habilitation électrique) ;
- Des 1/4H sécurité et des audits chantiers réguliers ont rythmé l'année ;
- Une réunion sécurité est organisée avec les sous-traitants chaque semestre ;
- Une journée sécurité est organisée une fois par an afin de sensibiliser et rappeler les règles en matière de sûreté à l'ensemble des collaborateurs.
- Les plans de préventions et de Coordination sont tenus à jour (risques et conditions d'accès) ;
- Des audits sécurité des véhicules ont été réalisés, chacun est équipé d'une trousse de secours, d'un extincteur, et d'une liste de numéros d'urgence ;
- Chaque technicien dispose de ses Equipements de Protection Individuelle, de ses habilitations et des plans de prévention à jour. De plus, des outils adaptés sont mis à la disposition des techniciens ;

- Le port de ces équipements et l'usage d'outils adaptés fait l'objet d'une vigilance permanente des équipes encadrantes.

En matière de protection de l'environnement, les actions qui ont été entreprises sont les suivantes :

- Pour la **gestion des déchets**, ont été mises en place, sur les sites de Vierzon et Châteauroux, des bennes DIB (Déchet Industriel Banal) et des bennes carton afin de trier les résidus de chantier. Le recyclage du bois et du métal est également à l'étude et sera prochainement déployé sur les deux agences ;
- Afin de **réduire l'émission de CO2** générée par le parc de véhicules de service et de fonction, une transition progressive de la flotte vers des véhicules hybrides et électriques a débuté. En parallèle, des bornes de recharge électriques ont été installées à Vierzon et Châteauroux.

### 3.3.1.2. Etat des engagements annuels

L'exigence, en matière de prévention santé et sécurité, a contribué à l'atteinte des objectifs « zéro accident » puisqu'aucun accident du travail n'est à déplorer sur le périmètre d'activité de Berry THD en 2021.

La journée sécurité, organisée une fois par an afin de sensibiliser et rappeler les règles en matière de sûreté à l'ensemble des collaborateurs, a eu lieu le 07.10.2021 et la prochaine est planifiée au 29.06.2022.

Pour minimiser l'impact environnemental de ses activités, Berry THD met en place un Schéma d'Organisation de Gestion des Déchets (SOGED) fondée sur le principe d'économie circulaire, de la réduction des déchets à la source jusqu'au recyclage et à leur valorisation. A ce titre et dans la continuité des actions déjà menées, le recyclage du bois et du métal est également à l'étude et sera prochainement déployé sur les deux agences.

### 3.3.1.3. Etat d'avancement de la mobilisation des PME locales.

Toutes les entreprises sous-traitantes, travaillant en local, ont signé un plan de prévention annuel. Ce plan de prévention précédé d'une visite terrain a pour objectif d'identifier et de prévenir les risques éventuels liés aux différentes activités afin de permettre à leurs salariés de travailler dans le respect des règles de sécurité et de prévention.

Chaque sous-traitant fait l'objet d'un contrôle pour s'assurer que l'embauche de tous leurs salariés respecte la législation en vigueur.

## 3.4. Plan d'action en cas d'écart constaté par rapport aux engagements

**Aucun** écart n'a été constaté en 2021 sur le périmètre de Berry THD.

## 4. Organisation et moyens

### 4.1. Description des moyens techniques et humains

#### 4.1.1. Organigramme

##### 4.1.1.1. Organigramme du délégataire

Berry THD dimensionne ses ressources humaines afin d'assurer la bonne gestion du service public délégué.

Berry THD dispose de ressources locales et nationales, parfois mutualisées permettant de tirer le meilleur profit des actions réalisées sur les territoires voisins tant sur le plan technique que commercial.

En local, l'équipe de Berry THD implantée à Vierzon est constituée de :

- Un Directeur de Concession qui est le garant de la bonne exécution des obligations de service public au titre du Contrat de Concession, et fédérateur des ressources mobilisées ;
- Un Assistant qui intervient en appui des missions portées par la société délégataire, et notamment sur la gestion administrative, financière et logistique de la structure ;
- Un Chef de projet territoire connecté (CPTC) dont la mission principale consiste à assurer la promotion de la fibre optique auprès des professionnels et des collectivités ;
- Un Responsable Exploitation Local (REL) qui est mobilisé auprès du Directeur de Concession, en charge du pilotage des processus et du suivi technique en lien avec les équipes d'exploitation et de déploiement.

Dans une logique d'industrialisation, Berry THD a développé une organisation relative aux phases de construction et de réception des ouvrages ainsi qu'à l'exploitation technique et commerciale du réseau.

Pour construire les prises sous sa maîtrise d'ouvrage et procéder à la prise en affermage des prises construites par les Délégants et exploiter l'ensemble du réseau, Berry THD s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire à travers le pilotage des différentes prestations décrites ci-après :

- Prestation de construction du réseau :
  - Coordination initiale au démarrage du projet ;
  - Réalisation des études préalables nécessaires à la construction (APD, EXE, PRE DOE) ;
  - Construction du réseau (infrastructures et optiques) ;
  - Recette terrain pour s'assurer de la concordance des travaux réalisés avec les études ;
- Prestations d'assistance à la réalisation des études du réseau :
  - Coordination initiale au démarrage du projet ;
  - Support à la définition convergente du modèle conceptuel des données SIG ;
  - Audit des études APD, EXE, PRE DOE.
- Prestations de prise en charge technique et commerciale du réseau :
  - Support au suivi de la réalisation des déploiements ;
  - Audit des DOE ;
  - Audit des données SIG ;
  - Support aux opérations de recette ;
  - Prise en exploitation du réseau.

Pour l'exploitation technique, les équipes de Berry THD assurent :

- La prise en exploitation des ouvrages établis par les Délégants : audit des études, contrôle et réception des ouvrages ;
- La conduite des dévoiements et extensions de réseau ;
- La maintenance ;
- La gestion des installations et des mises en service client ;
- La gestion des DT/DICT.

Pour l'exploitation commerciale du réseau, Berry THD s'appuie sur :

- Un pôle Ingénieur Technico-Commercial ;
- Un pôle Service Client ;
- Un pôle Vente aux Opérateurs ;
- Un pôle Pilotage Clients.

Berry THD s'appuie également sur l'organisation de la société Axione qui affecte des ressources et des moyens dédiés et mutualisés pour la prise en charge des activités **administratives, financières, juridiques et marketing**.

## 4.1.2. Moyens humains dédiés

### 4.1.2.1. Evolution des moyens dédiés et mutualisés entre le début et la fin d'année

La structure de l'équipe en charge de la construction du réseau mise en place en 2021, basée à Vierzon (18) et St Maur (36) est constituée de :

- Un directeur de projet ;
- Un préventeur ;
- Un assistant projet ;
- Un responsable de production ;
- Sept chefs de projet ;
- Dix-sept coordinateurs de projet ;
- Six assistants technique ;
- Trois coordinateurs de travaux en alternance ;
- Un coordinateur de travaux verticalité ;
- Un logisticien ;
- Un magasinier.

### 4.1.2.2. Détail des prestations assurées par les actionnaires du Délégué et contrats associés

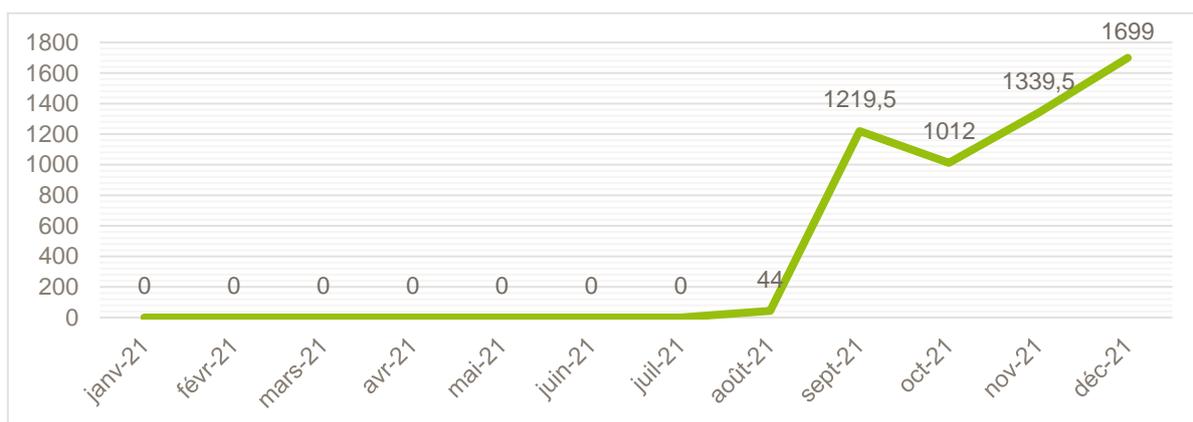
Parmi les trois actionnaires de Berry THD (Axione, Caisse des Dépôts et des Consignations et Vauban Infra Fibre), les contrats suivants sont signés avec Axione :

- **Contrat Backbone** : convention cadre qui permet à Axione de construire et de proposer une dorsale de télécommunication afin d'interconnecter le réseau de Berry THD au cœur de réseau des opérateurs, ainsi qu'aux principaux points d'échanges internet ;

- **Contrat de Coordination** : contrat qui a pour objet de définir les principes de transparence applicables ainsi que les modalités de coopération et de coordination entre Berry THD et Axione ;
- **Contrat d'entreprise générale** : contrat qui a pour objet de confier au Constructeur l'ensemble des études et travaux pour la conception, la construction et la mise en service du Réseau Concédé et du Réseau de Complétude, dans les conditions prévues à la Convention de DSP ;
- **Contrat d'exploitation** : contrat qui définit les conditions dans lesquelles Axione effectue les Prestations pour Berry THD dans les conditions prévues par la Convention de DSP et conformément au Principe de Transparence, à savoir : les Prestations Commerciales, les Prestations d'Exploitation, les Prestations de Maintenance, les Prestations de Raccordements Clients au Réseau, les Prestations de Suivi de Réalisation du Réseau Affermé, les Prestations d'Evolution du Réseau et les Prestations SI ;
- **Contrat de prestations de services** : par ce Contrat, Berry THD confie à Axione, la fourniture des prestations de services suivantes : Comptabilité et Finance, Administrative, Ressources Humaines, Communication et Achat.

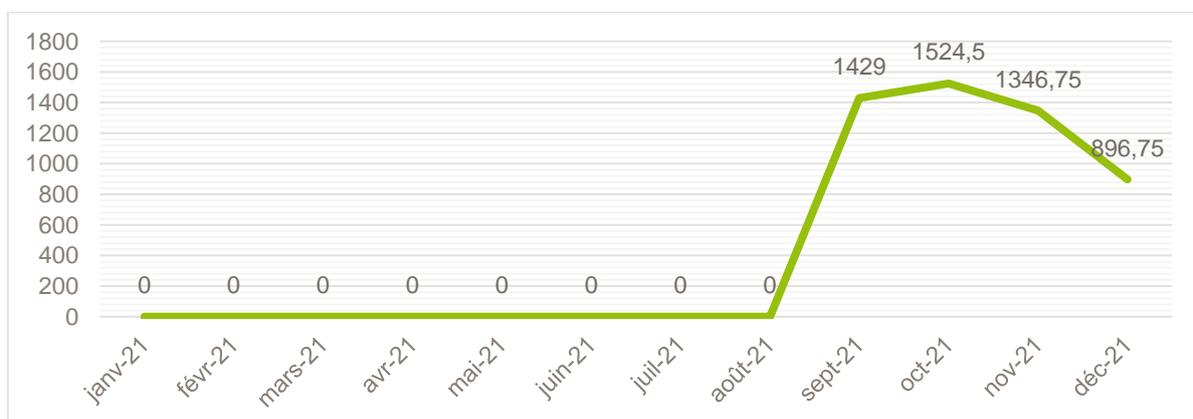
## 4.2. Politique d'insertion par l'emploi et la formation

Le graphique suivant présente le nombre d'heures d'insertion par mois dans le Cher pour l'année 2021



Avec un objectif de 39 486 heures d'ici fin 2025, le nombre d'heures cumulé au 31.12.2021 attend 5 314 heures, soit 12% d'avancement.

Le graphique suivant présente le nombre d'heures d'insertion par mois dans l'Indre pour l'année 2021





## 5. Compte rendu financier

### 5.1. La vie de la convention de la concession

#### 5.1.1. Avenants au contrat de concession conclus au cours de l'année

L'avenant n°1 à la convention de BERRY THD a été signé en décembre 2021 avec Berry Numérique et le RIP36.

L'objet de l'Avenant n°1 est d'affermir la Tranche Optionnelle n°2 (Mission n°4) dans les dispositions prévues à l'article 17 de la Convention de Concession, d'actualiser le Plan d'Affaires à la suite de l'affermissement de la Mission n°4, de modifier le catalogue de services de la Convention et de supprimer l'obligation de dépôt de la Convention aux services chargés de conservation des hypothèques.

#### 5.1.2. Evolution du capital social de la société délégataire

Au 31 décembre 2021, le capital social de Berry THD est de 2 000 000 €.

## 5.2. Volet financier

### 5.2.1. Principes et méthodes comptables

Le premier exercice social de BERRY THD, société immatriculée au 25/01/2021, couvre la période du 25 janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les comptes annuels sont établis selon les dispositions du plan comptable professionnel et conformément aux dispositions du code du commerce et des règlements du Comité de la réglementation comptable (CRC).

Les principes comptables résultant de la réglementation en vigueur sont ceux relatifs aux grands principes suivants :

- Continuité de l'exploitation ;
- Indépendance des exercices ;
- Règles de prudence et permanence des méthodes.

#### 5.2.1.1. Méthodes d'évaluation et d'amortissement

Les IMMOBILISATIONS sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de revient, hors taxes déductibles incluant les intérêts des capitaux empruntés pour financer la réalisation des immobilisations. Les frais accessoires non représentatifs d'une valeur vénale sont exclus et portés directement en charges d'exploitation de l'exercice.

- Eléments constitutifs de l'infrastructure :

Le mode d'amortissement utilisé pour l'ensemble des biens immobilisés est le mode linéaire.

Pour les équipements dits « passifs », la licence système d'information et les frais d'accès aux services, la durée d'amortissement retenue est de 15 ans ou caducité si la durée restante de la DSP est inférieure à 15 ans.

Pour les biens dits « actifs » (liés aux raccordements clients), la durée d'amortissement retenue est de 7 ans à compter de la mise en service.

Les IRU sont comptabilisés en Produits Constatés d'Avance avec étalement sur la durée du contrat.

➤ Eléments non constitutifs de l'infrastructure :

Le mode d'amortissement pratiqué pour ces immobilisations est le mode linéaire et, selon le type de biens, la durée d'amortissement est la suivante :

- Installations, matériels et outillages : 5 ans ;
- Matériel informatique : 3 ans ;
- Mobilier de bureau : 10 ans.

Les AMORTISSEMENTS pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire exclusivement et en fonction des dispositions fiscales, et de leur durée de vie prévisionnelle. Si la règle établie met en évidence une diminution durable de la valeur, une dépréciation est comptabilisée.

Les REDEVANCES sont comptabilisées comme suit :

- La R0 est comptabilisée en charge, elle est donc intégrée dans l'EBITDA ;
- La R1, activée à la suite de l'affermissement de la mission 4, est comptabilisée en charge, elle est donc intégrée dans l'EBITDA ;
- La R1 bis, activée à la suite de l'affermissement de la mission 3 est comptabilisée en charge, elle est donc intégrée dans l'EBITDA ;
- La R1 ter, activée à la suite de l'affermissement des missions 3 et 4, est comptabilisée en charge constatée d'avance amortie sur la durée normale de la convention ;
- La R2 est comptabilisée en charge, elle est donc intégrée dans l'EBITDA ;
- La R3 est comptabilisée en charge, elle est donc intégrée dans l'EBITDA ;
- La R4 est comptabilisée en charge, elle est donc intégrée dans l'EBITDA ;
- La R5, activée à la suite de l'affermissement mission 4, est comptabilisée en charge constatée d'avance amortie sur la durée normale de la convention ;

En ce qui concerne les IMMOBILISATIONS FINANCIERES, les titres de participations, et les autres titres immobilisés sont inscrits en comptabilité à leur coût d'acquisition ; toutefois, les frais annexes non représentatifs d'une valeur vénale sont imputés directement en charges.

Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une dépréciation des titres est constituée.

La valeur brute des STOCKS de marchandises et d'approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, à l'exclusion de tous frais financiers.

Les CREANCES ont été valorisées à leur valeur nominale, une dépréciation étant pratiquée chaque fois que la valeur d'inventaire se trouve inférieure à la valeur comptable.

Les DEPRECIATIONS traduisent la constatation, en fin d'exercice, de la baisse de l'évaluation des éléments d'actifs par rapport à la valeur comptable nette.

Les PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES sont constituées en fonction du risque ou de la charge à prévoir, résultant d'évènements en cours à la clôture de l'exercice. Elles sont constatées dans le respect des principes énoncés par le CRC n°2000-06 du 7 décembre 2000.

### 5.2.1.2. Changement de méthode comptable intervenu au cours de l'année

Les méthodes comptables appliquées ont été validées par les Commissaires aux comptes lors de l'audit des comptes sociaux au 31 décembre 2021.

## 5.2.2. Comptes annuels

Pour rappel, le premier exercice social de BERRY THD couvre la période du 25 janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Les comptes comptables à fin décembre 2021 se composent de deux états :

- Le bilan au 31 décembre 2021 ;
- Le compte de résultat au 31 décembre 2021.

### 5.2.2.1. Etats financiers comptables

#### BILAN

Le total net du bilan s'élève à 55 M€ et se décompose comme suit :

- Actif
  - Actif immobilisé

Au 31 décembre 2021, l'actif immobilisé atteint 14,7 M€.

- Actif circulant

A fin décembre 2021, le montant de l'actif net circulant s'élève à 40,3 M€.

Les principales composantes sont :

- Les avances et acomptes versés sur commandes d'un montant de 10,8 M€ ;
- Les créances d'exploitation à hauteur de 2,5 M€ ;
- Les disponibilités à hauteur de 27 M€.

- Passif
  - Capitaux propres

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres de la société s'élèvent à 6,5 M€.

Les principales composantes à date sont :

- Le Capital Social pour 2 M€ ;
- Une subvention d'investissement s'élevant à 4,5 M€.

Le Résultat Net de l'exercice qui ressort en bénéfice de 6 K€.

- Provisions

Aucune provision pour risques et charges n'a été comptabilisée dans les livres de la société qui n'a pas identifié de risque particulier dans le cadre de son activité.

- Dettes

Le total des dettes de la société est de 48,5 M€.

Les dettes financières ressortent à 39,3 M€. Ces dernières correspondent au Crédit Relais TVA et au Compte Courant d'Associés.

Les dettes d'exploitation (dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales) s'élèvent à 9 M€.

Les Produits Constatés d'Avance s'élèvent à 0,2 M€.

- Emprunts

Au 31 décembre 2021, les emprunts de Berry THD sont les suivants :

	Encours de financement (réalisé au 31/12/2021)
Crédit Relais TVA	1,6 M€
Compte Courant d'Associés	37,7 M€
<b>Total emprunts</b>	<b>39,3 M€</b>

#### COMPTE DE RESULTAT

Le chiffre d'affaires enregistré à fin décembre 2021 est de 8,4 K€.

Les charges d'exploitation, négatives, atteignent -0,6 M€ en 2021 (après retraitement de la production immobilisée de 14,7 M€).

Le résultat financier est de -0,6 M€ à fin 2021.

Le résultat net ressort en bénéfice de 6 K€.

#### Passage du compte de résultat comptable au compte de résultat analytique :

La vision analytique et la vision comptable des résultats d'une société proposent un traitement différent des mêmes éléments financiers, pour arriver aux mêmes résultats (résultat net et trésorerie).

La vision analytique se distingue par un traitement des charges et des produits par destination et non par nature. Il ne s'agit plus de savoir si telle charge correspond à une facture payée à tel tiers, mais de déterminer quelle part de cette charge peut être attribuée à tel produit ou à telle activité. De même, les produits sont analysés par segment de marché.

Les charges d'exploitation dans le compte de résultat analytique ne tiennent pas compte des charges correspondant à la production immobilisée.

### 5.2.2.2. Comptes de gestion de l'année et prévisions pour l'année suivante présentés sur la base du modèle conformément à l'onglet associé du plan d'affaires

En k€	2021			2021		
	Annexe 50 - Tableau financier			Réal décembre		
	INDRE	CHER	TOTAL	INDRE	CHER	TOTAL
Segment Grand Public	-	-	-	-	-	-
Segment Entreprises/Secteur Public	-	-	-	-	-	-
Segment Infrastructures Opérateurs	-	-	-	2	7	8
Recettes diverses	-	42	42	-	-	-
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>-</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
Contrat d'Exploitation Technique et Commerciale	-15	-33	-48	-	-	-
<i>dont Maintenance</i>	-15	-33	-48	-	-	-
<i>dont prestations d'Exploitation, Commerciales et SI</i>	-	-	-	-	-	-
Energie	-3	-14	-17	-	-	-
Redevances	-39	-224	-263	-	-	-
Location réseaux et infrastructures tierces	-40	-182	-222	-	-	-
<b>Total Charges directes</b>	<b>-98</b>	<b>-451</b>	<b>-549</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Frais de fonctionnement	-16	-63	-78	-	-	-
Impôts	-3	-13	-17	-0	-	-0
Contrat de Prestations de Services et Management fees	-43	-172	-215	-	-	-
Aléas	-	-	-	-	-	-
<b>Total Charges indirectes</b>	<b>-62</b>	<b>-248</b>	<b>-310</b>	<b>-0</b>	<b>-</b>	<b>-0</b>
<b>EBITDA</b>	<b>-160</b>	<b>-658</b>	<b>-817</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
Dotations aux amortissements	-	-	-	-	-	-
Q/P subvention affectée au résultat	-	-	-	-	-	-
Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-160</b>	<b>-658</b>	<b>-817</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-8</b>	<b>-4</b>	<b>-12</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>-168</b>	<b>-662</b>	<b>-830</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-2	-2
<b>Résultat net</b>	<b>-168</b>	<b>-662</b>	<b>-830</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>6</b>

En k€	2022			2022		
	Annexe 50 - Tableau financier			Budget		
	INDRE	CHER	TOTAL	INDRE	CHER	TOTAL
Segment Grand Public	495	1 142	1 637	2 437	3 310	5 748
Segment Entreprises/Secteur Public	41	16	58	363	904	1 267
Segment Infrastructures Opérateurs	-	-	-	18	39	57
Recettes diverses	18	80	99	31	87	118
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>555</b>	<b>1 238</b>	<b>1 793</b>	<b>2 848</b>	<b>4 341</b>	<b>7 189</b>
Contrat d'Exploitation Technique et Commerciale	-205	-301	-506	-816	-1 301	-2 118
<i>dont Maintenance</i>	-187	-261	-448	-320	-510	-830
<i>dont prestations d'Exploitation, Commerciales et SI</i>	-18	-40	-58	-497	-791	-1 288
Energie	-11	-21	-32	-27	-89	-116
Redevances	-83	-1 362	-1 444	-1 319	-2 448	-3 767
Location réseaux et infrastructures tierces	-242	-371	-613	-738	-855	-1 593
<b>Total Charges directes</b>	<b>-541</b>	<b>-2 054</b>	<b>-2 595</b>	<b>-2 901</b>	<b>-4 693</b>	<b>-7 593</b>
Frais de fonctionnement	-61	-90	-151	-151	-218	-370
Impôts	-10	-14	-24	-29	-29	-59
Contrat de Prestations de Services et Management fees	-101	-149	-250	-245	-283	-529
Aléas	-	-	-	-	-	-
<b>Total Charges indirectes</b>	<b>-171</b>	<b>-254</b>	<b>-425</b>	<b>-426</b>	<b>-531</b>	<b>-957</b>
<b>EBITDA</b>	<b>-157</b>	<b>-1 069</b>	<b>-1 226</b>	<b>-478</b>	<b>-883</b>	<b>-1 361</b>
Dotations aux amortissements	-406	-289	-695	-562	-389	-951
Q/P subvention affectée au résultat	56	40	96	150	99	249
Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-507</b>	<b>-1 318</b>	<b>-1 825</b>	<b>-890</b>	<b>-1 172</b>	<b>-2 062</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-287</b>	<b>-158</b>	<b>-444</b>	<b>-1 281</b>	<b>-1 281</b>	<b>-2 562</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>-794</b>	<b>-1 475</b>	<b>-2 269</b>	<b>-2 171</b>	<b>-2 453</b>	<b>-4 625</b>
Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	-	-
<b>Résultat net</b>	<b>-794</b>	<b>-1 475</b>	<b>-2 269</b>	<b>-2 171</b>	<b>-2 453</b>	<b>-4 625</b>

## COMPTE DE RESULTAT

## ➤ Réalisé 2021

## ○ Chiffre d'affaires :

A fin décembre 2021, le chiffre d'affaires s'élève à 8 K€ et est porté par le segment Infrastructures Opérateurs au travers d'abonnements de type Hébergement NRO ou de FAS.

en K€	Réel 2021
<b>Segment Grand Public</b>	-
<i>Abonnements</i>	
<i>FAS</i>	
<i>IRU</i>	
<b>Segment Entreprises/Secteur Public</b>	-
<b>Segment Infrastructures Opérateurs</b>	<b>8</b>
<b>Recettes diverses</b>	-
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>8</b>

## ○ Charges d'exploitation :

L'ensemble des charges (exploitation, financières) constatées sur l'exercice 2021 ont été immobilisées dans la mesure où la société n'avait aucune prise de commercialisée. A fin décembre 2021, la société BERRY THD n'a pas enregistré de charge d'exploitation.

BERRY THD a ainsi généré un EBITDA de 8 K€ à fin décembre 2021.

## ○ Résultat :

Le Résultat net ressort à fin décembre 2021 en bénéfice de 6 K€ après déduction de l'IS d'un montant de -2 K€.

## ➤ Perspectives 2022

Les perspectives 2022 intègrent la reprise du périmètre de BFO par suite de l'affermissement de la mission 4 au 01.01.2022, ce qui explique les différences entre l'annexe 50 du contrat de DSP et le budget prévisionnel 2022.

## ○ Chiffre d'affaires :

- A fin décembre 2022, le chiffre d'affaires est attendu à 7,2 M€.
- La prévision de chiffre d'affaires Grand Public atteindrait 5,8 M€ avec 67 961 abonnés prévus à fin 2022, soit une conquête nette de 39 381 abonnés sur l'exercice.
- La prévision de chiffre d'affaires OSEN 2022 s'élève à 1,3 M€.

## ○ Charges d'Exploitation :

- La prévision de charges d'exploitation devrait atteindre à 8,6 M€ en 2022.
- Les charges directes sont attendues à 7,6 M€, comprenant notamment 2,2 M€ de charges liées au Contrat d'Exploitation, 1,3 M€ de charges liées à la location de réseau et infrastructures tierces. Les redevances devraient atteindre 3,8 M€ au titre de l'exercice 2022 dont 1,2 M€ de redevance fixe R0, 1,9 M€ de redevance fixe R1, R1 bis et R1 ter.
- Les charges indirectes sont attendues à 1 M€.

A fin 2022, l'EBITDA de Berry THD devrait atteindre -1,4 M€

Le résultat net est attendu en perte à hauteur de 4,6 M€ compte tenu des dotations aux amortissements (-1 M€), des reprises de subvention (0,3 M€) ainsi que du résultat financier de -2,6 M€.

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en K€	Flux en cumul		Flux en cumul		Flux en cumul	
	Flux annuels	Flux en cumul	Flux annuels	Flux en cumul	Flux annuels	Flux en cumul
	2021	2021	2021	2021	2022	2022
	<b>Annexe 50 - Tableau financier</b>		<b>Réel</b>	<b>Réel</b>	<b>Plan 2022</b>	<b>Plan 2022</b>
			décembre	décembre		
EBITDA	-817	-817	8	8	-7 057	-7 048
Résultat Exceptionnel	-	-	-	-	-	-
IS	-	-	-2	-2	-	-2
Variation de BFR	-1 596	-1 596	-4 265	-4 265	-3 024	-7 289
Produits et Charges constatés d'avance	-	-	219	219	21 941	22 160
<b>Flux d'exploitation</b>	<b>-2 414</b>	<b>-2 414</b>	<b>-4 039</b>	<b>-4 039</b>	<b>11 860</b>	<b>7 820</b>
Investissements	-20 325	-20 325	-14 732	-14 732	-76 887	-91 619
Subventions	6 747	6 747	4 501	4 501	20 611	25 112
<b>Flux d'investissement</b>	<b>-13 578</b>	<b>-13 578</b>	<b>-10 230</b>	<b>-10 230</b>	<b>-56 276</b>	<b>-66 507</b>
<b>Cash Flow Libre</b>	<b>-15 992</b>	<b>-15 992</b>	<b>-14 270</b>	<b>-14 270</b>	<b>-44 417</b>	<b>-58 687</b>
Capital et primes d'émission	2 000	2 000	2 000	2 000	1 000	3 000
Dividendes	-	-	-	-	-	-
Crédit Relais TVA	-	-	1 625	1 625	-550	1 075
Comptes Courants d'Associés	14 004	14 004	37 666	37 666	40 932	78 599
Dont Tirages/Remboursements	14 004	14 004	37 666	37 666	40 932	78 599
Dont Intérêts capitalisés	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non capitalisés	-	-	-	-	-	-
Produits/Charges financiers	-12	-12	-	-	-2 562	-2 562
<b>Flux de financement</b>	<b>15 992</b>	<b>15 992</b>	<b>41 292</b>	<b>41 292</b>	<b>38 820</b>	<b>80 112</b>
<b>Trésorerie brute</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>27 022</b>	<b>27 022</b>	<b>-5 596</b>	<b>21 425</b>

## ➤ Réalisé 2021

A fin décembre 2021, les flux d'exploitation cumulés ressortent à -4 M€ et correspondent aux flux annuels puisqu'il s'agit du 1er exercice.

Sur la période, les flux se décomposent de la façon suivante :

- L'EBITDA pour 8 K€ ;
- Un montant d'IS de -2 K€ ;
- Une variation de BFR de -4,3 M€, composée principalement de créances clients pour 13,3 M€ (dont 10,8 M€ d'avance au titre du CEG et 2,3 M€ au titre de la TVA) diminuées des dettes fournisseurs pour 9 M€ (dont 5 M€ de CEG et 1,8 M€ au titre de la TVA) ;
- Une variation des produits et charges constatés d'avance s'établissant de 0,2 M€ correspondant aux FAS obtenus dans le cadre de la commercialisation sur le segment Infrastructures Opérateurs.

Les flux d'investissements cumulés à fin décembre 2021 s'établissent à -10,2 M€.

- Les investissements cumulés sont de -14,7 M€ et sont principalement portés par le CEG à hauteur de -12,7 M€ ;
- Le montant cumulé de subventions perçues atteint 4,5 M€.

Le cash-flow libre cumulé à fin décembre 2021 atteint -14,3 M€.

Les flux cumulés de financement atteignent **41,3 M€** et se décomposent de la façon suivante :

- 2 M€ de capital social ;
- 37,7 M€ de tirages sur le Compte Courant d'Associés ;
- 1,6 M€ de tirages sur le Crédit Relais TVA.

Pour rappel l'ensemble des frais financiers générés par ces différents tirages ont été immobilisés en l'absence de commercialisation des prises sur l'exercice 2021.

#### **La trésorerie brute cumulée de Berry THD atteint 27 M€ au 31/12/2021.**

Ce niveau de trésorerie correspond à une position au 31 décembre 2021 et n'est pas représentatif du niveau de trésorerie moyen sur la période.

##### ➤ Perspectives 2022

Les flux d'exploitation cumulés prévisionnels à fin 2022 devraient atteindre 7,8 M€ portés par les produits constatés d'avance générés par les ventes d'IRU.

Les flux d'investissement cumulés sont attendus à -66,5 M€. Les investissements cumulés prévisionnels atteindraient -91,6 M€.

Au total, le cash-flow libre est attendu à -58,7 M€.

Les flux d'investissements devraient augmenter de 38,8 M€ sur l'exercice 2022 pour atteindre 80,1 M€ en cumulé avec en notamment :

- une augmentation de 1 M€ du capital social pour atteindre 3 M€ ;
- une augmentation de 40,1 M€ du Compte Courant d'Associés pour un total de 78,6 M€ en cumulé.

La trésorerie brute est attendue fin 2022 à 21,4 M€.

#### **5.2.2.3. Rapport des commissaires aux comptes**

Ce rapport est à fournir au 30.06.2022, conformément au contrat de DSP.

### **5.2.3. Flux Délégrant-Délégataire**

#### **5.2.3.1. Evolution des indices des formules d'actualisation ou d'indexation contractuelle**

**Sans objet** car il n'y a pas eu de modification des règles d'indexation.

#### **5.2.3.2. Calcul de l'intéressement**

**Sans objet** car le calcul de l'intéressement n'est applicable qu'à compter de la 6e année.

### **5.2.4. Suivi des immobilisations**

#### **5.2.4.1. Préambule**

L'inventaire a pour objet de dresser la liste des ouvrages, équipements et installations, c'est-à-dire les biens de la concession qui constituent le patrimoine du service concédé. Il permet d'en connaître l'état et d'en suivre l'évolution.

#### 5.2.4.2. Biens de retour et biens de reprise

- Biens de retour

Les biens remis par les Délégués en affermage au délégataire constituent des biens de retours au titre de l'article 5.1 de la délégation de service public.

- Biens de reprise

Sans objet pour l'exercice.

#### 5.2.4.3. Actifs immobilisés au bilan

Sans objet pour l'exercice.

#### 5.2.4.4. Plan prévisionnel des dépenses d'investissement

<i>en K€</i>	Plan 2022
<b>CAPEX (hors frais financiers)</b>	<b>(73 614)</b>
CEG	(56 136)
CEX (prestations initiales et prise en maintenance)	(1 117)
Génie Civil et intra tierces	(146)
Hebergement OCEN	-
Raccos FTTH	(16 129)
Raccos OSEN	(38)
Equipements actifs (VDR)	-
VDR - Hébergement sites	(47)
Frais de fonctionnement	-
Autres	-
<b>CAPEX (Frais financiers)</b>	<b>(3 273)</b>

Les investissements 2022, qui devraient atteindre 76,9M€ seraient portés à hauteur de 73% par le Contrat d'Entreprise Générale.

Enfin, un important poste d'investissement serait également représenté par les raccordements FTTH qui atteindrait 16,1 M€ soit 21% du budget capex pour l'exercice 2022.

## 6. Conditions d'exécution du Service Public

### 6.1. Environnement marché et offre du délégataire

#### 6.1.1. Environnement de marché

##### 6.1.1.1. Marché Grand Public

Le nombre d'abonnés à l'Internet Haut Débit ou Très Haut Débit (THD) continue sa progression en atteignant en fin du 4ème trimestre 2021 environ 31,5 millions d'abonnements en France, soit une croissance de 230 000 accès au cours du quatrième trimestre 2021, contre + 285 000 un an auparavant). En revanche, en rythme annuel, la progression est supérieure à celle du quatrième trimestre 2020 : + 850 000 abonnements en un an (+ 3,7 %), contre + 780 000 un an auparavant, le nombre d'abonnements internet ayant augmenté à un rythme plus élevé au cours des 9 premiers mois de l'année 2021 en comparaison des neufs premiers mois de l'année 2020 (Source Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) – Observatoire 4T2021).

La technologie DSL (Digital Subscriber Line) n'est plus majoritaire depuis le 1er Trimestre 2021. Le nombre d'accès DSL sur un an continue de baisser et l'année 2021 voit les solutions d'accès THD poursuivre leur envol avec un parc à fin 2021 estimé à 18,4 millions d'abonnés soit une croissance d'environ +4 millions d'abonnés sur un an (+29 %). Les accès en fibre optique à domicile FTTH (Fiber To The Home) représentent la totalité de cette croissance et s'établissent désormais à 14,4 millions d'abonnements au T4 2021.

La France compte désormais 33,2 millions de logements éligibles à plus de 100 Mégabits par seconde (Mbps), dont 29,7 millions en FTTH, le complément étant assuré par la technologie câble coaxial.

##### 6.1.1.2. Marché Entreprise

L'année 2021 confirme l'appétence grandissante des entreprises de toute taille pour une connectivité THD sur support Fibre, portée par :

- Le développement des usages (VoIP - Voice Over Internet Protocol, transmission de la voix via Internet, sauvegarde, applications dans le Cloud - l'informatique en nuage, consiste à exploiter la puissance de calcul ou de stockage de serveurs informatiques distants par l'intermédiaire d'un réseau, généralement Interne, etc.) ;
- La communication grandissante autour de l'aménagement FTTH et des offres à destination des professionnels proposées sur cette infrastructure permettant une démocratisation de l'accès THD.

Cela se traduit par un succès des offres d'accès sur Fibre, sur l'intégralité des marchés, entrée de gamme et premium.

L'année 2021 a par ailleurs été marquée par :

- La décision n° 2020-1432 précisant les modalités de l'accès aux lignes de communications électroniques en fibre optique de l'Arcep publiée au Journal Officiel le 22 janvier 2021 qui a établi de nouvelles obligations pour tous les opérateurs d'infrastructures FTTH. Parmi ces nouvelles obligations, les contrats d'accès FTTH Passif et FTTE Passif ont dû intégrer de nouveaux engagements de qualité de service. Le renforcement de l'intensité concurrentielle, liée à la fois à la couverture grandissante des réseaux FTTH et à l'émergence de nouveaux acteurs sur le marché de gros, dans les zones denses des territoires se traduisant par des mises à niveau tarifaires et fonctionnelles des offres, notamment celles proposées par les Réseaux d'Initiative Publique ;
- L'émergence de nouvelles offres d'accès adaptées aux PME, et ayant pour finalité l'accélération de l'adoption de la fibre par les entreprises, au détriment du cuivre.

## 6.1.2. Les services du catalogue

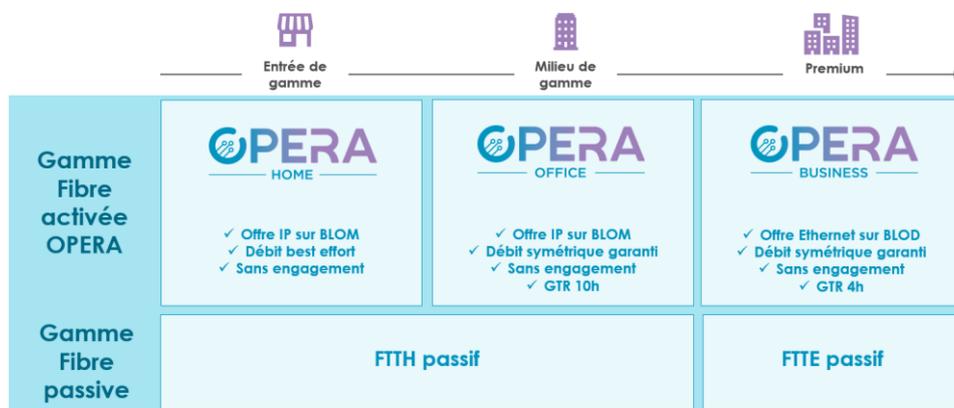
### 6.1.2.1. La description du catalogue

Le Catalogue de service permet notamment d'amener le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire, afin de développer son attractivité et son potentiel économique en cohérence avec le cadre réglementaire et l'attente des Usagers et Collectivités locales.

**Sur le marché Grand Public**, l'enjeu principal est de permettre aux opérateurs de distribuer leurs offres sur les infrastructures FTTH du Réseau d'Initiative Publique, en complément et remplacement progressif de l'offre haut-débit Ligne ADSL.

**Sur le marché Entreprises**, il s'agit d'accompagner et d'accentuer la migration des entreprises, en particulier sur le bas de marché, vers des solutions d'accès Fibre, premier pas nécessaire pour accéder aux nouveaux usages.

*Le tableau présente les offres de la gamme OPERA*



Le catalogue de service propose ainsi :

- Des **services de ligne d'accès FTTH**, passive ou active, à destination des opérateurs de service adressant le marché Grand Public (FTTH) et le milieu de marché entreprise (OPERA Home ou OPERA Office, avec GTR 10h) ;
- Des **services de ligne d'accès FTTE (passif) ou OPERA Business (activé)**, à destination des opérateurs adressant le marché entreprise premium ;
- Des **services d'interconnexion** de sites utilisateurs finaux ou Opérateurs (IxEN) ;
- Un **service de Collecte des NRO**, à destination des Opérateurs hébergeant leurs OLT dans les NRO du réseau ;
- Une **gamme d'offre NetCity** pensée pour accompagner la transition numérique du territoire des collectivités ;
- Des **services d'infrastructures** : accès aux infrastructures de génie civil et hébergement point haut.

### 6.1.2.2. Les évolutions intervenues au cours de l'année

Afin de satisfaire les besoins de l'ensemble des usagers, l'offre de Berry THD évoluera régulièrement. Les évolutions sont généralement de plusieurs types :

- Mise en conformité avec le cadre réglementaire ;
- Evolutions tarifaires ;
- Introduction de nouveaux produits en réponse aux demandes des usagers ;

- Amélioration continue des processus et parcours clients.

L'année 2021 aura ainsi vu le catalogue évoluer pour :

- Mettre en place une évolution du contrat FTTH Passif (version 20.02) liées au cadre réglementaire visant à :
  - L'ajout de nouvelles obligations de qualité de service imposées par la décision n°2020-1432 impliquant la modification de l'annexes Pénalités du contrat FTTH Passif :
    - Pénalités pour réitération d'interruptions de services sur le même segment PM-PBO dans les 10 Jours Ouvrés ;
    - Pénalités forfaitaires relatives au dépassement de délai de rétablissement sur le lien PBO – PTO sans option de GTR 10 H ;
    - Interruption maximum de services ;
    - Pénalités relatives aux signalisations sur un accès de moins de 30 jours - Disponibilité de la hotline ;
    - Délais de livraison des liens NRO-PM pour les PM déjà ouverts à la commercialisation ;
    - Délais de livraison de l'étude de faisabilité de l'hébergement - Délais de livraison de l'hébergement ;
    - Non-respect du délai de livraison de PBO pour les cas des logements/locaux Raccordables à la demande.
  - L'introduction d'une tarification des Liens NRO-PM en mode lissé par l'ajout de ce tarif dans l'annexe tarifaire du FTTH Passif ;
  - L'introduction du principe d'IRU sur les Liens NRO-PM en mode CAPEX par une modification de l'annexe tarifaire du FTTH Passif ;
  - L'indexation des tarifs du contrat FTTH Passif au titre de l'année 2020 ;
  - La mention de la taxe IFER dans l'annexe tarifaire du FTTH Passif.
- Faire évoluer le contrat FTTH activé afin de maintenir la cohérence de ses prestations avec le contrat FTTH Passif en introduisant la taxe IFER dans son annexe tarifaire ;
- Faire évoluer le contrat FTTE Passif par suite de la décision n°2020-1432 de l'ARCEP en date du 8 décembre 2020 précisant les modalités de l'accès aux lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique :
  - Pénalités liées à la mise en service de la ligne FTTE Passive ;
  - Pénalités liées au dépassement du délai de rétablissement ;
  - Interruption maximum de services ;
  - Pénalités relatives aux signalisations sur un accès de moins de 30 jours ;
  - Non-respect du délai de livraison de PBO pour les cas de Raccordables à la demande ;
  - Délais de livraison de l'étude de faisabilité de l'hébergement ;
  - Délais de livraison de l'hébergement.
- Réagir à l'intensification de la concurrence sur le segment entreprise en zone AMII en mettant en place un nouveau zonage donnant accès à une nouvelle grille tarifaire OPERA Business ;
- Faire évoluer le contrat d'accès au génie civil en y introduisant les modalités d'accès aux infrastructures aériennes.

## 6.2. La commercialisation

L'organisation de la commercialisation mise en place vise à permettre au RIP berrichon de renforcer l'attractivité de son territoire en développant l'usage des services numériques, sur les marchés entreprises, collectivités et résidentiels :

- Plus d'opérateurs pour plus de concurrence ;
- Plus de services, à moindre coût pour plus de compétitivité des entreprises ou une meilleure satisfaction des populations.

L'enjeu est donc multiple pour Berry THD : créer les conditions technico-économiques de la venue d'opérateurs, les aider à développer les offres pertinentes sur le territoire et à séduire plus de clients.

Nous devons donc répondre aux enjeux de nos clients opérateurs de service et de leurs clients utilisateurs finaux. La présence locale terrain des équipes commerciales est donc déterminante pour comprendre les enjeux locaux et y apporter des réponses adaptées au contexte local.

### 6.2.1. Bilan commercial de l'année

#### 6.2.1.1. Usagers du Réseau

Compte tenu de l'absence d'abonné pour l'année 2021, l'activité commerciale (chiffre d'affaires) a été constituée uniquement par le segment infrastructures opérateurs pour 8 k€.

#### 6.2.1.2. Parc d'abonnés Grand Public, Entreprises et sites public (analyse du mix commercial)

**Sans objet** car il n'y avait aucun abonné en 2021 sur le périmètre de Berry THD.

#### 6.2.1.3. Répartition du parc par technologie et produit sur le segment Entreprises et Sites Publics

**Sans objet** car il n'y avait aucun abonné en 2021 sur le périmètre de Berry THD.

#### 6.2.1.4. Animation du territoire et développement commercial

Des rencontres avec les élus ont eu lieu en fin d'année 2021 afin d'initier les premières réunions publiques début 2022.

### 6.2.2. Enjeux et perspectives

Le principal enjeu pour **la commercialisation des services au Grand Public** est la capacité de l'ensemble des acteurs – OCEN, alternatifs et RIP – à réussir la montée en charge exponentielle des raccordements au réseau dans le respect des règles de sécurité et de qualité afin de garantir l'exploitabilité sur le long terme du réseau.

Cet enjeu s'accompagne d'une présence locale au sein du territoire pour renforcer la notoriété de Berry THD auprès des acteurs du territoire :

- Poursuite des actions de communication et promotions des services via des réunions publiques d'information générale par internet ou en présentiel en fonction de l'évolution du contexte sanitaire ;
- Rencontres avec les élus locaux, les représentants chargés du développement économique des Collectivités Territoriales. Berry THD doit renforcer son rôle de tiers de confiance dans le projet d'aménagement numérique du territoire.

### 6.3. Actions de communication

Les actions et dépenses de communication sont menées en fonction des besoins au niveau national ou local. Elles peuvent être fléchées sur de la création et de l'impression de supports de communication, sur l'évolution des outils, sur des actions de promotion par le biais de manifestations locales.

En 2021, Berry THD s'est appuyé et a mobilisé 4 personnes au niveau national pour accompagner les actions locales comme le soutien, à la demande, dans le cadre d'actions presse (création de contenus, rédaction d'éléments de langage) ou bien la valorisation de faits marquants locaux sur les médias sociaux d'Axione.

Afin de faciliter la compréhension du grand public, des entreprises et des collectivités, la communication reste au nom de Berry Fibre Optique au lieu de Berry THD.

Le nom de Berry Fibre Optique a été déposé en tant que marque afin de permettre à Berry THD de l'utiliser sur tous ses supports de communication.

Au niveau événementiel et malgré un contexte toujours peu favorable, les équipes d'Axione ont participé cette année à l'Université d'été du THD les 6 et 7 octobre. Ces journées proposent plénières, tables rondes, ateliers thématiques et espace d'exposition sur des sujets tels que l'aménagement numérique, la ruralité, les villes intelligentes, les usages et services, etc. Les événements permettent de développer les échanges entre professionnels, de communiquer auprès des décideurs pour ainsi accroître les retombés possibles sur les territoires.

Axione a également mis en place les Webinaires d'Experts afin de partager des dossiers techniques et leur avancement entre l'ensemble des Délégués et des experts Axione. Ces webinaires durent généralement 45 minutes et sont organisés de la façon suivante :

- Présentation de la thématique annoncée (20 minutes)
- Échanges ouverts et commentaires avec les intervenants (25 minutes)

En 2021, 4 webinaires ont été réalisés sur les thématiques suivantes :

- Juillet 2021 : Baromètre STOC
- Septembre 2021 : Plan de continuité d'activité
- Octobre 2021 : Décommissionnement du réseau cuivre : Contexte, Enjeux & Perspectives pour les réseaux d'Axione
- Novembre 2021 : Offre d'adduction de maisons neuves

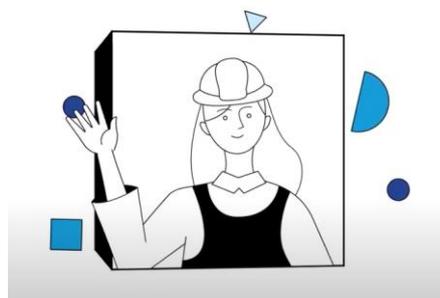
L'année 2021 a été synonyme de création de nouveaux contenus, pilotés pour certains à l'échelle nationale et déclinables par Berry THD. Les contenus suivants ont été produits :

#### DES VIDEOS PEDAGOGIQUES POUR COMPRENDRE PLUS SPECIFIQUEMENT CERTAINS SUJETS

**Objectifs :** mise à disposition de contenus pédagogiques à destination du Grand Public notamment. Ces vidéos sont à personnaliser à la maille locale.

- **La fibre optique :** vidéo relative aux grandes étapes de déploiement de la fibre optique, partagée sur le site twitter de BTHD le 16 juin 2021.

<https://www.youtube.com/watch?v=TkismNOr05o>



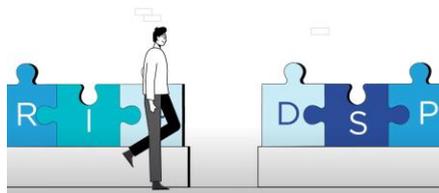
- **Les différentes étapes de raccordement de son domicile à la fibre optique** : vidéo explicative des modalités de raccordement à la fibre optique, partagé sur le site twitter de BTHD le 29 avril 2022.

<https://www.youtube.com/watch?v=AAJ5XIDUzo>



- **La différence entre RIP et DSP** : vidéo pédagogique clarifiant les modèles et les différences entre les termes RIP et la DSP, partagé sur le site twitter de BTHD le 22 décembre 2021.

<https://www.youtube.com/watch?v=irByvSBlcb4>



#### DES SUPPORTS DE COMMUNICATION, ADAPTABLES ET CLE-EN-MAIN, AFIN D'ACCOMPAGNER LA COMMERCIALISATION

Une présentation corporate générique a été créée afin de répondre à différents usages : notoriété locale ou demandes presse. L'objectif est d'avoir une présentation homogène et complète rassemblant l'ensemble des informations relatives à la DSP. Ce support peut également être adapté en support de présentation à destination d'élus locaux, des FAI ainsi que lors de réunions publiques. Ces éléments ont été utilisés par Berry THD pour la création du dossier presse de l'inauguration de l'agence de Vierzon début 2022 et pour la présentation « fibre entreprise et collectivité » lors de rencontre avec les maires et les chambres consulaires.

#### Présentation Corporate générique

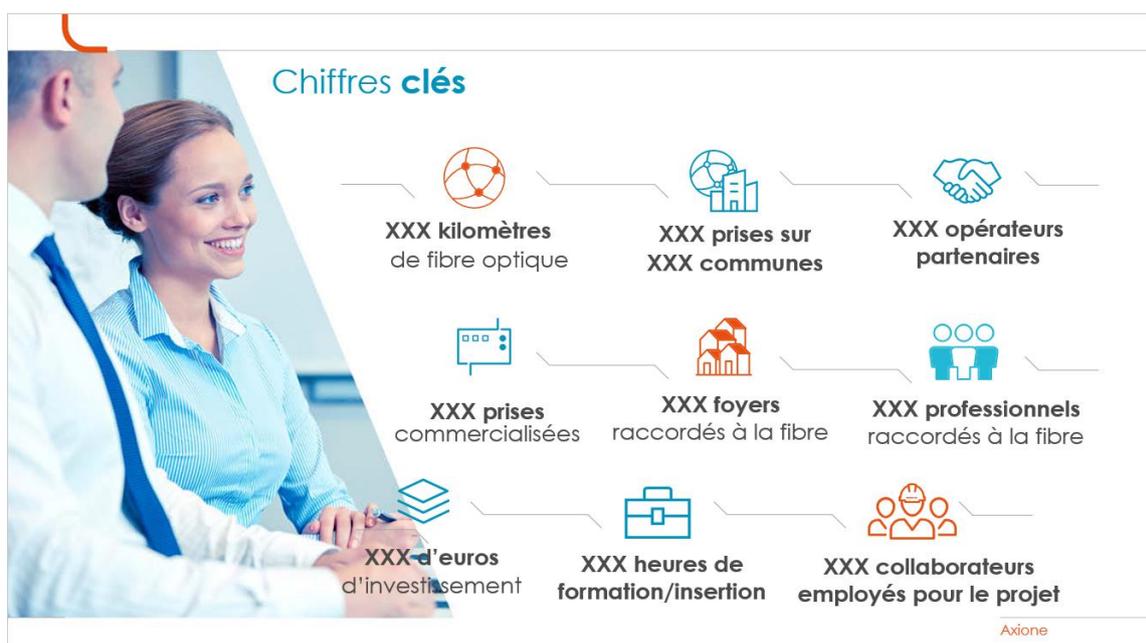
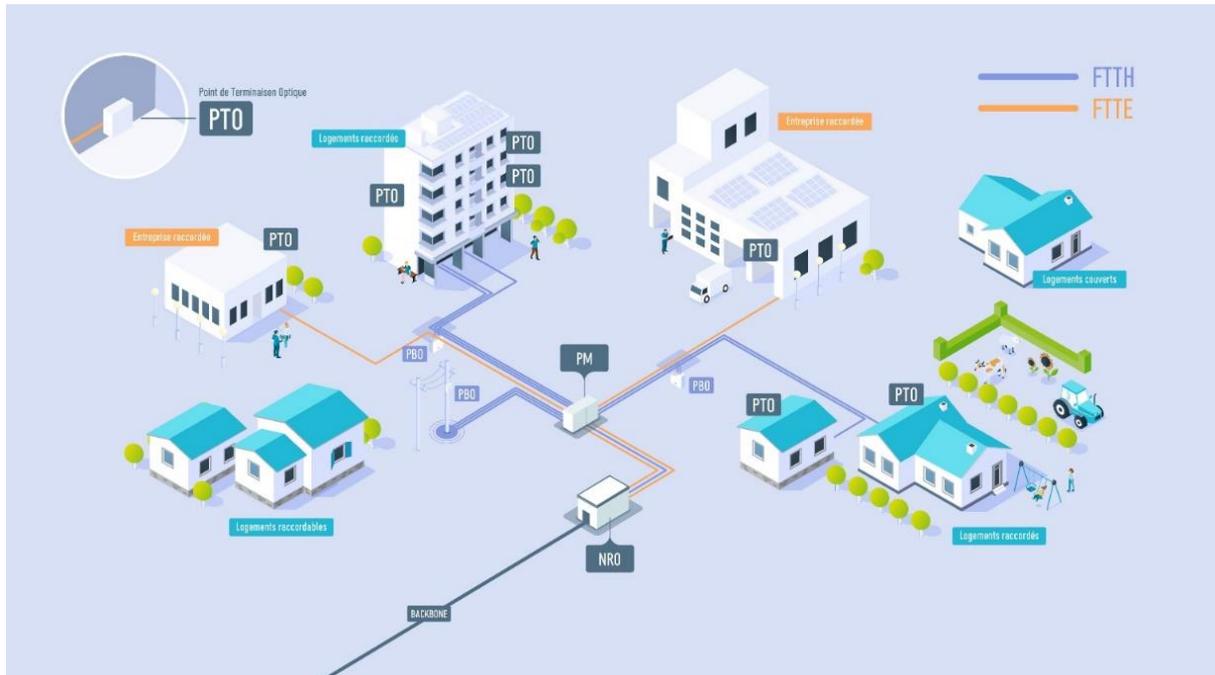


Schéma FTTH / FTTE



CREATION ET DISTRIBUTION DE GOODIES

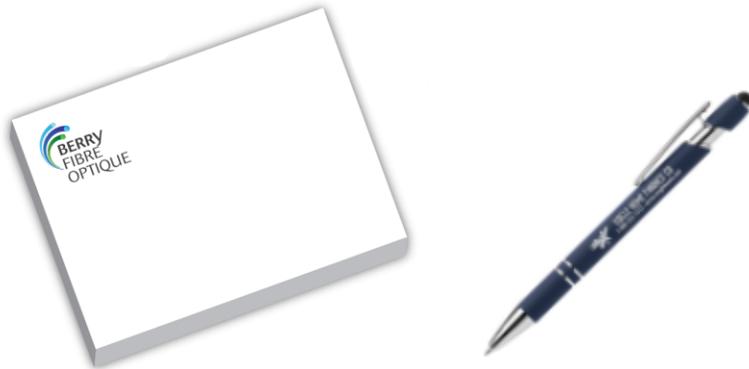
- Gilets fluo :



- Caches webcam :



- Blocs notes et stylos logotés :



- Sac et clés USB logotés :



## CREATION ET DISTRIBUTION DE BROCHURES ET FLYERS

- **Le flyer annonce travaux**, distribué lors des relèves de boîtes aux lettres, a pour objectif d'expliquer aux administrés les grandes étapes du déploiement :

**BERRY FIBRE OPTIQUE**

**La fibre bientôt chez vous !**

L'aménagement numérique est un enjeu majeur pour l'attractivité et le développement de votre département.

Dans ce cadre, Berry Fibre Optique vous informe que les travaux de déploiement du réseau public en fibre optique débiteront prochainement sur votre commune.

Une question :  
[www.berryfibreoptique.fr](http://www.berryfibreoptique.fr)

Berry numérique RIP36

**DES TRAVAUX AU RACCORDEMENT**

**Début des travaux (durée environ 15 mois)**

- Relevé des boîtes aux lettres et études d'avant-projet ;
- Relevé des infrastructures existantes et études d'exécution ;
- Déclarations préalables et permis de voirie ;
- Installation de panneaux d'affichage des travaux dans votre commune ;
- Travaux de génie civil ;
- Travaux optiques ;
- Contrôles et vérification de conformité ;
- Intégrations informatiques des données.

**Fin des travaux et préparation de l'ouverture commerciale (3 mois)**

- Annonce réglementaire de la fin des travaux ;
- Préparation des opérateurs à l'ouverture commerciale.

**Ouverture commerciale et raccordement**

- Contactez le fournisseur d'accès internet de votre choix, présent sur votre commune ;
- Un technicien de cet opérateur réalisera le raccordement jusqu'à votre domicile ;
- Profitez des services de la fibre optique chez vous !

Un projet public porté par

Berry numérique RIP36

- **La brochure FTTH**, envoyée à toutes les mairies lors du lancement de la construction du réseau, a pour objectifs d'expliquer aux élus les grandes étapes du déploiement et de lister les acteurs du projet :

**Les acteurs du projet**

- Berry Numérique & RIP 36**  
*Maîtrise d'ouvrage publique*  
Assurer l'aménagement numérique du territoire pour le compte de ses collectivités membres.
- Berry THD & Axione**  
*Conception & construction*  
Assurer la conception et construction du réseau fibre et accompagner les collectivités.
- Berry Fibre Optique**  
*Exploitation et commercialisation*  
Exploiter et maintenir le réseau et commercialiser auprès des FAI.
- Fournisseurs d'accès internet (FAI)**  
Assurer l'installation internet Très Haut Débit dans le logement ou l'entreprise.

**LA FIBRE BIENTÔT CHEZ VOUS!**

Une question ?  
☎ 02 45 45 00 30  
🌐 [www.berryfibreoptique.com](http://www.berryfibreoptique.com)  
🐦 @BFO\_BERRY

Berry Fibre Optique  
39 avenue Jean Jaurès  
18100 VIERZON

**BERRY FIBRE OPTIQUE**

**RÉSEAU FIBRE OPTIQUE**

Un projet public porté par

**Berry numérique** **RIP36**

**Les collectivités mobilisées**

Pour les entreprises, à la maison, dans les services publics... L'accès au Très Haut Débit est devenu essentiel. Il le sera plus encore demain ! Les collectivités se mobilisent pour répondre à des enjeux multiples :

- SOLIDARITÉ**  
Éviter la fracture numérique en apportant le Très Haut Débit y compris en zone rurale.
- ATTRACTIVITÉ**  
Améliorer la compétitivité et la performance du territoire et de ses entreprises.
- QUALITÉ DE VIE**  
Améliorer votre quotidien grâce au Très Haut Débit (télétravail, téléchargements...).
- INNOVATION**  
Permettre le développement de nouveaux services (santé, éducation, domotique, smart territoire...).

**Pourquoi ce projet ?**

Les collectivités Berry Numérique (Cher) et RIP36 (Indre), qui regroupent la Région, les Départements et les Communautés de communes, pilotent la mise en place d'un réseau Très Haut Débit en fibre optique afin de renforcer l'attractivité et le dynamisme du Berry.

A travers deux procédures de Délégation de Service Public (DSP), Berry Numérique et RIP36 ont choisi Berry Fibre Optique et Berry THD, sociétés dédiées au projet, comme partenaires dont les missions seront :

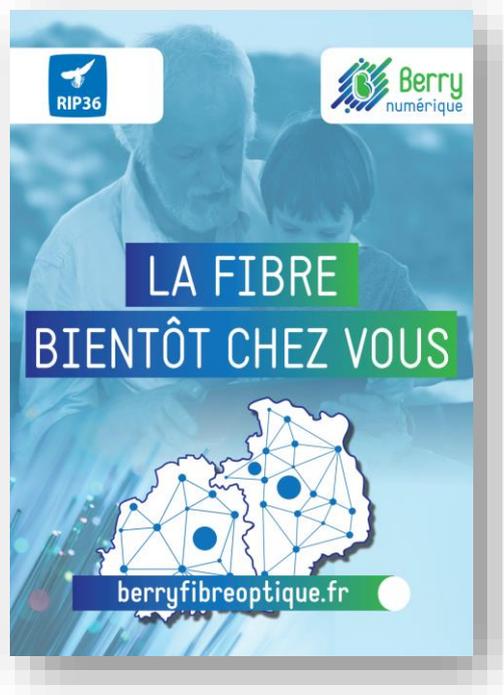
- Soutenir et développer le territoire du Berry ;
- Faire du Berry un territoire connecté à **100% d'ici 2025** ;
- Accompagner les entreprises vers le Très Haut Débit ;
- Permettre à tous les foyers du Berry d'accéder au Très Haut Débit, hors zone d'initiative privée (agglomérations de Bourges et Châteauroux et commune de Vierzon déployées par un opérateur privé).

**Les étapes du projet**

- 1 ÉTUDES**
  - Repérage des logements et contrôle de toutes les adresses ;
  - Inspection des réseaux existants pouvant accueillir la fibre (téléphonique et électrique) ;
  - Modélisation du futur réseau fibre.
- 2 TRAVAUX**
  - Installation des locaux techniques et des armoires de rue ;
  - Déploiement de la fibre (dans les réseaux aériens et souterrains existants, ou réalisation de nouvelles infrastructures).
- 3 ARRIVÉE DES OPÉRATEURS**
  - Commercialisation du réseau auprès des Fournisseurs d'Accès Internet ;
  - Activation des services.
- 4 RACCORDEMENT**
  - Le raccordement final du logement est réalisé au moment de la souscription d'un abonnement fibre, par le Fournisseur d'Accès Internet (FAI) choisi ;
  - Ce dernier étudie la meilleure façon d'amener la fibre chez vous et installe une prise optique pour raccorder votre Box.

## POSE ET DISTRIBUTION DE PANNEAUX ET POSTERS

- **Des panneaux de chantier** sont installés dans les communes au commencement des travaux de déploiement et **des posters** du même visuel sont déposés en mairie.



- **Des panneaux d'ouverture commerciale** sont installés dans les communes à la fin des travaux de déploiement.



### 6.3.1. Web et réseaux sociaux

➤ Site web <https://berryfibreoptique.fr/>

Pour accompagner le déploiement et la commercialisation des services, Berry THD informe via son site web le plus grand nombre sur leur éligibilité immédiate ou future au FTTH et l'actualité du projet.



Le site web continue d'être largement consulté avec plus de 127 445 pages vues sur l'année 2021, soit 32 445 de plus comparativement à 2020.



➤ Réseaux sociaux

Un compte Twitter a été créé au cours de l'année 2017 : <https://twitter.com/berryfibreoptique>.

Il compte à ce jour, 722 abonnés (+ 146 en un an). Il permet notamment d'apporter des réponses à des administrés concernant des dates de disponibilités de la fibre sur les communes du Berry.



## 6.3.2. Evènements réalisés au cours de l'année

Aucun réunion publique n'a été réalisée en 2021 sur le périmètre de Berry THD.

## 6.3.3. Revue de presse et faits marquants

Article du Berry Républicain du 26.05.2021

■ ARNON BOISCHAUT CHER

### La fibre optique pour tous d'ici 2025

La réunion du conseil de la communauté de communes Arnon Boischaud Cher (ABC) a proposé un point d'information sur le déploiement de la fibre optique sur son territoire.

Patrick Barnier, président de Berry numérique, et Pascal Bourdillon, directeur, ont fait le point sur la première phase de déploiement et ont exposé les échéances de disponibilités de la fibre sur les différentes communes d'ABC, l'objectif étant que 100 % du département soit couvert d'ici fin 2025.

Lors de la première phase, 100 millions d'euros de travaux ont été investis par Berry numérique pour faire en sorte que 80 %



INFORMATION. Patrick Barnier (à gauche), président de Berry numérique, et Pascal Bourdillon, directeur.

soient des foyers raccordables. La commercialisation pour une grande partie des communes (Lignières, Vallenay, Saint-Loup-des-Chaumes, Venesmes, Châteauneuf-sur-Cher, Corquoy-Sainte-Lunaise et Serruelles) débutera fin 2021. Pour les autres il

faudra patienter, au pire, jusqu'en 2025.

#### Habitations isolées

La seconde phase concerne les 20 % restants pour un coût de 120 millions d'euros, principalement pour desservir les habitations isolées. « Les réseaux filaires en cuivre

sont appelés à disparaître, remplacés par la fibre », a indiqué Patrick Barnier.

Pour cette deuxième phase, le financement sera différent, ce sera une concession auprès des opérateurs qui seront chargés des travaux. Berry numérique apportera 57 millions d'euros, dont 37 millions de subventions venues de la Région et de l'Europe. Les 20 millions restants seront empruntés et les emprunts seront remboursés par les redevances des délégataires de la première. La bonne nouvelle est que, contrairement à la phase 1, les communautés de communes ne seront pas sollicitées pour le financement de cette deuxième phase. ■

Article du Berry Républicain du 02.06.2021

SAULDRE ET SOLOGNE ■ La deuxième phase du déploiement du réseau internet très haut débit se précise

## En 2025, 100 % du territoire sera fibré

Après une première phase de déploiement, le réseau de fibre optique va être étendu et complété d'ici 2025, afin de couvrir l'ensemble du territoire.

Vincent Michel  
vincent.michel@centrefrance.com

En 2025, 100 % du territoire de Sauldre et Sologne pourra bénéficier d'une connexion internet très haut débit. Tel est l'objectif de Berry numérique, le syndicat mixte qui construit le réseau de fibre optique dans le département du Cher.

« La logique de déploiement sera articulée en deux missions principales : réaliser toutes les zones techniques non commencées dans la première phase et réaliser la complétude de toutes les zones techniques démarrées », a annoncé Pascal Bourdillon, directeur de Berry numérique, en amont de la séance du conseil communautaire, lundi soir, à la salle des fêtes d'Aubigny-sur-Nère, où il a été reçu pour faire le point sur le projet. Ces deux axes représentent respectivement 28.000 et 8.500 prises environ.

#### Par « zone technique » et pas par commune

Avec la première phase, lancée en 2017, une partie du territoire est déjà dotée de la fibre. Dans ce cadre, le réseau est ouvert à la commercialisation sur les communes où l'installation est la plus avancée, à savoir Argent-sur-Sauldre, Aubigny-sur-Nère et



TECHNOLOGIE. Dans les communes où l'installation de la fibre a commencé, le réseau sera complété. PHOTO D'ILLUSTRATION PIERRICK DELBELE

La Chapelle-d'Angillon. C'est le cas aussi pour Nançay, qui a rejoint la collectivité en début d'année. L'ouverture commerciale est prévue l'année prochaine à Blancfort, Brinon-sur-Sauldre, Clémont et Olzon, au second semestre. Il est envisagé que cette phase soit achevée au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Sur les communes d'Ennordres, Hoy-le-Pré, Ménétréol-sur-Sauldre, Méry-ès-Bois, Presly et Sainte-Montaine, la commercialisation interviendra avec l'avan-

cement de la seconde phase, qui se déroulera entre 2022 et 2025.

Précision importante, l'installation du réseau ne se fera pas commune par commune. « Nous allons travailler par zones techniques », a expliqué le directeur de Berry numérique. Il s'agit de l'ensemble des maisons et bâtiments raccordés à une même armoire technique. Une commune peut être concernée par plusieurs zones techniques. « Partant de là, le planning, « un exercice très compliqué », a été

#### POINTS DE CONTACT

Internet et téléphone. Pour connaître l'éligibilité de leur domicile à la fibre optique, les habitants peuvent consulter une carte sur le site [www.berryfibreoptique.fr](http://www.berryfibreoptique.fr). Ils peuvent également y trouver la liste des fournisseurs d'accès à internet qui pourront leur proposer un abonnement et mettre en place le raccordement de leur domicile. Il est possible aussi de contacter le 02.45.45.00.30.

Réunions publiques. Lors de l'ouverture à la commercialisation du réseau dans une commune, des courriers seront envoyés à la population et des réunions publiques seront organisées, des affiches imprimées.

Une bonne nouvelle, la communauté de communes n'aura rien de plus à déboursier. « Le plan de financement de cette deuxième phase de déploiement est basé sur des subventions de l'Europe, de l'État et de la Région, complété par un emprunt porté par Berry numérique, a mis en avant le directeur du syndicat mixte. Il n'y aura aucun reste à charge en investissement. » Le coût de la première phase dépassait les deux millions d'euros.

#### Pas de coût en plus pour la communauté de communes

Comme ce qui a été fait jusqu'à présent, l'installation du réseau se fera en utilisant l'existant : fourreaux et poteaux téléphoniques, poteaux du réseau électrique basse tension... Si ce n'est pas possible pour des raisons techniques, des tranchées seront creusées ou des poteaux plantés.

Pour ce qui est du raccordement dudit réseau aux habitations, la règle est simple : cela ne coûte rien à l'usager, dans la limite de 150 mètres de câble. C'est le fournisseur d'accès qui s'en occupe. « Nous nous arrêtons sur le domaine public, au bord de la route, a rappelé Pascal Bourdillon. Dans les cas où il y a une très longue distance à couvrir, il y aura un coût à la charge du propriétaire. » ■

défini en fonction du niveau de débit - plus le débit est mauvais globalement, plus on a essayé de mettre la zone en avant - et du nombre de prises, autrement dit de la densité d'une commune. Ceci tout en lissant la charge de travail par trimestre.

#### « Y compris pour l'habitat isolé »

Quoi qu'il en soit, à terme, « c'est un engagement pour le 100 % fibre, y compris pour l'habitat isolé », a souligné Pascal Bourdillon. Qui a aussi précisé que « tous les types de services possibles seront accessibles : des offres pour le grand public, les entreprises, les collectivités, ainsi que le raccordement des systèmes de vidéoprotection... »

Article dans la Nouvelle République du 21.07.2021

**bon plan****La fibre se déploie toujours plus dans l'Indre**

Le réseau public du département prévoit le déploiement de plus de 50.000 prises très haut débit (THD). Le nouveau président du conseil départemental de l'Indre, Marc Fleuret et le directeur général adjoint en charge des routes, Christophe Courtemanche, ont annoncé, ce lundi 19 juillet, l'achèvement de la construction des premières prises THD.

Livrées à Berry fibre optique pour être commercialisées, l'implantation de ses prises THD forme la première phase de déploiement de la fibre. Pour cause, les Indriens montrent un intérêt croissant pour

ce service performant. Selon les chiffres du Département de l'Indre, près de 10.000 foyers indriens ont choisi de bénéficier de la fibre sur le réseau public du RIP36.

Aujourd'hui, le département compte un peu plus de 56.000 prises THD. La première phase de déploiement devrait s'achever à la fin de cette année. La deuxième phase est d'ores-et-déjà à l'étude : un chantier de 130 millions d'euros devrait débuter à l'automne 2021 pour se terminer en 2025.

Plus d'informations sur [www.berryfibreoptique.fr](http://www.berryfibreoptique.fr) et [www.lafibre36.fr](http://www.lafibre36.fr)

Article du Berry Républicain du 22.11.2021

**ARNON BOISCHAUT CHER** ■ Le territoire de la communauté de communes sera couvert à 70 % d'ici la fin de l'année**La fibre optique arrive dans le sud du Cher**

D'ici la fin de l'année, le territoire d'Arnon Boischaud Cher, communauté de communes aux dix-huit municipalités, sera couvert à 70 % par la fibre optique.

Jéraud Mouchet  
[jeraud.mouchet@cccentralfrance.com](mailto:jeraud.mouchet@cccentralfrance.com)

C'est la fin d'un processus entamé en 2017. D'ici la fin de l'année, le territoire de la communauté de communes (CDC) Arnon Boischaud Cher, dans le sud du département, sera couvert à 70 % par la fibre optique. Pour Dominique Burlaud, président de la communauté de communes aux dix-huit municipalités et aux 8.100 habitants, ce déploiement répondait à un réel besoin. « C'était une nécessité pour ce territoire. Des administrés n'avaient pas de débit chez eux. »

Un sentiment partagé par William Pellecier, maire de Châteauneuf-sur-Cher, la ville la plus peuplée de la CDC : « La fibre optique représente le progrès. Ce n'est pas parce que nous sommes dans un milieu rural que l'on doit être isolé de tout. »

**Un débit, au minimum, multiplié par cinq.** Quatre ans plus tôt, Berry Fibre Optique, société dédiée au projet et exploitant du réseau, a répondu à l'appel d'offres lancé par les syndicats mixtes Berry Numérique et RIP36 (Indre).



**FIBRE OPTIQUE.** Elle sera présente à 70 % sur le territoire de la communauté de communes Arnon Boischaud Cher d'ici fin 2021. PHOTO D'ILLUSTRATION PIERREX DELIBELLE

Question débit, les travaux effectués pour la fibre optique devaient permettre aux administrés d'avoir, au minimum, un débit de 100 Mb/s. Alors que l'ADSL ne permettait d'avoir qu'un débit situé entre 2 et 20 Mb/s, selon les chiffres de Berry Fibre Optique.

Concernant les opérateurs, ils seront onze à couvrir le territoire. Laurent Roussat, directeur de Berry Fibre Optique, précise : « Tous les administrés bénéficieront des services des quatre gros opérateurs : Free, Orange, SFR et Bouygues. Cependant, tous

n'ont pas fini l'installation de leurs équipements dans les sites techniques de Berry Fibre Optique. Les sept autres opérateurs proposeront, aussi, des offres internet, et sont déjà opérationnels. L'administré fera, donc, son choix entre les quatre premiers opérateurs et les sept autres. »

Et depuis quelques semaines, certains habitants d'Arnon Boischaud Cher ont déjà pu faire leur demande d'abonnement. « Le 15 octobre, la fibre était commercialisable dans les communes de Corquoy et Lapan, explique Dominique Burlaud. Le 9 décembre, la fibre sera com-

mmercialisable à Châteauneuf-sur-Cher, Crézençay, Venesmes et Serruelles. »

Question budget, cette première phase de quatre ans a nécessité une enveloppe de 5.790.000 d'euros. Si la communauté de communes Arnon Boischaud Cher s'est investie à hauteur d'1.270.000 d'euros, le reste du budget est partagé par différents acteurs publics. Entre autres, le conseil départemental du Cher, le conseil régional Centre-Val de Loire, l'État, et des fonds européens.

Pour la seconde phase du dé-

ploiement, Berry Fibre Optique a de nouveau répondu à un appel d'offres, en 2021.

**Objectif 100 % en 2025**

Une seconde phase qui devrait permettre à la communauté de communes d'être à 100 % couverte par la fibre optique en 2025. « Ce qui a permis de déterminer les zones couvertes dans la première phase, c'est le budget », souligne Laurent Roussat, qui poursuit par l'exemple : « Imaginons qu'on ait une dotation de 10.000 euros pour toute une commune. Faut-il le choix de couvrir le centre bourg et plusieurs maisons, ou raccorder-nous uniquement une maison qui se situe loin du bourg et pour laquelle il faudra construire un fil plus long ? Les maires n'ont pas hésité. C'est une logique budgétaire et géographique pleine de bon sens. »

**Êtes-vous éligible ?**

Comment savoir, dès à présent, que vous êtes éligible à la fibre optique ? Pour cela, rien de plus simple. Sur son site internet, Berry Fibre Optique permet aux administrés d'accéder à une carte interactive. Sur celle-ci, il suffit d'entrer l'adresse de son domicile. Suffiront ensuite plusieurs icônes aux différentes couleurs. Rouge pour « non éligible », orange pour « très bien éligible » et vert pour « éligible ». Pour tester votre éligibilité, rendez-vous à l'adresse internet suivante : [berryfibreoptique.fr/je-teste-l-eligibilite-de-mon-adresse](http://berryfibreoptique.fr/je-teste-l-eligibilite-de-mon-adresse).

**Pas de retard pour la première phase concernant Cœur de France**

La phase de commercialisation de la fibre optique, commencée en mars 2021 sur le territoire de Cœur de France, s'étendra bien jusqu'en avril 2022. Pas de retard au programme.

Sur les dix-neuf municipalités de la communauté de communes, trois en ont déjà fini avec la première phase. « Il s'agit de Bruère-Allichamps, La Celle et Farges-Allichamps », précise Pascal Bourdillon, directeur de Berry Numérique, qui construit le réseau de fibre optique dans le Cher.

L'objectif de la première phase concernait 90 % du territoire de Cœur de France. « Les travaux de cette phase ont été terminés



**ÉLIGIBILITÉ.** Dans la rue du Docteur-Coulon, à Saint-Amand-Montrond, certaines habitations sont éligibles à la fibre, d'autres non.

à 95 % », poursuit Pascal Bourdillon.

Des travaux consistant à déployer les câbles de fibre optique pour ensuite les raccorder.

**Saint-Amand-Montrond opérationnelle à 60 %**

Pour l'instant, 50 % du territoire est « éligible » ou « très bien éligible ». « Ce processus est toujours un peu plus long, explique le directeur. On s'occupe de vérifier que tout est en ordre. »

À Saint-Amand-Montrond, plus de 60 % de la ville est opérationnelle.

Il est donc logique, pour l'instant, que dans une même rue, certaines habitations soient éli-

gibles à la fibre, pendant que d'autres ne le sont pas.

C'est le cas, entre autres, des rues du Docteur-Coulon, Henri-Barbusse, des Varennes ou Ernest-Mallard. « Une commune comme Saint-Amand-Montrond est composée de 15 à 18 zones techniques. Le processus est plus long. Pour les communes où la première phase est terminée, c'est souvent binaire. Il n'y a qu'une zone technique, ou deux », conclut Pascal Bourdillon. ■

**Éligibilité.** Pour savoir si vous êtes éligible à la fibre, entrez votre adresse sur le site de Berry Fibre Optique, à l'adresse suivante : [berryfibreoptique.fr/je-teste-l-eligibilite-de-mon-adresse](http://berryfibreoptique.fr/je-teste-l-eligibilite-de-mon-adresse).

## 7. Annexes

- Annexe 1 : Taux d'occupation des câbles (fichier informatique)
- Annexe 2 : Documents financiers (Bilan et Compte de Résultat)
- Annexe 3 : Plan d'affaires prévisionnel
- Annexe 4 : Inventaire technique
- Annexe 5 : Inventaire comptable des immobilisations
- Annexe 6 : Copie des contrats signés
- Annexe 7 : Fichier IPE au 31.12.2021
- Annexe 8 : Export des données SIG du réseau (Grace THD)
- Annexe 9 : Liste des conventions associées au Réseau



Syndicat Mixte  
Réseau d'Initiative Publique

La présente décision publiée le : **27 JAN. 2023**  
et transmise au représentant de l'État le : **27 JAN. 2023**  
est exécutoire depuis cette date.

## DELIBERATION

Séance du : 23 janvier 2023  
L'an deux mille vingt trois, le vingt trois janvier, à 17 heures,  
le syndicat mixte RIP 36, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en présentiel  
au Château Raoul à Châteauroux.

Date de convocation : 10 janvier 2023

**Présents : 17**

M. Gérard BLONDEAU	M. Marc FLEURET	M. Christian ROBERT
M. Michel BOUGAULT	M. Hugues FOUCAULT	M. Marc ROUFFY
M. Jean-Louis CAMUS	Mme Marie-Laure FRISCH	M. Dominique ROULLET
M. Aymeric COMPAIN	M. Michel LIAUDOIS	M. Gérard SAUGET
M. Pascal COURTAUD	Mme Frédérique MERIAUDEAU	M. Jean TORTOSA
M. Yves CRON		

**Absent(s) excusé(s) : 2**

M. Jean-Marc BRUNAUD

**Absent(s) excusé(s) : 2**

**Absent(s) excusé(s) : 2**

**Personne(s) ayant donné pouvoir : 3**

M. François DAUGERON à M. Gérard SAUGET  
Mme Mathilde FOUCHET à M. Aymeric COMPAIN  
Mme Delphine GENESTE à M. Marc FLEURET

Pour : 20 (493 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Absentions : 0 (0 voix)

### **4- CESSION PARTIELLE et REGLEMENT de COPROPRIETE de la MARQUE COMMERCIALE « BERRY FIBRE OPTIQUE »**

#### **LE COMITÉ SYNDICAL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la propriété intellectuelle,  
Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte  
Réseau d'Initiative Publique 36,  
Considérant que le quorum est atteint,

#### **DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : le contrat de cession partielle de la marque commerciale « BERRY FIBRE OPTIQUE »  
entre le SMO Berry Numérique et le SMO RIP36, ci-annexé, est approuvé. Le président est autorisé à  
le signer.

**Article 2 :** la convention de copropriété de la marque commerciale « BERRY FIBRE OPTIQUE » entre le SMO Berry Numérique et le SMO RIP36, ci-annexée, est approuvée. Le président est autorisé à la signer.

**Article 3 :** le SMO Berry Numérique est autorisé à procéder à l'enregistrement du contrat de cession visé à l'article 1<sup>er</sup> et de la convention de copropriété visée à l'article 2 auprès de l'INPI. Les frais d'enregistrement seront partagés par moitié entre les deux syndicats.

Le Président du Syndicat Mixte RIP36

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized initial 'M' followed by a horizontal line that ends in a small hook.

Marc FLEURET

**CONTRAT DE CESSION PARTIELLE DE LA MARQUE COMMERCIALE  
BERRY FIBRE OPTIQUE ENTRE  
LE SYNDICAT MIXTE OUVERT BERRY NUMÉRIQUE  
ET LE SYNDICAT MIXTE OUVERT RIP 36**

**Entre les soussignés :**

**Le Syndicat mixte ouvert Berry Numérique**, Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant – 18023 Bourges Cedex, représenté par son Président en exercice, Monsieur Patrick BARNIER, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du comité syndical n° \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_,

Dénommé ci-après « **le SMO Berry Numérique** »,

D'une part,

**Le Syndicat mixte ouvert RIP 36**, Hôtel du Département, place de la Victoire et des Alliés – 36000 Châteauroux, représenté par son Président en exercice, Monsieur Marc FLEURET, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du comité syndical n° \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_,

Dénommé ci-après « **le SMO RIP 36** »,

De deuxième part,

Collectivement dénommées ci-après, « **les Parties** » ou « **les SMO** » ou individuellement dénommée ci-après une « **Partie** » ou un « **SMO** ».

## Sommaire

ARTICLE 1 - OBJET.....	3
ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DES PARTIES.....	3
ARTICLE 3 - PRIX DE LA CESSION.....	3
ARTICLE 4 - RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS.....	4
ARTICLE 5 - ENTRÉE EN VIGUEUR.....	4
LISTE DES ANNEXES.....	4

## **ETANT PREALABLEMENT RAPPELE QUE :**

L'avenant n°1 à la convention de délégation partielle de compétence entre le RIP36 et Berry Numérique, signé le 11 janvier 2022, prévoit notamment en son article 2.1 que « *concernant la marque commerciale « Berry Fibre optique », le SMO Berry Numérique s'engage à signer un contrat de cession partielle de marque avec le SMO RIP36 dans les 6 mois de la signature du présent avenant* ».

En effet, la marque commerciale « Berry Fibre optique » appartenait au délégataire de la première délégation de service public. Dans le cadre de sa résiliation anticipée, le délégataire a cédé la marque ( bien de retour) au seul délégant contractuellement désigné au contrat, le SMO Berry Numérique. Cette cession de marque a fait l'objet d'un enregistrement auprès de l'INPI le 7 février 2022, conférant ainsi la pleine et entière propriété au SMO Berry Numérique, tel qu'identifiée en Annexe 1.

Par suite, et dans le cadre de la seconde délégation de service public passée en groupement d'autorités concédantes, les deux SMO confèrent au nouveau délégataire une licence d'exploitation non exclusive de la marque commerciale « Berry Fibre optique ».

Ainsi, il convient d'établir le contrat de cession partielle de marque entre les SMO.

## **LES PARTIES ONT CONVENU DES STIPULATIONS SUIVANTES :**

### **ARTICLE 1 - OBJET**

La propriété de la marque commerciale « Berry Fibre optique » est partagée par moitié entre le SMO Berry Numérique et le SMO RIP36.

### **ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES DES PARTIES**

Afin de déroger au régime légal de l'indivision, les copropriétaires de la marque organise leurs rapports juridiques sur le bien en établissant un règlement de copropriété de marque, définissant les droits et obligations des Parties. Le non respect des dispositions de la convention de copropriété est sanctionné sur le terrain contractuel.

### **ARTICLE 3 - PRIX DE LA CESSION**

La cession partielle de la marque suit le prix défini dans la cession pleine et entière du délégataire au profit du SMO Berry Numérique, elle-même définie conformément aux stipulations de la convention de DSP signée en date du 9 novembre 2016 et résiliée par avenant n°8 à effet au 31 décembre 2021.

La cession ne donne lieu à aucun flux financier entre les parties.

#### **ARTICLE 4 - RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

Dans l'hypothèse où un différend survient entre les Parties à l'occasion de l'exécution du présent contrat, la plus diligente de celles-ci engage une procédure de règlement amiable par l'envoi à l'autre Partie d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

Une période de trois (3) mois est ouverte à compter de la réception de ce courrier, au cours de laquelle les Parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir au règlement amiable de leur différend.

A défaut d'accord amiable dans ce délai, la Partie la plus diligente saisira le Président du Tribunal administratif d'Orléans d'une demande de médiation conformément aux articles L.213-1 et suivants du code de justice administrative.

En cas d'échec de la médiation, la Partie estimant que le différend ne peut être résolu de façon amiable saisira le Tribunal administratif d'Orléans.

#### **ARTICLE 5 - ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties, après approbation par les organes délibérants du SMO Berry Numérique et du SMO RIP 36 et transmission des délibérations au contrôle de légalité.

#### **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 : Notice complète INPI Marque n° 4820208

Fait en deux (2) exemplaires à Bourges, le .....

Pour le SMO BERRY NUMERIQUE

Pour le SMO RIP36

Patrick BARNIER

Marc FLEURET

Président

Président

export.header.abstract\_base Marques  
du site DATA INPI  
29 août 2022

## Notice complète

Logo / Image :



Origine :	Marque française
Marque :	BERRY FIBRE OPTIQUE
Type de la marque :	Marque figurative
Informations complémentaires :	<ul style="list-style-type: none"><li>• Couleur(s) de la marque : Bleu clair (fibre 1): Rouge:34, Vert:201, Bleu:255; Bleu foncé (fibre 2): Rouge:21, Vert:95, Bleu:219; Vert (fibre 3): Rouge:46, Vert:153, Bleu:30 ; Gris foncé (texte): Rouge:108,Vert:108, Bleu:108</li><li>• Marque déposée en couleur</li></ul>
Classification des éléments figuratifs :	26.11.12 ; 27.05.01 ; 29.01.03 ; 29.01.04 ; 29.01.08 ; 29.01.11
Déposant :	BERRY FIBRE OPTIQUE Société par actions simplifiée - 39-41 AVENUE JEAN JAURÈS - 18100 VIERZON - FR - (Siren : 823545595)
Mandataire / Destinataire de la correspondance :	CABINET BEAU DE LOMENIE, Madame Sophie ROUSSEL 158 RUE DE L'UNIVERSITE - 75007 PARIS - FR -
Numéro :	4820208
Statut :	Demande publiée
Date de dépôt / Enregistrement :	24/11/2021
Lieu de dépôt :	92 INPI - Dépôt électronique
Date prévue pour l'expiration :	24/11/2031
Langue :	Français (Langue de dépôt)
Classification de Nice :	9 ; 37 ; 38 ; 42
Produits et services :	<ul style="list-style-type: none"><li>• 09 Appareils et instruments de communication et de télécommunication ; appareils et instruments</li></ul>

électroniques, tous pour le traitement, l'enregistrement, le stockage, la transmission, la restitution ou la réception de données ; appareils et instruments pour l'enregistrement, la transmission, l'amplification ou la reproduction de sons, images, informations ou données encodées ; caméras ; appareils photographiques ; appareils, instruments et équipements de traitement des images ; émetteurs et récepteurs de télécommunication, de radiodiffusion et de télédiffusion ; appareil d'accès à des programmes diffusés ou transmis ; ordinateurs ; périphériques d'ordinateurs ; circuits électroniques contenant des données programmées ; programmes informatiques ; logiciels ; progiciels ; disques, bandes et câbles, tous étant des supports magnétiques de données ; cartes de circuits imprimés ; cartes magnétiques vierges et enregistrées ; cartes mémoire ; cartes incorporant des microprocesseurs ; cartes à circuits intégrés ; cartes d'identification électroniques ; cartes de télécommunication ; cartes de téléphone ; Cédéroms ; supports d'enregistrement magnétiques, numériques et optiques (vierges et préenregistrés) ; clés USB ; logiciels fournis à partir d'Internet ; publications électroniques (téléchargeables) fournies en ligne à partir de bases de données ou d'Internet ; logiciels et appareils de télécommunication (y compris modems) permettant de se connecter à des bases de données, à des réseaux locaux et à l'Internet ; logiciels permettant la recherche et la récupération de données ; logiciels pour accéder à des bases de données, à des services de télécommunication, à des réseaux informatiques et à des tableaux d'affichage électroniques ; vidéos et programmes audiovisuels (téléchargeables) fournis en ligne ou à partir de bases de données informatiques ou de l'Internet ou de sites Web sur l'Internet ; appareils et instruments de surveillance à distance ; logiciels de surveillance à distance ; satellites de télécommunications et de diffusion ; balises de radiotéléphonie et poteaux téléphoniques ; fils et câbles électriques ; câbles optiques ; câbles de résistance ; terminaux destinés à être reliés à un réseau téléphonique ; appareils pour la saisie, le stockage, la conversion et le traitement de signaux de télécommunication ; équipements téléphoniques ; terminaux multimédia ; appareils pour la messagerie, la radiomessagerie et la radiotéléphonie ; téléphones, téléphones mobiles et combinés téléphoniques ; télécopieurs ; dispositifs électroniques portables pour la réception, le stockage et/ou la transmission sans fil de données et de messages ; dispositifs électroniques mobiles permettant à l'utilisateur de suivre ou de gérer des informations personnelles ; adaptateurs pour un usage avec des téléphones ; chargeurs de batteries pour téléphones ; supports de combinés téléphoniques installés dans les voitures ; modems ; appareils et instruments de surveillance (autres que ceux pour la surveillance in vivo) ; appareils et instruments optiques et électro-optiques ; films vidéo ; équipements et appareils audiovisuels ; émetteurs et récepteurs satellitaires ; satellites de télécommunication et de radiodiffusion ; balises de radiotéléphonie et mâts de téléphonie ; terminaux télématiques et téléphoniques, en particulier pour accès à des réseaux mondiaux de télécommunications (Internet) ou à des réseaux privés (Intranet) ; matériel de connexion d'un équipement informatique (modems) ; connecteurs à un réseau informatique ou téléphonique ; appareils et instruments pour tester et contrôler les logiciels, les cartes à puce contact ou sans contact, les terminaux, les lecteurs, les étiquettes électroniques pour marchandises ou tout objet équipé d'une puce électronique, d'appareils informatiques, les appareils de télécommunication, les appareils de traitement de données, les réseaux de télécommunication et les systèmes informatiques ;

- 37 Installation, maintenance et réparation d'appareils et de dispositifs optiques, électriques, électroniques, de télécommunications, d'ordinateurs, de périphériques pour ordinateurs, de terminaux informatiques et de télécommunications, de programmes informatiques et de systèmes informatiques ; travaux d'installation, de maintenance, de réparation dans le domaine des télécommunications ; services d'installation et de mise en service sur site d'équipement de télécommunication, de traitement de données et d'accès à l'Internet ou à des réseaux locaux ; service d'assistance technique, de mise en oeuvre (installation) de réseaux informatiques ou de télécommunication ; mise en place (installation) de systèmes de gestion et d'informatique ; information en matière d'installation, de fonctionnement, d'entretien et de réparation d'appareils de télécommunication et de traitement de données, d'ordinateurs, de programmes informatiques, et de logiciels de connexion, de navigation et d'exploitation de réseaux informatiques ; services d'information en matière d'entretien, de réparation ou d'installation, fournis en ligne, à partir d'une base de données ou d'Internet ; services d'information et de conseil en matière de travaux de construction, d'entretien et de réparation domestiques, fournis au moyen de liaisons de télécommunication ; services de mise à niveau de matériel informatique ;
- 38 Télécommunications ; informations en matière de télécommunications, services de transmission sécurisée de données, communication par terminaux d'ordinateurs et par réseaux de fibres optiques, transmission d'informations par voie télématique ; transmission de messages, d'images codées, de musique et de sons ; services de transmission de données en particulier de transmission par paquet d'informations et d'images, services de transmission de données

## Marque BERRY FIBRE OPTIQUE

multimédia ; messageries et courriers électroniques et informatiques, échange de documents informatisés, téléchargement de données ; transmission d'informations contenues dans des banques de données et banques d'images, services de diffusion d'informations par voie électronique, notamment pour les réseaux de communication mondiale (de type Internet) ou à accès privé ou réservé (de type Intranet) ; fourniture d'accès à un réseau informatique mondial ; raccordement par télécommunication à un réseau informatique mondial, fourniture d'accès à des moteurs de recherches ; service de connexion à l'Internet ou à des réseaux locaux, services d'accès au réseau interne ou à des réseaux locaux, services de routage et de filtrage d'adresses Internet ; fourniture d'accès à l'Internet par l'intermédiaire de portails ; services de communication téléphoniques ainsi que par tous moyens téléinformatiques, par vidéographie interactive, et notamment par terminaux ou périphériques d'ordinateurs ou équipements électroniques et/ou numériques, par vidéophone, visiophone ; émission et réception de données, de signaux et d'informations traitées par ordinateurs ou par appareils et instruments de télécommunications ; fourniture d'accès à des centres serveurs nationaux et internationaux, fourniture de temps d'accès à des bases de données et à des centres serveurs de bases de données informatiques ou télématiques ; fourniture de temps d'accès à des réseaux sans fil, téléphoniques, radiotéléphoniques, télématiques, à un centre serveur de banques de données notamment pour les réseaux de communication mondiale (de type Internet) ou à accès privé ou réservé (de type Intranet) ; services de transmission sécurisée ou non de textes, de données, de sons, d'images et d'images animées, de messages ; location de temps d'accès à un centre serveur de banques de données, notamment pour les réseaux de télécommunication mondiale (Internet) ou à accès privé (Intranet) ; location de temps d'accès à des réseaux informatiques mondiaux ; services de télécommunication fournis par réseaux câblés, sans fil et de fibres optiques ; mise à disposition de connexions de télécommunications électroniques ; mise à disposition de connexions de télécommunication par Internet ; services de télécommunications par fibres optiques ; communications par réseaux de fibres optiques ; services de télécommunications, à savoir mise à disposition de services de réseaux à fibres optiques ; fourniture d'accès à des réseaux d'ordinateur ; fourniture d'accès sécurisé à des réseaux d'ordinateurs et à des bases de données ;

- 42 Elaboration (conception) de logiciels, mise à jour de logiciels, maintenance de logiciels d'ordinateurs ; services d'aide technique à l'exploitation et à la supervision des réseaux informatiques et de télécommunication (ingénierie) ; services d'assistance technique dans le domaine informatique et des télécommunications (ingénierie) ; programmation pour ordinateurs, installation de logiciels ; location de logiciels informatiques ; consultations techniques dans le domaine des télécommunications et de l'informatique, consultations et conseils techniques dans le domaine des télécommunications et de l'informatique, consultation en matière d'ordinateurs ; conception (élaboration) de systèmes informatiques et de systèmes de télécommunications ; services de conseils techniques en informatique ; hébergement de sites ; location de temps d'accès à un centre serveur de bases de données ; création et programmation de pages Web, conception de sites Internet ; conception de bases de données informatiques ; services de supervision (contrôle, surveillance) des réseaux informatiques ; création et entretien de sites Web pour des tiers ; élaboration, maintenance et mise à jour d'un moteur de recherche de réseau de télécommunication ; conception de réseaux informatiques et de logiciels ; surveillance de signaux, d'images, d'informations et de transmission par ordinateurs ou par appareils de télécommunications ; services de création de plateformes informatiques pour des tiers ; services d'hébergement de plateformes informatiques, de sites Internet, de messageries sécurisées ; services de sauvegarde de données ; intégration de systèmes informatiques et de réseaux ; services informatiques, à savoir, gestion de base de données à distance, gestion de systèmes de réseaux informatiques à distance ; services de consultation, recherche, dans le domaine des technologies de l'information, des ordinateurs, de la conception de logiciels, et la mise à jour et la compilation de bases de données informatiques ; services informatiques fournissant un accès sécurisé et des communications avec un système informatique intégré et/ou pour l'admissibilité et l'identification de l'utilisateur ; services de téléchargement de données numériques et de logiciels à savoir : service de transfert de programmes ou de données au moyen d'un réseau téléinformatique ; analyse pour l'implantation de systèmes d'ordinateurs ; conversion de données et de programmes informatiques (autre que conversion physique), conversion de données ou de documents d'un support physique vers un support électronique ; fourniture de moteur de recherche pour Internet ; études et recherches techniques dans le domaine de l'exploitation et de la maintenance de matériels de télécommunication, conseils techniques en matière de mise en oeuvre de matériel de télécommunication ou de sécurité ; services de certification et d'authentification (contrôle) de messages et de données transmis par télécommunication ; protection contre les virus et attaques informatiques, service de sécurité informatique ; services destinés à contrôler ou limiter les

## Marque BERRY FIBRE OPTIQUE

démarches de tiers vers un poste ou un système informatique (notamment firewalls, anti-spam, anti-spyware, contrôle parental, filtrage professionnel, sauvegarde électronique, partage de fichiers, programme informatique antidiabler, maintenance préventive et dépannage) ; services d'assistance technique pour le compte de tiers dans les domaines de la sécurité informatique, des données, et des réseaux, à savoir résolution de problèmes liés à du matériel informatique et à des logiciels, contrôle de systèmes de réseaux ; étude et conception de systèmes de certification, de techniques de traçabilité et de protection des contenus numériques ; recherches relatives à des systèmes permettant d'améliorer la sécurité numérique, à savoir recherches sur la sécurité des réseaux et sécurité des données transportées (protection contre les attaques informatiques massives, contre les intrusions, protection des données et des personnes, protection de la vie privée, lutte contre le piratage) ; services de contrôle (surveillance) des infrastructures, réseaux informatiques et de télécommunications à savoir télésurveillance de systèmes informatiques ; service de protection contre les intrus et attaques informatiques ; conception et développement de systèmes informatiques à savoir d'équipements à haut débit pour les opérateurs de réseaux publics.

### *Inscription :*

Transmission totale de propriété n°847753 du 07/02/2022 (BOPI 2022-10) Bénéficiaire : BERRY NUMERIQUE, SYNDICAT MIXTE Hôtel du département 1 place Marcel Plaisant 18000 BOURGES FR (SIREN 200041481)

### *Historique :*

- Publication 17/12/2021 (BOPI 2021-50)

**CONVENTION DE COPROPRIÉTÉ DE LA MARQUE COMMERCIALE**  
**« BERRY FIBRE OPTIQUE » ENTRE**  
**LE SYNDICAT MIXTE OUVERT BERRY NUMÉRIQUE**  
**ET LE SYNDICAT MIXTE OUVERT RIP 36**

**Entre les soussignés :**

**Le Syndicat mixte ouvert Berry Numérique**, Hôtel du Département, 1 place Marcel Plaisant – 18023 Bourges Cedex, représenté par son Président en exercice, Monsieur Patrick BARNIER, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du comité syndical n° \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_,

Dénommé ci-après « **le SMO Berry Numérique** »,

D'une part,

**Le Syndicat mixte ouvert RIP 36**, Hôtel du Département, place de la Victoire et des Alliés – 36000 Châteauroux, représenté par son Président en exercice, Monsieur Marc FLEURET, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du comité syndical n° \_\_\_\_\_ en date du \_\_\_\_\_,

Dénommé ci-après « **le SMO RIP 36** »,

De deuxième part,

Collectivement dénommées ci-après, « **les Copropriétaires** » ou « **les SMO** » ou individuellement dénommée ci-après « **le Copropriétaire** » ou « **le SMO** ».

## Sommaire

ARTICLE 1 - OBJET.....	3
ARTICLE 2 - DEFENSE DE LA MARQUE.....	3
ARTICLE 3 - CONCESSION DE LICENCE SUR LA MARQUE.....	4
ARTICLE 4 - RENOUVELLEMENT ET/OU EXTENSION DE LA MARQUE COMMERCIALE.....	4
ARTICLE 5 - AUTRES CLAUSES.....	4
ARTICLE 6 - MODIFICATION DE LA CONVENTION.....	4
ARTICLE 7 - FIN DE LA CONVENTION.....	4
ARTICLE 8 - RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS.....	5
ARTICLE 9 - ENTRÉE EN VIGUEUR.....	5
LISTE DES ANNEXES.....	5

## **ETANT PREALABLEMENT RAPPELE QUE :**

Par délibérations n° \_\_\_\_\_ du SMO RIP36 et n° \_\_\_\_\_ du SMO Berry Numérique, les Parties ont approuvés le contrat de cession partielle de la marque commerciale « Berry Fibre optique ».

Ledit contrat de cession partielle prévoit notamment en son article 2 qu' « *Afin de déroger au régime légal de l'indivision, les copropriétaires de la marque organise leurs rapports juridiques sur le bien en établissant un règlement de copropriété de marque, définissant les droits et obligations des Parties.* »

La présente convention de copropriété porte règlement de copropriété de la marque commerciale « Berry Fibre optique ».

## **LES PARTIES ONT CONVENU DES STIPULATIONS SUIVANTES :**

### **ARTICLE 1 - OBJET**

Le présent règlement de copropriété a pour objet de déroger au régime de droit commun de l'indivision en encadrant les prérogatives des copropriétaires sur la marque commerciale « Berry Fibre optique », ainsi qu'en matière de défense de ladite marque en cas d'actions contentieuses.

### **ARTICLE 2 - DEFENSE DE LA MARQUE**

Le SMO RIP36 déclare confier un mandat de gestion de la défense de la marque commerciale « Berry Fibre optique » au SMO Berry Numérique, qui l'accepte. Le mandat a pour objet toute action nécessaire à la préservation et la défense de la marque, et concerne notamment les actions précontentieuses, mises en demeure, oppositions et toute action judiciaire en lien avec la marque, ainsi que la négociation de toute transaction.

Seul le gestionnaire de la copropriété, le SMO Berry Numérique, pourra ainsi être à l'initiative de ces actions. Il décidera seul de l'opportunité du type d'action à mener à l'encontre de tout dépôt litigieux, de toute exploitation préjudiciable et de tout contrefacteur.

Le gestionnaire informera au préalable le SMO RIP36 de chacune de ses initiatives, et rendra compte des actions qu'il mènera. Le SMO RIP36 pourra intervenir à l'instance en cas d'action judiciaire pour demander la réparation de son préjudice personnel.

Le SMO RIP36 s'oblige à tenir informé le gestionnaire de toute acte présumé contrefaisant.

Les frais afférents à la mise en œuvre des actions nécessaires, y compris les honoraires d'avocats le cas échéant, seront répartis par moitié entre les copropriétaires, ainsi que les éventuels dommages et intérêts à verser ou à percevoir par la copropriété.

### **ARTICLE 3 - CONCESSION DE LICENCE SUR LA MARQUE**

Toute concession d'une licence non exclusive de la marque commerciale peut être accordée par un copropriétaire après accord express de l'autre copropriétaire. L'accord express se matérialise par un échange de courrier actant d'une part, la demande d'une partie et d'autre part, l'acceptation de l'autre partie.

### **ARTICLE 4 - RENOUVELLEMENT ET/OU EXTENSION DE LA MARQUE COMMERCIALE**

A l'expiration de chaque période couvrant la protection de la marque commerciale n°4820208, le SMO Berry Numérique s'engage à renouveler l'enregistrement auprès de l'INPI, sachant que le premier renouvellement devra intervenir avant le 24 novembre 2031.

Toute modification de la marque commerciale est opérée par le SMO Berry Numérique, après validation du SMO RIP36. La validation prend la forme d'un échange de courriers.

Les frais afférents à la mise en œuvre des actions nécessaires tels que listées ci-avant seront répartis par moitié entre les copropriétaires.

### **ARTICLE 5 - AUTRES CLAUSES**

Dans l'hypothèse où les copropriétaires entendent mandater un cabinet spécialisé pour la gestion de la marque commerciale, les frais y afférents seront répartis par moitié entre les parties.

### **ARTICLE 6 - MODIFICATION DE LA CONVENTION**

En cas de modification de la répartition des droits sur la marque commerciale entre les parties à la convention, il conviendra d'établir un avenant à la convention qui sera approuvé dans les mêmes formes que la convention.

### **ARTICLE 7 - FIN DE LA CONVENTION**

La Convention prend fin après validation concordante entre les Parties en cas de cession partielle ou totale à un tiers. Cette validation concordante prend la forme de délibérations concordantes actant la fin anticipée de la convention.

## **ARTICLE 8 - RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS**

Dans l'hypothèse où un différend survient entre les Parties à l'occasion de l'exécution du présent règlement, la plus diligente de celles-ci engage une procédure de règlement amiable par l'envoi à l'autre Partie d'un courrier recommandé avec accusé de réception.

Une période de trois (3) mois est ouverte à compter de la réception de ce courrier, au cours de laquelle les Parties feront leurs meilleurs efforts pour parvenir au règlement amiable de leur différend.

A défaut d'accord amiable dans ce délai, la Partie la plus diligente saisira le Président du Tribunal administratif d'Orléans d'une demande de médiation conformément aux articles L.213-1 et suivants du code de justice administrative.

En cas d'échec de la médiation, la Partie estimant que le différend ne peut être résolu de façon amiable saisira le Tribunal administratif d'Orléans.

## **ARTICLE 9 - ENTRÉE EN VIGUEUR**

La présente convention entre en vigueur à compter de sa signature par les Parties, après approbation par les organes délibérants du SMO Berry Numérique et du SMO RIP 36, transmission des délibérations au contrôle de légalité, puis de son enregistrement auprès de l'INPI pour valoir inscription sur la propriété de la marque.

## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1 : Notice complète INPI Marque n° 4820208

Fait en deux (2) exemplaires à Bourges, le .....

Pour le SMO BERRY NUMERIQUE

Pour le SMO RIP36

Patrick BARNIER

Marc FLEURET

Président

Président

export.header.abstract\_base Marques  
du site DATA INPI  
29 août 2022

## Notice complète

Logo / Image :



<i>Origine :</i>	Marque française
<i>Marque :</i>	BERRY FIBRE OPTIQUE
<i>Type de la marque :</i>	Marque figurative
<i>Informations complémentaires :</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Couleur(s) de la marque : Bleu clair (fibre 1): Rouge:34, Vert:201, Bleu:255; Bleu foncé (fibre 2): Rouge:21, Vert:95, Bleu:219; Vert (fibre 3): Rouge:46, Vert:153, Bleu:30 ; Gris foncé (texte): Rouge:108,Vert:108, Bleu:108</li><li>• Marque déposée en couleur</li></ul>
<i>Classification des éléments figuratifs :</i>	26.11.12 ; 27.05.01 ; 29.01.03 ; 29.01.04 ; 29.01.08 ; 29.01.11
<i>Déposant :</i>	BERRY FIBRE OPTIQUE Société par actions simplifiée - 39-41 AVENUE JEAN JAURÈS - 18100 VIERZON - FR - (Siren : 823545595)
<i>Mandataire / Destinataire de la correspondance :</i>	CABINET BEAU DE LOMENIE, Madame Sophie ROUSSEL 158 RUE DE L'UNIVERSITE - 75007 PARIS - FR -
<i>Numéro :</i>	4820208
<i>Statut :</i>	Demande publiée
<i>Date de dépôt / Enregistrement :</i>	24/11/2021
<i>Lieu de dépôt :</i>	92 INPI - Dépôt électronique
<i>Date prévue pour l'expiration :</i>	24/11/2031
<i>Langue :</i>	Français (Langue de dépôt)
<i>Classification de Nice :</i>	9 ; 37 ; 38 ; 42
<i>Produits et services :</i>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 09 Appareils et instruments de communication et de télécommunication ; appareils et instruments</li></ul>

électroniques, tous pour le traitement, l'enregistrement, le stockage, la transmission, la restitution ou la réception de données ; appareils et instruments pour l'enregistrement, la transmission, l'amplification ou la reproduction de sons, images, informations ou données encodées ; caméras ; appareils photographiques ; appareils, instruments et équipements de traitement des images ; émetteurs et récepteurs de télécommunication, de radiodiffusion et de télédiffusion ; appareil d'accès à des programmes diffusés ou transmis ; ordinateurs ; périphériques d'ordinateurs ; circuits électroniques contenant des données programmées ; programmes informatiques ; logiciels ; progiciels ; disques, bandes et câbles, tous étant des supports magnétiques de données ; cartes de circuits imprimés ; cartes magnétiques vierges et enregistrées ; cartes mémoire ; cartes incorporant des microprocesseurs ; cartes à circuits intégrés ; cartes d'identification électroniques ; cartes de télécommunication ; cartes de téléphone ; Cédéroms ; supports d'enregistrement magnétiques, numériques et optiques (vierges et préenregistrés) ; clés USB ; logiciels fournis à partir d'Internet ; publications électroniques (téléchargeables) fournies en ligne à partir de bases de données ou d'Internet ; logiciels et appareils de télécommunication (y compris modems) permettant de se connecter à des bases de données, à des réseaux locaux et à l'Internet ; logiciels permettant la recherche et la récupération de données ; logiciels pour accéder à des bases de données, à des services de télécommunication, à des réseaux informatiques et à des tableaux d'affichage électroniques ; vidéos et programmes audiovisuels (téléchargeables) fournis en ligne ou à partir de bases de données informatiques ou de l'Internet ou de sites Web sur l'Internet ; appareils et instruments de surveillance à distance ; logiciels de surveillance à distance ; satellites de télécommunications et de diffusion ; balises de radiotéléphonie et poteaux téléphoniques ; fils et câbles électriques ; câbles optiques ; câbles de résistance ; terminaux destinés à être reliés à un réseau téléphonique ; appareils pour la saisie, le stockage, la conversion et le traitement de signaux de télécommunication ; équipements téléphoniques ; terminaux multimédia ; appareils pour la messagerie, la radiomessagerie et la radiotéléphonie ; téléphones, téléphones mobiles et combinés téléphoniques ; télécopieurs ; dispositifs électroniques portables pour la réception, le stockage et/ou la transmission sans fil de données et de messages ; dispositifs électroniques mobiles permettant à l'utilisateur de suivre ou de gérer des informations personnelles ; adaptateurs pour un usage avec des téléphones ; chargeurs de batteries pour téléphones ; supports de combinés téléphoniques installés dans les voitures ; modems ; appareils et instruments de surveillance (autres que ceux pour la surveillance in vivo) ; appareils et instruments optiques et électro-optiques ; films vidéo ; équipements et appareils audiovisuels ; émetteurs et récepteurs satellitaires ; satellites de télécommunication et de radiodiffusion ; balises de radiotéléphonie et mâts de téléphonie ; terminaux télématiques et téléphoniques, en particulier pour accès à des réseaux mondiaux de télécommunications (Internet) ou à des réseaux privés (Intranet) ; matériel de connexion d'un équipement informatique (modems) ; connecteurs à un réseau informatique ou téléphonique ; appareils et instruments pour tester et contrôler les logiciels, les cartes à puce contact ou sans contact, les terminaux, les lecteurs, les étiquettes électroniques pour marchandises ou tout objet équipé d'une puce électronique, d'appareils informatiques, les appareils de télécommunication, les appareils de traitement de données, les réseaux de télécommunication et les systèmes informatiques ;

- 37 Installation, maintenance et réparation d'appareils et de dispositifs optiques, électriques, électroniques, de télécommunications, d'ordinateurs, de périphériques pour ordinateurs, de terminaux informatiques et de télécommunications, de programmes informatiques et de systèmes informatiques ; travaux d'installation, de maintenance, de réparation dans le domaine des télécommunications ; services d'installation et de mise en service sur site d'équipement de télécommunication, de traitement de données et d'accès à l'Internet ou à des réseaux locaux ; service d'assistance technique, de mise en oeuvre (installation) de réseaux informatiques ou de télécommunication ; mise en place (installation) de systèmes de gestion et d'informatique ; information en matière d'installation, de fonctionnement, d'entretien et de réparation d'appareils de télécommunication et de traitement de données, d'ordinateurs, de programmes informatiques, et de logiciels de connexion, de navigation et d'exploitation de réseaux informatiques ; services d'information en matière d'entretien, de réparation ou d'installation, fournis en ligne, à partir d'une base de données ou d'Internet ; services d'information et de conseil en matière de travaux de construction, d'entretien et de réparation domestiques, fournis au moyen de liaisons de télécommunication ; services de mise à niveau de matériel informatique ;
- 38 Télécommunications ; informations en matière de télécommunications, services de transmission sécurisée de données, communication par terminaux d'ordinateurs et par réseaux de fibres optiques, transmission d'informations par voie télématique ; transmission de messages, d'images codées, de musique et de sons ; services de transmission de données en particulier de transmission par paquet d'informations et d'images, services de transmission de données

## Marque BERRY FIBRE OPTIQUE

multimédia ; messageries et courriers électroniques et informatiques, échange de documents informatisés, téléchargement de données ; transmission d'informations contenues dans des banques de données et banques d'images, services de diffusion d'informations par voie électronique, notamment pour les réseaux de communication mondiale (de type Internet) ou à accès privé ou réservé (de type Intranet) ; fourniture d'accès à un réseau informatique mondial ; raccordement par télécommunication à un réseau informatique mondial, fourniture d'accès à des moteurs de recherches ; service de connexion à l'Internet ou à des réseaux locaux, services d'accès au réseau interne ou à des réseaux locaux, services de routage et de filtrage d'adresses Internet ; fourniture d'accès à l'Internet par l'intermédiaire de portails ; services de communication téléphoniques ainsi que par tous moyens téléinformatiques, par vidéographie interactive, et notamment par terminaux ou périphériques d'ordinateurs ou équipements électroniques et/ou numériques, par vidéophone, visiophone ; émission et réception de données, de signaux et d'informations traitées par ordinateurs ou par appareils et instruments de télécommunications ; fourniture d'accès à des centres serveurs nationaux et internationaux, fourniture de temps d'accès à des bases de données et à des centres serveurs de bases de données informatiques ou télématiques ; fourniture de temps d'accès à des réseaux sans fil, téléphoniques, radiotéléphoniques, télématiques, à un centre serveur de banques de données notamment pour les réseaux de communication mondiale (de type Internet) ou à accès privé ou réservé (de type Intranet) ; services de transmission sécurisée ou non de textes, de données, de sons, d'images et d'images animées, de messages ; location de temps d'accès à un centre serveur de banques de données, notamment pour les réseaux de télécommunication mondiale (Internet) ou à accès privé (Intranet) ; location de temps d'accès à des réseaux informatiques mondiaux ; services de télécommunication fournis par réseaux câblés, sans fil et de fibres optiques ; mise à disposition de connexions de télécommunications électroniques ; mise à disposition de connexions de télécommunication par Internet ; services de télécommunications par fibres optiques ; communications par réseaux de fibres optiques ; services de télécommunications, à savoir mise à disposition de services de réseaux à fibres optiques ; fourniture d'accès à des réseaux d'ordinateur ; fourniture d'accès sécurisé à des réseaux d'ordinateurs et à des bases de données ;

- 42 Elaboration (conception) de logiciels, mise à jour de logiciels, maintenance de logiciels d'ordinateurs ; services d'aide technique à l'exploitation et à la supervision des réseaux informatiques et de télécommunication (ingénierie) ; services d'assistance technique dans le domaine informatique et des télécommunications (ingénierie) ; programmation pour ordinateurs, installation de logiciels ; location de logiciels informatiques ; consultations techniques dans le domaine des télécommunications et de l'informatique, consultations et conseils techniques dans le domaine des télécommunications et de l'informatique, consultation en matière d'ordinateurs ; conception (élaboration) de systèmes informatiques et de systèmes de télécommunications ; services de conseils techniques en informatique ; hébergement de sites ; location de temps d'accès à un centre serveur de bases de données ; création et programmation de pages Web, conception de sites Internet ; conception de bases de données informatiques ; services de supervision (contrôle, surveillance) des réseaux informatiques ; création et entretien de sites Web pour des tiers ; élaboration, maintenance et mise à jour d'un moteur de recherche de réseau de télécommunication ; conception de réseaux informatiques et de logiciels ; surveillance de signaux, d'images, d'informations et de transmission par ordinateurs ou par appareils de télécommunications ; services de création de plateformes informatiques pour des tiers ; services d'hébergement de plateformes informatiques, de sites Internet, de messageries sécurisées ; services de sauvegarde de données ; intégration de systèmes informatiques et de réseaux ; services informatiques, à savoir, gestion de base de données à distance, gestion de systèmes de réseaux informatiques à distance ; services de consultation, recherche, dans le domaine des technologies de l'information, des ordinateurs, de la conception de logiciels, et la mise à jour et la compilation de bases de données informatiques ; services informatiques fournissant un accès sécurisé et des communications avec un système informatique intégré et/ou pour l'admissibilité et l'identification de l'utilisateur ; services de téléchargement de données numériques et de logiciels à savoir : service de transfert de programmes ou de données au moyen d'un réseau téléinformatique ; analyse pour l'implantation de systèmes d'ordinateurs ; conversion de données et de programmes informatiques (autre que conversion physique), conversion de données ou de documents d'un support physique vers un support électronique ; fourniture de moteur de recherche pour Internet ; études et recherches techniques dans le domaine de l'exploitation et de la maintenance de matériels de télécommunication, conseils techniques en matière de mise en oeuvre de matériel de télécommunication ou de sécurité ; services de certification et d'authentification (contrôle) de messages et de données transmis par télécommunication ; protection contre les virus et attaques informatiques, service de sécurité informatique ; services destinés à contrôler ou limiter les

## Marque BERRY FIBRE OPTIQUE

démarches de tiers vers un poste ou un système informatique (notamment firewalls, anti-spam, anti-spyware, contrôle parental, filtrage professionnel, sauvegarde électronique, partage de fichiers, programme informatique antidiabler, maintenance préventive et dépannage) ; services d'assistance technique pour le compte de tiers dans les domaines de la sécurité informatique, des données, et des réseaux, à savoir résolution de problèmes liés à du matériel informatique et à des logiciels, contrôle de systèmes de réseaux ; étude et conception de systèmes de certification, de techniques de traçabilité et de protection des contenus numériques ; recherches relatives à des systèmes permettant d'améliorer la sécurité numérique, à savoir recherches sur la sécurité des réseaux et sécurité des données transportées (protection contre les attaques informatiques massives, contre les intrusions, protection des données et des personnes, protection de la vie privée, lutte contre le piratage) ; services de contrôle (surveillance) des infrastructures, réseaux informatiques et de télécommunications à savoir télésurveillance de systèmes informatiques ; service de protection contre les intrus et attaques informatiques ; conception et développement de systèmes informatiques à savoir d'équipements à haut débit pour les opérateurs de réseaux publics.

### *Inscription :*

Transmission totale de propriété n°847753 du 07/02/2022 (BOPI 2022-10) Bénéficiaire : BERRY NUMERIQUE, SYNDICAT MIXTE Hôtel du département 1 place Marcel Plaisant 18000 BOURGES FR (SIREN 200041481)

### *Historique :*

- Publication 17/12/2021 (BOPI 2021-50)



Syndicat Mixte  
Réseau d'Initiative Publique

La présente décision publiée le : **27 JAN. 2023**  
et transmise au représentant de l'État le : **27 JAN. 2023**  
est exécutoire depuis cette date.

## DELIBERATION

Séance du : 23 janvier 2023  
L'an deux mille vingt trois, le vingt trois janvier, à 17 heures,  
le syndicat mixte RIP 36, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en présentiel  
au Château Raoul à Châteauroux.

Date de convocation : 10 janvier 2023

### Présents : 17

M. Gérard BLONDEAU

M. Michel BOUGAULT

M. Jean-Louis CAMUS

M. Aymeric COMPAIN

M. Pascal COURTAUD

M. Yves CRON

M. Marc FLEURET

M. Hugues FOUCAULT

Mme Marie-Laure FRISCH

M. Michel LLAUDOIS

Mme Frédérique MERLAUDEAU

M. Christian ROBERT

M. Marc ROUFFY

M. Dominique ROULLET

M. Gérard SAUGET

M. Jean TORTOSA

### Absent(s) excusé(s) : 2

M. Jean-Marc BRUNAUD

### Absent(s) excusé(s) : 2

### Absent(s) excusé(s) : 2

### Personne(s) ayant donné pouvoir : 3

M. François DAUGERON à M. Gérard SAUGET

Mme Mathilde FOUCHET à M. Aymeric COMPAIN

Mme Delphine GENESTE à M. Marc FLEURET

Pour : 20 (493 voix)

Contre : 0 (0 voix)

Absentions : 0 (0 voix)

## 5- DELEGATIONS DONNEES au PRESIDENT – INFORMATION du COMITE SYNDICAL

### LE COMITÉ SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-10-0087 du 8 octobre 2009 modifié portant création du Syndicat Mixte Réseau d'Initiative Publique 36,

Vu la délibération n° 4 du 19 juillet 2021,

Considérant que le quorum est atteint,

### DÉCIDE

**Article Unique :** Il est donné acte au Président du Syndicat Mixte de son information relative aux décisions qui ont été prises par délégation et qui concernent :

- la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services qui ont été passés du 24 novembre 2022 au 9 janvier 2023.

Marchés notifiés

Titulaire	Objet	Montant HT
ENEDIS	Prestations droits d'usages plaques	5.294,64 €
ENEDIS	Prestations droits d'usages plaques	15.859,80 €
CHAMBERSIGN	Abonnement clé signature PACK 3 ans	270,00 €

- le dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relatives au déploiement du FttH dans le département :

. déclarations préalables – installation d'un Schelster :

N° plaque	Commune	N° déclaration préalable	Date
01- Cluis			
02- Argenton	TENDU	036 219 18 S0001	18 février 2018
03- Eguzon	BARAIZE	036 012 17 S0007	14 janvier 2018
04- Le Blanc			
05- Villedieu	VILLEDIEU-SUR-INDRE	036 241 17 N0004	10 avril 2017
06- Chabris	CHABRIS	036 034 20 N0010	27 mai 2020
07- Chaillac			
08- Clion	CLION-SUR-INDRE	036 055 17 N0006	10 août 2017
09- Valençay			
10- Issoudun			
11- La Châtre	BRIANTES	036 025 17 S0010	2 octobre 2017
12- Levroux			
13- Martizay	MARTIZAY	036 113 18 S0004	28 mars 2018
14- Vendoeuvres	VENDOEUVRES	036 232 18 N0003	25 janvier 2018
15- Vatan	LUCAY-LE-LIBRE	036 102 20 N0002	23 septembre 2020

Le Président du Syndicat Mixte RIP36

  
Marc FLEURET